

OBSERVATOIRE
DU FINANCEMENT
DES ENTREPRISES

**LA SITUATION DES ENTREPRISES :
DANS UN CONTEXTE D'INCERTITUDES
ACCRUES, UN FINANCEMENT ASSURÉ,
DES ENJEUX DE VIGILANCE RENFORCÉE
ET UNE ÉVOLUTION NOVATRICE
DE L'ACCOMPAGNEMENT**

Octobre 2026

« Aucune représentation ou reproduction, même partielle, autre que celles prévues à l'article L. 122-5 2° et 3° a) du Code de la propriété intellectuelle ne peut être faite de la présente publication sans l'autorisation expresse de la Banque de France ou, le cas échéant, sans le respect des modalités prévues à l'article L. 122-10 dudit Code. »

OBSERVATOIRE DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES

RAPPORT ANNUEL 2026

Hassiba Kaabèche

Présidente de l'Observatoire du financement des entreprises
Médiatrice Nationale du crédit aux entreprises

Béatrice Raoult-Textier

Rapporteuse
Médiatrice nationale déléguée du crédit aux entreprises

Octobre 2026

AVANT-PROPOS

L'Observatoire du financement des entreprises (OFE) a été créé en 2010.

À l'origine, les États généraux de l'industrie ont mis en évidence cette année-là des lacunes en matière d'information sur le financement des entreprises. Pour y remédier, le Gouvernement a alors décidé de créer un observatoire dédié, avec pour objectif de dégager une vision commune sur les questions du financement des entreprises et particulièrement des PME.

Présidé par la médiatrice nationale du crédit, l'Observatoire regroupe :

- les principales organisations représentatives des entreprises (Medef, Les Entrepreneurs – ex CPME, U2P, etc.), de l'économie sociale et solidaire (ESS France) et les réseaux consulaires (CCI, CMA France) ;
- les principales organisations représentatives du secteur financier (FBF, ASF, France Invest, AFG, assureurs-crédit, Financement Participatif France, etc.) ;
- des établissements financiers ;
- des acteurs publics du financement (tels que Bpifrance) ;
- les acteurs du monde comptable (CNOEC) ;
- les principaux pourvoyeurs de statistiques publiques et de diagnostic économique (Banque de France, Insee, direction générale du Trésor, direction générale des Entreprises, Rexecode, etc.).

Les différents rapports de l'OFE font l'objet d'un consensus entre les institutions qui en sont membres. Ils sont publics et accessibles sur le site de la Banque de France, page Publications : <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications>.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION	11
CHAPITRE 1 : DES ENTREPRISES PRÉSENTANT UNE SITUATION FINANCIÈRE PLUS CONTRASTÉE, UN FINANCEMENT MAJORITAIREMENT BANCAIRE GLOBALEMENT ASSURÉ, DES ENJEUX ET SPÉCIFICITÉS LIÉS AU FINANCEMENT EN FONDS PROPRES	13
1.1 Des entreprises présentant une situation financière globalement plus contrastée en 2025 que l'année précédente	13
1.1.1 Un ralentissement de la croissance de l'activité, mais une résistance confirmée du taux de marge	13
1.1.2 L'endettement des PME et des ETI est resté maîtrisé en 2025	15
1.1.3 La trésorerie a progressé pour les microentreprises, mais s'est légèrement érodée pour les autres PME et les ETI	16
1.1.4 La capacité de remboursement des PME et des ETI s'est dégradée en 2025	16
1.2 Un financement majoritairement bancaire qui demeure globalement assuré	18
1.2.1 Une croissance continue des encours de crédits bancaires tirée par la composante investissement, avec des spécificités sectorielles	18
1.2.2 Des évolutions des coûts de financement avec des impacts différenciés selon la taille des entreprises	19
1.2.3 Vers l'achèvement du remboursement des prêts garantis par l'État	20
1.2.4 Un accès au crédit bancaire qui demeure assuré avec des dynamiques différenciées	21
1.2.5 La médiation du crédit aux entreprises, un outil de gestion des difficultés de financement demeurant peu mobilisé	24

1.3 Des enjeux et spécificités liés au financement en fonds propres	25
1.3.1 Une contribution limitée des financements de marché	25
1.3.2 Un poids économique significatif des acteurs du capital-investissement en France, avec des dynamiques différenciées	25
1.3.3 Un accès des entreprises au capital-investissement soutenu par Bpifrance	27
1.3.4 Un engagement des réseaux bancaires en soutien des fonds propres des entrepreneurs	29

ENCADRÉS

1 Focus sectoriel : évolution de la structure de financement du secteur industriel	30
2 Panorama des financements apportés aux entreprises par les sociétés financières en 2025	33
3 Les fonds propres : modalités d'analyse par les banques, notamment pour l'octroi de crédit	35

CHAPITRE 2 : UNE DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE CONFIRMÉE, UN NIVEAU ÉLEVÉ DE DÉFAILLANCES EN NOMBRE, DES ENJEUX SPÉCIFIQUES D'ÉVOLUTION DU TISSU PRODUCTIF ACCOMPAGNÉS PAR LES ACTEURS DU FINANCEMENT ET DE L'ÉCOSYSTÈME

2.1 Une croissance confirmée des créations d'entreprises	37
2.2 Une augmentation globale du nombre d'entreprises économiquement actives	39
2.3 Un niveau élevé en nombre de défaillances sous l'effet de dynamiques conjoncturelle et structurelle notamment de créations d'entreprises	40

SOMMAIRE

2.4 Des enjeux spécifiques d'évolution du tissu entrepreneurial accompagnés par les acteurs du financement et de l'écosystème	44
2.4.1 Une mobilisation plus forte des dispositifs complémentaires de prévention et d'accompagnement des difficultés des entreprises : tribunaux de commerce, réseaux bancaires, fonds de situations complexes	44
2.4.2 Les enjeux de transmission : une mobilisation collective dans le cadre du plan Objectif Reprises, illustrations des dispositifs existants	45
2.5 Focus sur l'entrepreneuriat féminin : dynamique, enjeux économiques et financement	47
2.5.1 Une dynamique confirmée de croissance de l'entrepreneuriat féminin	47
2.5.2 Des freins persistants de différentes natures et des enjeux en termes d'impact économique	50
2.5.3 Un accès au financement en progression et non généré	50
ENCADRÉS	
4 Évolutions et caractéristiques des radiations d'entreprises	52
5 La Mission Reprise et le plan Reprise	54
6 Un tissu productif marchand fortement concentré	56
7 Programme ETIncelles : accompagner les petites et moyennes entreprises dans leur croissance	58
8 Actions de la profession bancaire sur la reprise-transmission des entreprises	59

CHAPITRE 3 : DANS UN CONTEXTE DE RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE ET DE FORTES INCERTITUDES, UNE MOBILISATION ACCRUE DES ACTEURS PUBLICS, PRIVÉS ET ASSOCIATIFS POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

3.1	Un ralentissement de l'activité et des tensions inflationnistes dans le contexte de crise au Moyen-Orient	61
3.1.1	Un ralentissement de la croissance conjugué à une hausse des prix de l'énergie sous l'effet de la crise au Moyen-Orient	61
3.1.2	Des impacts multiples de la crise au Moyen-Orient sur l'activité des TPE et des PME, avec des effets différenciés et évolutifs	63
3.1.3	Des tensions et une nécessaire vigilance perçues à des degrés divers par les enquêtes et baromètres, reflets du caractère incertain de l'environnement national et international	65
3.2	Une mobilisation accrue des acteurs pour faire évoluer l'accompagnement des entreprises	67
3.2.1	Des enjeux persistants de détection anticipée des difficultés et de pédagogie pour une mobilisation adaptée des dispositifs	67
3.2.2	Une démarche collective et novatrice : la Charte de confiance pour renforcer l'anticipation, l'accompagnement et la prévention des difficultés des entreprises	68

ENCADRÉS

9	Les mesures de soutien aux entreprises face à la crise au Moyen-Orient	70
10	La Boussole de l'ESS. S'orienter dans la gestion des difficultés, guide à destination des structures de l'économie sociale et solidaire en difficulté	72
11	Le cycle du rebond : vers le rebond apprenant ?	73
12	La Charte de confiance pour renforcer l'anticipation, l'accompagnement et la prévention des difficultés des entreprises	74
13	Actions des banques et de la Fédération bancaire française sur la prévention et la détection des difficultés des entreprises	75

INTRODUCTION

Le rapport de l'Observatoire du financement des entreprises (OFE) est consacré à « La situation des entreprises : dans un contexte d'incertitudes accrues un financement assuré, des enjeux de vigilance renforcée et une évolution novatrice de l'accompagnement ».

Pour la publication de ce rapport, nous souhaitons tout d'abord remercier Frédéric Visnovsky qui a assuré pendant sept ans et jusqu'en octobre 2025 la présidence de l'Observatoire. Son engagement constant a très largement contribué à donner une visibilité partagée aux enjeux liés au financement des TPE et PME.

Le présent rapport vise à apporter un éclairage transversal, opérationnel et pédagogique sur la situation des entreprises confrontées après une succession de crises à un environnement international et économique fortement perturbé par la crise au Moyen-Orient.

Le rapport se concentre ainsi successivement sur :

- La situation contrastée plus marquée des TPE-PME mais bénéficiant d'un accès favorable à un financement majoritairement bancaire ;
- Les enjeux et spécificités du financement en fonds propres ;
- Dans un contexte de forte dynamique entrepreneuriale, les évolutions et caractéristiques des entreprises économiquement actives ;
- Le niveau élevé en nombre absolu de défaillances qui ne s'expliquent plus uniquement par le rattrapage de la crise sanitaire ;
- Des enjeux spécifiques d'évolution du tissu productif (difficultés des entreprises, cessions-transmissions) avec un focus sur l'entrepreneuriat féminin ;
- Dans un environnement perturbé par les effets de la crise au Moyen-Orient, la persistance d'enjeux de détection précoce des difficultés, de pédagogie et la mise en œuvre d'une démarche collective et novatrice d'accompagnement des entreprises.

Les enseignements dégagés de ces travaux, menés de janvier à juin 2026 résultent de contributions et d'approches complémentaires parmi lesquelles :

- Des éléments de diagnostics quantitatifs ou qualitatifs issus des données de cadrage, baromètres, enquêtes ou études existants dans ce domaine ;
- Les interventions des différents membres de l'Observatoire ;
- Les interventions ponctuelles d'experts sur des thématiques spécifiques.

Nous remercions vivement les différents contributeurs et participants aux travaux de l'Observatoire.

Hassiba Kaabèche, Présidente de l'Observatoire du financement des entreprises.
Béatrice Raoult-Textier, Rapporteuse.

DES ENTREPRISES PRÉSENTANT UNE SITUATION FINANCIÈRE PLUS CONTRASTÉE, UN FINANCEMENT MAJORITAIREMENT BANCAIRE GLOBALEMENT ASSURÉ, DES ENJEUX ET SPÉCIFICITÉS LIÉS AU FINANCEMENT EN FONDS PROPRES

1.1 Des entreprises présentant une situation financière globalement plus contrastée en 2025 que l'année précédente

L'étude ¹ *Quelle est la situation financière des PME et des ETI françaises à l'issue du cycle de taux d'intérêt 2022-2025 ?*, publiée dans le Bulletin de la Banque de France (n° 265, article 3, juillet-août 2026), analyse les différentes caractéristiques de la situation des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises à l'issue du cycle de taux d'intérêt 2022-2025. Elle montre que, malgré des situations individuelles hétérogènes, fin 2025, les PME et les ETI conservent des fondamentaux robustes, avec notamment des taux de marge élevés, un endettement maîtrisé et une trésorerie toujours solide. Cependant, l'activité des PME et des ETI françaises a progressé lentement pour la deuxième année consécutive, et leur capacité de remboursement, telle que mesurée par la cotation Banque de France, s'est dégradée. Ainsi, globalement, si les PME et les ETI ont montré ces dernières années une forte capacité d'absorption des chocs, leur situation financière apparaît toutefois début 2026 plus contrastée qu'elle ne l'était un an auparavant.

1.1.1 Un ralentissement de la croissance de l'activité, mais une résistance confirmée du taux de marge

Pour la deuxième année consécutive, en 2025, les taux de croissance du chiffre d'affaires des PME (hors microentreprises, aussi dénommées indifféremment TPE) et des ETI ont été sensiblement inférieurs à leurs moyennes de long terme. Le chiffre d'affaires des PME (hors microentreprises) n'a progressé que de 1,5 % en 2025 (après 1,8 % en 2024), contre 4,2 % en moyenne sur 1997-2019. Celui des ETI n'a augmenté que de 1,2 % en 2025 (après 0,8 % en 2024), contre 3,6 % en moyenne sur 1997-2019 (cf. graphique 1a). Comme les années passées, la croissance du chiffre d'affaires est néanmoins plus dynamique pour les microentreprises : 3,4 % en 2025, après 2,9 % en 2024.

¹ L'étude mobilise 1,5 million de liasses fiscales 2025 pour éclairer la situation financière des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises. Parmi ces entreprises, et en suivant la classification de la loi de modernisation de l'économie (LME), les microentreprises (ou très petites entreprises, TPE) sont distinguées des autres PME. Les TPE occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan qui n'excède pas 2 millions d'euros. Les autres PME occupent moins de 250 personnes et affichent un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros, et ne sont pas des TPE. Les ETI sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes et, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

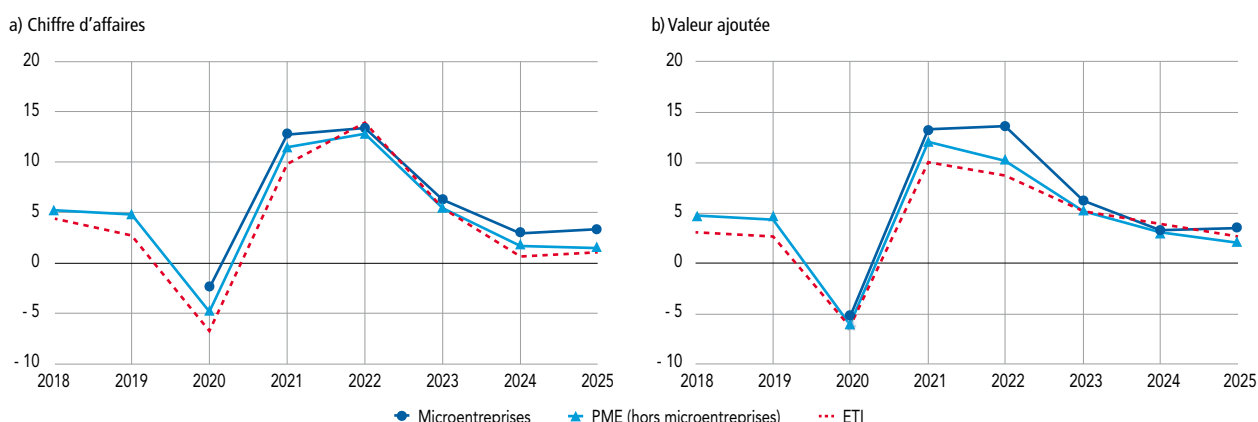
En 2025, le ralentissement de la croissance du chiffre d'affaires a pesé sur la croissance de la valeur ajoutée. Cette dernière était ainsi nettement en deçà de sa moyenne de long terme, que ce soit pour les PME hors microentreprises (2,1 % en 2025, contre 4,0 % en moyenne sur 1997-2019), ou pour les ETI (2,6 %, contre 3,2 %). Comme pour le chiffre d'affaires, la croissance de la valeur ajoutée est toutefois plus dynamique pour les microentreprises (3,5 % en 2025, cf. graphique 1b).

La croissance de l'activité en 2025, mesurée en matière de chiffre d'affaires ou de valeur ajoutée, était inférieure ou égale à sa moyenne de long terme dans tous les grands secteurs de l'économie.

Le taux de marge, défini comme le rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) à la valeur ajoutée, reflète la part de la valeur ajoutée qui reste à l'entreprise après le paiement des charges de personnel et des impôts de production. Dans ce contexte, il a continué de résister en 2025, avec une hausse par rapport à 2024 pour toutes les tailles d'entreprises (cf. graphique 2a) ². Le taux de marge progresse en 2025 dans la majorité des grands secteurs d'activité, à l'exception des ETI de la construction, où il se replie légèrement.

Ces résultats moyens doivent néanmoins être interprétés avec précaution, dans la mesure où ils peuvent masquer des réalités individuelles diverses. Ainsi, alors que le taux

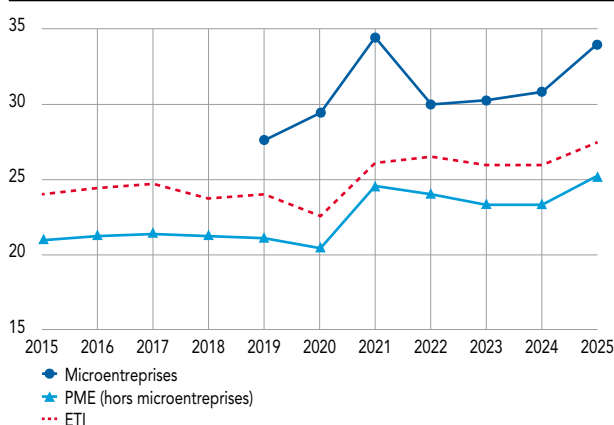
G1. Taux de variation du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée (moyenne, en %)



Note : Les variations sont calculées sur un échantillon d'entreprises dont les comptes sont présents dans la base FIBEN pour deux exercices consécutifs (population cylindrique). La taille retenue est celle de l'année N - 1, quelle que soit la situation de l'entreprise pour l'année N (par exemple, on retient la taille de 2024 lorsque l'on compare 2025 à 2024).

Source : Banque de France, base FIBEN, juin 2026.

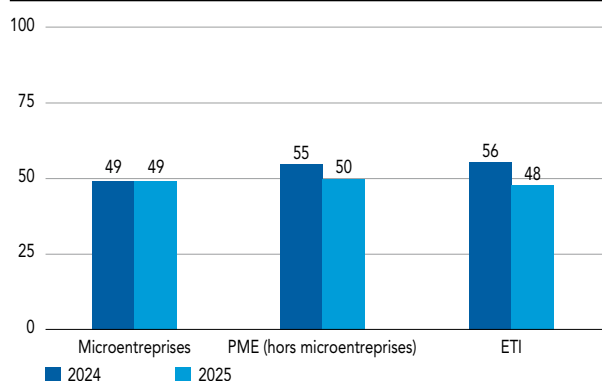
G2a. Taux de marge (moyenne, en %)



Note : Le taux de marge est défini comme le rapport de l'excédent brut d'exploitation à la valeur ajoutée.

Source : Banque de France, base FIBEN, juin 2026.

G2b. Part des entreprises avec une dégradation de leur taux de marge (en %)



Source : Banque de France, base FIBEN, juin 2026.

de marge des microentreprises s'est nettement amélioré en moyenne en 2025, près de la moitié (49 %) des microentreprises ont, dans le même temps, enregistré une dégradation de leur taux de marge (comme en 2024, cf. graphique 2b). De la même manière, 50 % des autres PME et 48 % des ETI ont vu leur taux de marge diminuer en 2025 (contre 55 % et 56 % en 2024).

Cela étant précisé, la résistance globale du taux de marge en 2025 s'explique en premier lieu par la baisse du poids des charges de personnel dans la valeur ajoutée, dans un contexte de relative stabilité de l'emploi en France et de progression modérée des salaires. La baisse du poids des charges de personnel est particulièrement marquée, à moyen terme, pour les microentreprises : il est ainsi passé de 69 % de la valeur ajoutée en 2019 à 64 % en 2025 (- 5 points de pourcentage, pp). Sur la même période, la baisse n'est que de 2 pp pour les autres PME (de 74 % en 2019 à 72 % en 2025) et les ETI (de 69 % à 67 %).

Les ETI ont, quant à elles, davantage bénéficié de la réforme des impôts de production que les petites entreprises, avec une baisse du poids de ces impôts dans la valeur ajoutée de 1,5 pp entre 2019 et 2025 (de 6,9 % à 5,4 %). La baisse est de 1,1 pp pour les PME hors microentreprises (de 4,1 % à 3,0 %), tandis que le recul est marginal pour les microentreprises (- 0,1 pp, pour atteindre 3,7 % en 2027)³.

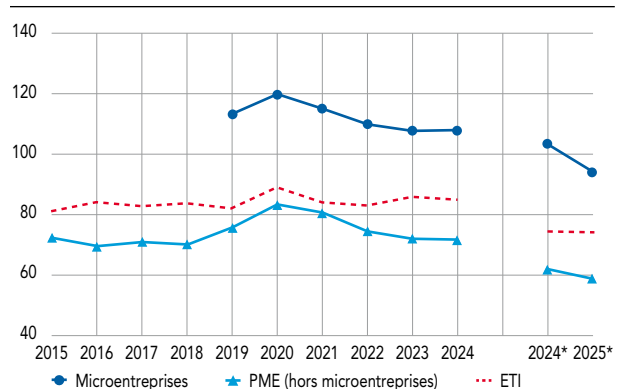
1.1.2 L'endettement des PME et des ETI est resté maîtrisé en 2025

Le taux d'endettement brut, qui rapporte l'endettement financier aux capitaux propres, a même légèrement diminué pour les PME (cf. graphique 3a). Cette baisse découle à la fois d'un renforcement des capitaux propres (+ 7 % pour les microentreprises, + 4 % pour les autres PME) et d'un léger recul de la dette (- 3 % et - 1 %). Ce recul s'inscrit en outre notamment dans un contexte de poursuite du remboursement des prêts garantis par l'État (PGE) (cf. chapitre 1, paragraphe 1.2.3). Les entreprises ont par ailleurs été vigilantes à maîtriser leurs encours de dette dans un contexte de taux globalement plus élevés qu'avant 2022 (même s'ils ont diminué en 2025 par rapport à 2024, cf. chapitre 1, paragraphe 1.2.2).

La dette et les capitaux propres des ETI ont quant à eux augmenté légèrement et dans des proportions similaires (+ 1,9 % pour la dette, et + 2,4 % pour les capitaux propres), de sorte que le taux d'endettement des ETI est quasi stable. La baisse des taux d'endettement est par ailleurs vérifiée dans la majorité des grands secteurs de l'économie.

Ces résultats moyens masquent toutefois une forte hétérogénéité entre les entreprises : même si le taux d'endettement baisse en moyenne, un tiers des PME et plus de 40 % des ETI ont vu leur ratio de dette sur capitaux propres se dégrader en 2025. Ces chiffres sont de surcroît en légère hausse par rapport à 2024 (cf. graphique 3b).

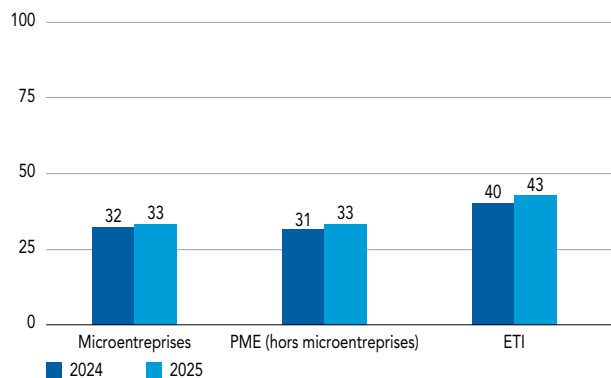
G3a. Taux d'endettement
(moyenne, en %)



Note : Taux d'endettement = endettement financier / capitaux propres. Pour les années 2024* et 2025*, marquées d'un astérisque, les taux sont calculés sur un échantillon d'entreprises dont les bilans sont présents dans la base FIBEN à la fois en 2024 et en 2025 (population cylindrée). Par ailleurs, les ratios ne sont pas retraités des doubles comptes, de sorte que les niveaux de taux d'endettement ne sont pas directement comparables à ceux qu'a publiés Bureau (2025) ou la Banque de France (2025). Le chiffre définitif 2025 (non cylindré) sera publié dans une seconde étude, en fin d'année.

Source : Banque de France, base FIBEN, juin 2026.

G3b. Part des entreprises avec une dégradation de leur taux d'endettement
(en %)



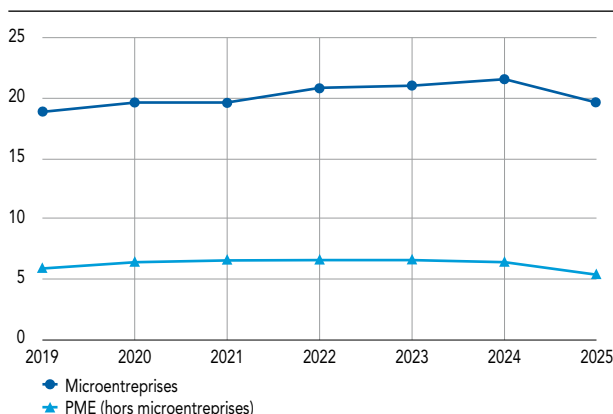
Source : Banque de France, base FIBEN, juin 2026.

2 La comptabilité nationale enregistre en revanche une très légère baisse du taux de marge en 2025 (Insee Première, n° 2105, mai 2026). Elle inclut toutefois les grandes entreprises, qui ne sont pas prises en compte dans la présente étude.

3 Cela s'explique en particulier par le fait que les entreprises avec un chiffre d'affaires inférieur à 500 000 euros, très nombreuses parmi les microentreprises, étaient exemptées de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) avant 2021 et n'ont donc pas bénéficié de la réforme.

Enfin, l'hétérogénéité de la situation des très petites entreprises (TPE) et des PME continue de se caractériser par la présence d'entreprises présentant des capitaux propres négatifs dans des proportions relativement stables depuis 2019 (cf. graphique 4).

G4. Part des entreprises avec des fonds propres négatifs (en %)



Source : Banque de France, base FIBEN, juin 2026.

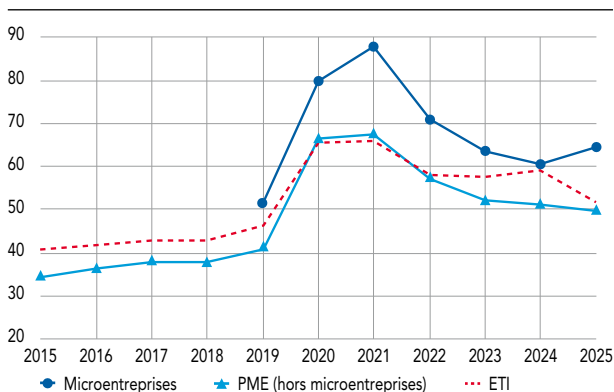
1.1.3 La trésorerie a progressé pour les microentreprises, mais s'est légèrement érodée pour les autres PME et les ETI

L'évolution de la trésorerie, entre 2024 et 2025, diffère selon la taille d'entreprises considérée. La trésorerie médiane des microentreprises, exprimée en jours de chiffre d'affaires, a augmenté, de 61 jours en 2024 à 64 jours en 2025. Mais celle des autres PME a diminué légèrement, de 51 à 50 jours. La trésorerie des ETI, enfin, s'est contractée plus nettement, de 59 jours en 2024 à 52 jours en 2025 (cf. graphique 5).

Fin 2025, les trésoreries restaient à des niveaux globalement plus élevés qu'avant la crise de la Covid-19. La trésorerie médiane des microentreprises, exprimée en jours de chiffre d'affaires, a ainsi augmenté de 25 % entre 2019 et 2025 (+ 13 jours de chiffre d'affaires) ; celle des autres PME a progressé de 22 % (+ 9 jours) ; et celle des ETI a progressé de 12 % (+ 6 jours). Il est à cet égard observé que la persistance d'une trésorerie relativement élevée est potentiellement cohérente avec l'hypothèse selon laquelle les entreprises ont pu réévaluer sensiblement à la hausse ce qu'elles considèrent comme un niveau de trésorerie satisfaisant pour conduire leurs activités.

Enfin, du point de vue sectoriel, la situation de l'hébergement et restauration se démarque substantiellement des autres secteurs. Pour mémoire, pendant la crise de la Covid-19, les entreprises de l'hébergement et restauration avaient

G5. Trésorerie (médiane, en jours de chiffre d'affaires)



Note : Le graphique présente la médiane de la trésorerie en jours de chiffre d'affaires de l'année. Pour la seule année 2020, la trésorerie est rapportée au chiffre d'affaires 2019, afin de ne pas surestimer artificiellement la hausse de la trésorerie exprimée en jours de chiffres d'affaires. La trésorerie est définie comme i) la somme des disponibilités, des valeurs mobilières de placement et du solde des créances et dettes à court terme auprès du groupe et des associés, à laquelle on retranche ii) les effets escomptés non échus et les dettes bancaires à court terme.

Source : Banque de France, base FIBEN, juin 2026.

été les principales bénéficiaires des aides du fonds de solidarité, de sorte que le secteur avait connu la hausse relative de trésorerie la plus marquée en 2021. Mais ce matelas de trésorerie s'est globalement érodé, et l'hébergement et restauration était, en 2025, le seul des grands secteurs de l'économie dont la trésorerie était revenue à son niveau pré-Covid pour les PME (hors microentreprises) et les ETI.

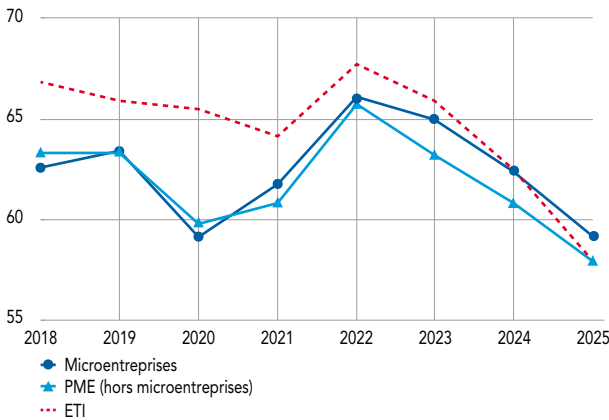
1.1.4 La capacité de remboursement des PME et des ETI s'est dégradée en 2025

La cotation Banque de France, qui évalue (pour les entreprises avec un chiffre d'affaires supérieur à 1,25 million d'euros) la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon d'un à trois ans, en agréant les données quantitatives d'analyse financière et les éléments qualitatifs recueillis auprès des dirigeants, permet de mettre en balance les éléments contrastés précédemment soulignés et d'évaluer l'impact de l'année 2025 sur la capacité de remboursement des entreprises.

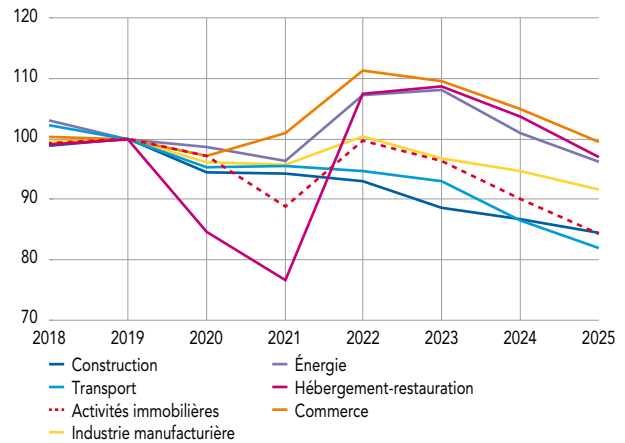
Il en ressort notamment que le poids des entreprises ayant les meilleures cotes, caractérisées par une capacité de remboursement élevée, diminue pour la troisième année consécutive, quelle que soit la taille considérée (cf. graphique 6a) : de 66 % en 2022 à 59 % en 2025 pour les microentreprises (- 7 pp), de 66 % à 58 % pour les autres PME (- 8 pp) et de 68 % à 58 % pour les ETI (- 10 pp). Plus spécifiquement, en 2025 par comparaison à 2024, la baisse est davantage marquée pour les ETI

G6. Part des meilleures cotes dans la population des entreprises cotées par la Banque de France

a) Par taille (en %)



b) Par secteur (base 100 en 2019)



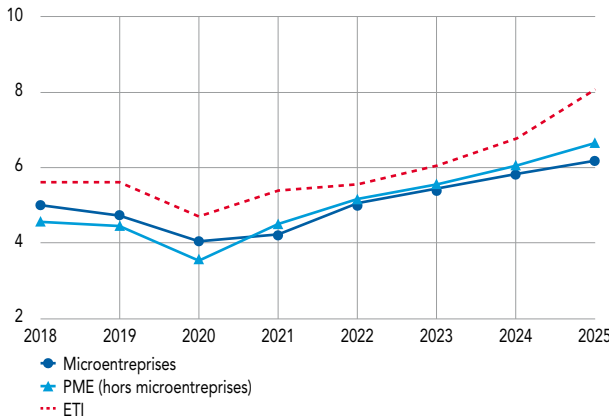
Lecture : À fin 2025, 58 % des ETI cotées Banque de France avaient une des « meilleures cotes ». Toutes tailles confondues, le transport est le secteur dont la part de « meilleures cotes » a le plus diminué depuis 2019.

Note : Les « meilleures cotes » correspondent ici aux cotes Banque de France « 1+. Excellente ++ » à « 4+. Bonne + ». Les cotes « 1+. Excellente ++ » à « 2-. Très satisfaisante » correspondent à des risques de crédit suffisamment faibles pour être éligibles en garantie des opérations de refinancement auprès de la banque centrale. Les cotes « 3+. Forte ++ » à « 4+. Bonne + » étaient éligibles jusqu'à mi-décembre 2024, mais ne le sont plus depuis. Les cotes sont considérées au 31 décembre de l'année. Les résultats pour les années post-Covid-19, en particulier pour le pic de 2022, doivent être interprétés avec précaution, car les cotations étaient fortement impactées par les aides publiques, dans le cadre de la politique du « quoi qu'il en coûte ».

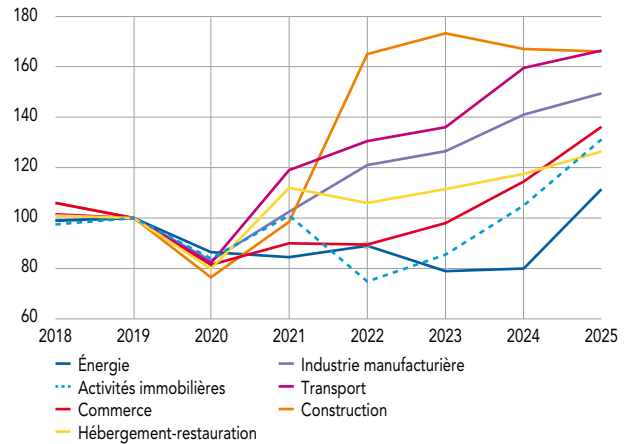
Source : Banque de France, base FIBEN, juin 2026.

G7. Part des entreprises cotées Banque de France avec une capacité de remboursement très dégradée

a) Par taille (en %)



b) Par secteur (base 100 en 2019)



Lecture : À fin 2025, 8,4 % des ETI cotées Banque de France avaient une capacité de remboursement « très dégradée ». Toutes tailles confondues, la construction et le transport sont les secteurs où la part de cote « très dégradée » a le plus augmenté depuis 2019.

Notes : Les entreprises avec une capacité de remboursement « très dégradée » correspondent aux cotes Banque de France « 6. Menacée » à « 8. Fortement compromise ». Il s'agit des situations les plus critiques avant la cessation de paiement. Les cotes sont considérées au 31 décembre de l'année.

Source : Banque de France, base FIBEN, juin 2026.

(– 4,5 pp) que pour les microentreprises (– 3,2 pp) et les autres PME (– 2,9 pp).

Cette situation est observée, pour l'année 2025, dans tous les secteurs. Sur plusieurs années, les baisses les plus marquées sont enregistrées dans les transports, la construction et les activités immobilières.

Parallèlement, la part des PME et des ETI très fragiles, en situations les plus critiques avant d'atteindre l'état de cessation de paiement, a augmenté en 2025 pour la cinquième année consécutive (cf. graphique 7a), cette situation étant plus marquée pour les ETI que pour les PME. L'analyse sectorielle (cf. graphique 7b) confirme les difficultés du secteur du transport, en situation délicate

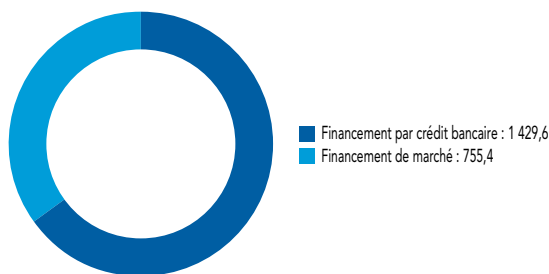
avant d'affronter les hausses de prix du carburant liées au conflit en Iran et au blocage du détroit d'Ormuz en 2026. La situation de la construction s'améliore légèrement sur un an, mais reste très dégradée sur plusieurs années.

1.2 Un financement majoritairement bancaire qui demeure globalement assuré

1.2.1 Une croissance continue des encours de crédits bancaires tirée par la composante investissement, avec des spécificités sectorielles

Le financement des entreprises demeure globalement assuré et caractérisé par la prédominance (65,4 % en mai 2026) des concours bancaires (cf. graphique 8) qui s'élèvent à 1 429,6 milliards d'euros à fin mai 2026.

G8. Structure de financement des entreprises
(en milliards d'euros, à fin mai 2026)



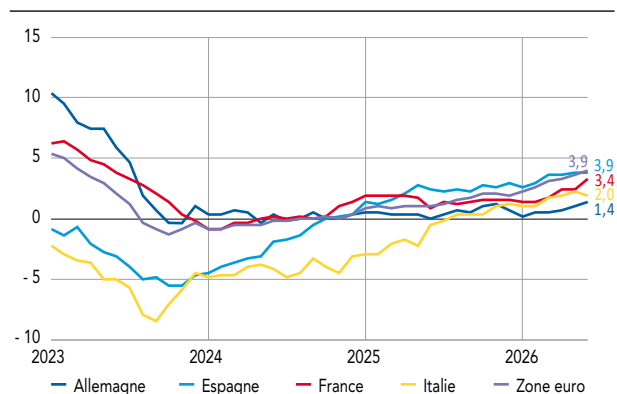
Source : Banque de France : <https://www.banque-france.fr/statistiques/credit/financement-des-entreprises-2026-05>.

Après un ralentissement consécutif à la hausse des taux, et différents chocs impactant les entreprises dans leur activité et leurs investissements (contexte géopolitique, incertitudes économiques, ...), les crédits bancaires aux entreprises connaissent une croissance continue, qui en rythme annuel atteint 3,9 % en mai 2026 (+ 2,1 % en mai 2025), et contrebalance à cette date la baisse de celle des titres de dettes, qui demeure néanmoins élevée (+ 5,1 %). Ainsi, globalement en mai 2026, la croissance sur un an des financements aux entreprises est de 4,3 %.

À cette date, la hausse de l'encours des crédits bancaires demeure tirée par les crédits à l'investissement (+ 4,4 %), en particulier leur composante immobilier, dont la croissance annuelle atteint 5 %, celle des crédits d'équipement atteignant 4,1%. En mai 2026, la croissance sur un an de l'encours des crédits de trésorerie redevient positive (0,5 %) pour la première fois depuis mai 2023.

Globalement à fin juin 2026, la croissance des encours de crédits bancaires aux entreprises est proche de la moyenne de la zone euro et nettement supérieure à celle que l'on observe en Allemagne ou en Italie (cf. graphique 9).

G9. Croissance des encours de crédits bancaires dans la zone euro
(en %)

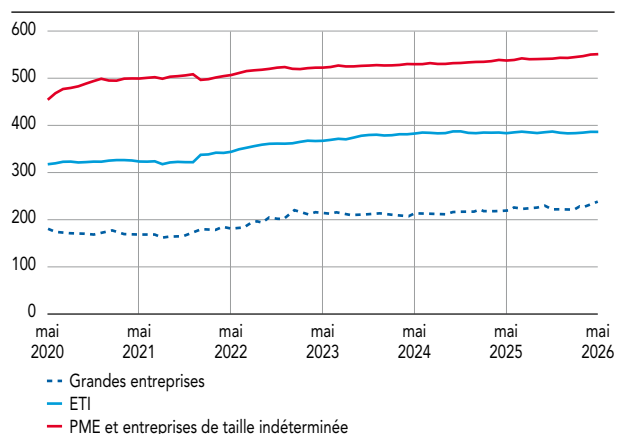


Source : BCE, Data Portal, BSI.

À fin mai 2026, la croissance sur douze mois des encours de crédit augmente pour toutes les tailles d'entreprises (cf. graphique 10). Elle s'établit à 2,5 % pour les PME et entreprises de taille indéterminée, à 0,7 % pour les ETI et à 7,4 % pour les grandes entreprises (GE).

La croissance des encours de crédits mobilisés est contrastée selon les secteurs d'activité des entreprises. Elle demeure positive pour les conseils et services aux entreprises (+ 8,8 %), l'information et communication (+ 5,7 %), les activités immobilières (+ 5,1 %), les transports et entreposage (+ 3,4 %), l'agriculture (+ 2,6 %) et la construction (+ 1,6 %). Elle reste

G10. Encours de crédits bancaires mobilisés par taille d'entreprises
(en milliards d'euros)



Source : <https://www.banque-france.fr/statistiques/credit/financement-des-entreprises-2026-05>.

négative dans l'hébergement et restauration (– 0,8 %), le commerce (– 0,6 %), l'industrie (– 0,5 %, dont – 4,8 % dans l'industrie manufacturière) et l'enseignement et action sociale (– 0,1 %). Suivant les secteurs d'activité, il faut également prendre en compte la part plus ou moins élevée de crédits mobilisables (c'est-à-dire généralement les lignes de trésorerie accordées mais non encore tirées par l'entreprise), qui suivant les cas peut atteindre plus du tiers du total des crédits au secteur concerné (notamment pour les activités dont les stocks sont importants ou celles qui connaissent une saisonnalité).

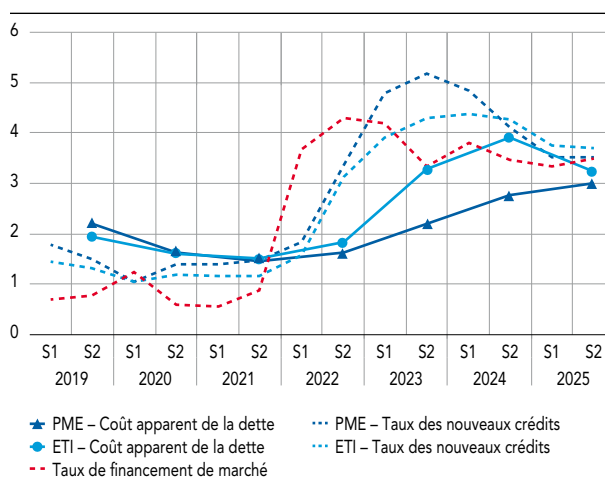
1.2.2 Des évolutions des coûts de financement avec des impacts différenciés selon la taille des entreprises

L'impact pour les PME et les ETI du recul des taux sur les nouveaux crédits bancaires est analysé par la Banque de France dans son étude *Quelle est la situation financière des PME et des ETI françaises à l'issue du cycle de taux d'intérêt 2022-2025 ?*

Dans un contexte de retour de l'inflation vers sa cible de 2 %, la Banque centrale européenne (BCE) a procédé à quatre baisses de taux au cours de l'année 2025, après les trois baisses déjà réalisées en 2024. Cet assouplissement s'est notamment traduit par une baisse sensible des taux d'intérêt sur les nouveaux crédits aux entreprises. Entre fin 2024 et fin 2025, le taux moyen des nouveaux crédits bancaires a diminué de 61 points de base (pb) pour les PME et de 57 pb pour les ETI. Dans le même temps, les taux de financement de marché étaient relativement stables (+ 3 pb).

Compte tenu du temps de latence dans la transmission de ces baisses de taux ⁵, les taux d'intérêt effectivement supportés par les entreprises sur l'ensemble de leur stock de dette ont continué d'augmenter légèrement en 2025 pour les PME (cf. graphique 11). Cette latence avait été un atout lors de la période de hausse des taux, notamment liée à une proportion majoritaire en France de crédits qui sont à taux fixes et maturités longues. Toutefois, la part des PME ayant enregistré une baisse de leur coût apparent de la dette, qui rapporte les charges d'intérêt annuelles effectivement payées par l'entreprise à sa dette, est plus importante en 2025 (44 %) qu'en 2024 (32 %). Par ailleurs, le poids des charges d'intérêt dans la valeur ajoutée des PME a diminué sensiblement en 2025, pour revenir à un niveau proche de ce que l'on observait avant le pic inflationniste de 2022-2023 (de l'ordre de 3,5 % en 2025, contre 3,0 % avant 2022 ; cf. graphique 12).

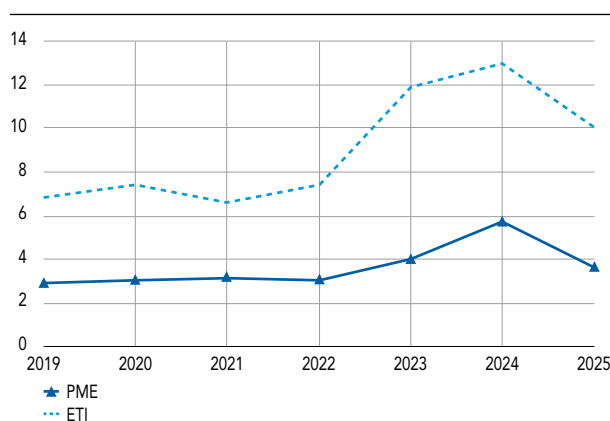
G11. Taux des nouveaux prêts et coût apparent de la dette (médiane, en %)



Note : Taux des nouveaux crédits : taux sur les nouveaux emprunts bancaires (toutes maturités, hors microentreprises, données en juin et en décembre de l'année). Taux de financement de marché : titres de dette (produits financiers dérivés exclus) des sociétés non financières (toutes tailles, données en juin et en décembre de l'année). Coût apparent de la dette : paiements d'intérêts l'année N, rapportés à l'encours moyen de dette financière les années N – 1 et N. Les microentreprises ne sont pas incluses dans la catégorie PME.

Source : Banque de France, juin 2026.

G12. Poids des charges d'intérêt dans la valeur ajoutée (en %)



Note : Les microentreprises ne sont pas incluses dans la catégorie PME.

Source : Banque de France, juin 2026.

Le coût apparent de la dette a en revanche nettement diminué en 2025 pour les ETI. Cela est cohérent avec le fait que, par rapport aux PME, (i) les ETI se financent davantage à court terme et renouvellent donc leur stock de dette plus rapidement, (ii) les ETI sont mieux armées pour gérer le risque de taux et sont ainsi davantage susceptibles d'emprunter à taux variable, et (iii) les ETI se financent

4 Dans le détail, l'essentiel de cette baisse est intervenu au cours du premier semestre 2025, avant que les taux ne se stabilisent au second semestre.

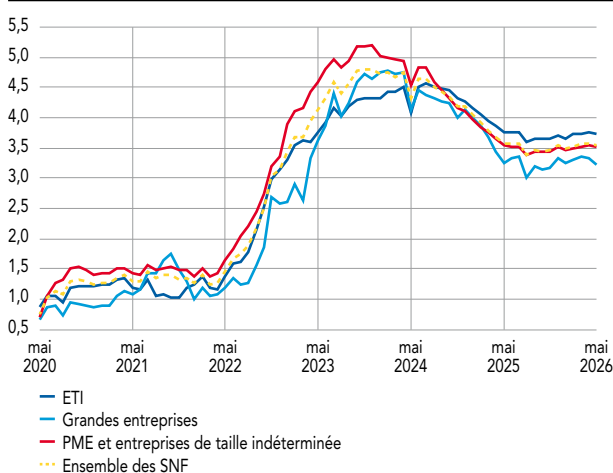
5 Pour mémoire, deux tiers de la dette des entreprises françaises est à taux fixe (65 % à fin 2024 ; source : AnaCredit, BCE) et renouvelée sur plusieurs années.

d'avantage sur les marchés que les PME, dans un contexte où les taux de marché ont recommencé à diminuer beaucoup plus tôt que les taux bancaires (cf. graphique 11).

Dans ce contexte, la proportion d'ETI ayant enregistré une baisse de coût apparent de la dette a fortement augmenté, pour atteindre 67 % en 2025 (contre 29 % en 2024). Par ailleurs, le poids des charges d'intérêt dans la valeur ajoutée des ETI a chuté, de 13 % en 2024 à 10 % en 2025, mais est toutefois resté à un niveau sensiblement supérieur à ce que l'on observait avant le pic inflationniste (7 % environ).

Depuis le début de l'année 2026, les coûts des financements bancaires s'inscrivent en légère hausse, et ils marquent le pas en mai (cf. graphique 13).

G13. Taux d'intérêt des crédits bancaires par tailles d'entreprises (en %)



Source : <https://www.banque-france.fr/statistiques/credit/financement-des-entreprises-2026-05>.

À cet égard, les résultats des enquêtes *Bank Lending Survey* (BLS) ⁶ et *Survey on the Access to Finance of Enterprises* (Safe) font apparaître un nouveau resserrement des conditions de financement bancaire début 2026.

Ainsi que le souligne le *Rapport sur la stabilité financière*, publié en juin 2026 par la Banque de France, ce durcissement progressif des conditions de crédit se reflète également dans le taux moyen sur l'encours de crédits aux sociétés non financières (SNF), qui demeure plus élevé par rapport aux années précédentes (cf. graphique 14). Du point de vue des banques (BLS), ce resserrement s'explique principalement par une hausse des risques perçus et une aversion accrue au risque. Du point de vue des entreprises (Safe), ces évolutions se traduisent par une hausse du coût du financement et

G14. Taux des crédits aux entreprises françaises (x : axe temporel / y : taux, en %)



Source : Banque de France, *Rapport sur la stabilité financière*, juin 2026.

une légère diminution de sa disponibilité, tandis que les besoins de financement sont restés stables par rapport au trimestre précédent.

S'agissant de la perception des entreprises, l'enquête de la Banque de France *Accès des entreprises au crédit* de juin 2026 montre que, au deuxième trimestre 2026, la majorité des entreprises continue de juger le coût du crédit stable, mais que la part de celles qui signalent une hausse progresse légèrement, confirmant la tendance observée depuis le deuxième trimestre 2025.

1.2.3 Vers l'achèvement du remboursement des prêts garantis par l'État

Les prêts garantis par l'État (PGE) ont été l'un des principaux dispositifs de soutien aux entreprises pour faire face à la crise sanitaire. Les TPE et les PME ont été les principales bénéficiaires, puisqu'elles représentent 95 % des près de 700 000 entreprises bénéficiaires et 74 % des montants accordés, soit plus de 108 milliards d'euros sur les 145 milliards d'euros distribués. Les seules TPE représentent 80 % des bénéficiaires et 27 % des montants totaux.

Dans son rapport *Les prêts garantis par l'État : une réponse efficace à la crise*, la Cour des comptes avait procédé à l'évaluation du dispositif mis en œuvre entre mars 2020 et mars 2022 : « Au terme de son évaluation, la Cour constate que, conformément à son objet, le dispositif a permis de soutenir l'offre de crédit par les banques et d'éviter des faillites massives d'entreprises dans un contexte inédit de crise. Le choix d'un dispositif simple, dont la distribution a été déléguée aux banques, s'est avéré pertinent pour assurer un déploiement rapide des prêts et restaurer la confiance des acteurs économiques. »

T1. PGE – Octrois et appels en garantie à fin février 2026

	Octrois		Appels en garantie	
	Nombre de PGE	Encours en milliards d'euros	Somme des avances et versements finaux en milliards d'euros (% du montant octroyé)	
Grandes entreprises (GE)	383	16,2	0,08	0,49 %
Entreprises de taille intermédiaires (ETI)	6 413	20,3	0,66	3,23 %
Petites et moyennes entreprises (PME)	159 572	65,8	2,54	3,86 %
Très petites entreprises (TPE)	607 894	41,5	3,17	7,64 %
Autres	29 951	1,3	0,03	2,14 %
Total	804 213	145,1	6,48	4,46 %

Source : Banque de France.

Les PGE bénéficient d'une garantie de l'État (jusqu'à 90 % pour les plus petites entreprises) et, comme tous les prêts, ils doivent se rembourser selon le calendrier prévu au contrat (qui a été choisi par l'entreprise à l'issue de la première année), sur une durée maximale de six ans (comportant une année, voire deux, de différé en capital).

À fin février 2026, sur les 145 milliards d'euros octroyés initialement, il ne reste que 16,1 milliards d'euros à rembourser, soit 11,1 % du montant initial.

À cette date, les appels en garantie restent relativement modérés (6,5 milliards d'euros, soit 4,5 % des montants octroyés), mais sont – comme anticipé – sensiblement plus importants pour les plus petites entités : ils représentent 7,6 % des montants octroyés pour les TPE, 3,9 % pour les PME (hors TPE) et 3,2 % pour les ETI.

Dans le même ordre d'idées, les données disponibles à fin juin 2026 montrent que les demandes de restructuration

de PGE dans le cadre de la médiation du crédit, possibles dans le cadre d'un accord de place spécifique ([accord_de_place_du_19_janvier_2022](#)), reconduit jusqu'à fin 2026, sont restées très limitées. Depuis le début de la procédure, 1 738 dossiers éligibles ont été traités dans ce cadre, 58 % d'entre eux ayant fait l'objet d'un accord, avec une restructuration des autres crédits bancaires à maturité et un constat d'accord signé à l'issue de la médiation permettant de préciser les lignes de crédits à court terme maintenues.

1.2.4 Un accès au crédit bancaire qui demeure assuré avec des dynamiques différenciées

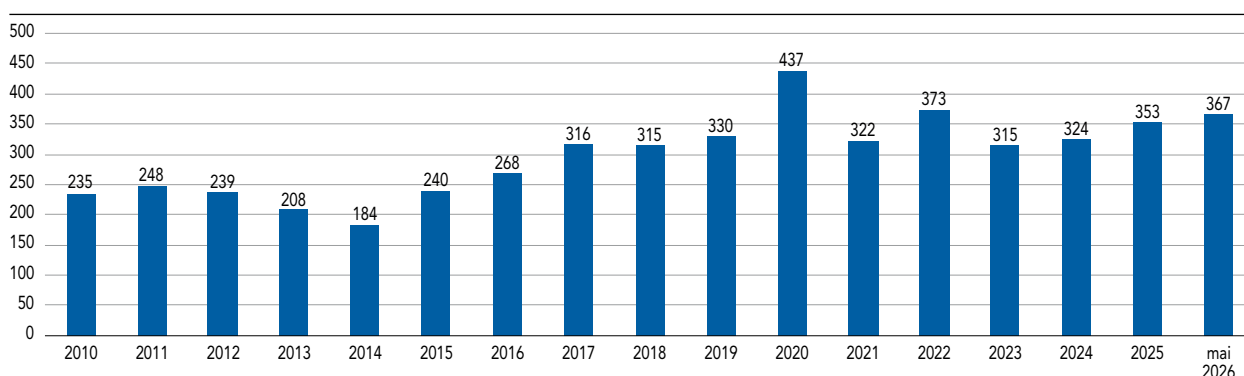
Avec 367 milliards d'euros de flux cumulés sur un an à fin mai 2026, les nouveaux crédits bancaires aux entreprises se situent à des niveaux en hausse par rapport aux années précédentes (cf. graphique 15).

6 The Euro Area Bank Lending Survey, premier trimestre 2026.

7 Survey on the Access to Finance of Enterprises in the Euro Area, premier trimestre 2026.

G15. Nouveaux crédits bancaires

(flux cumulés sur douze mois, en milliards d'euros)



Source : Banque de France.

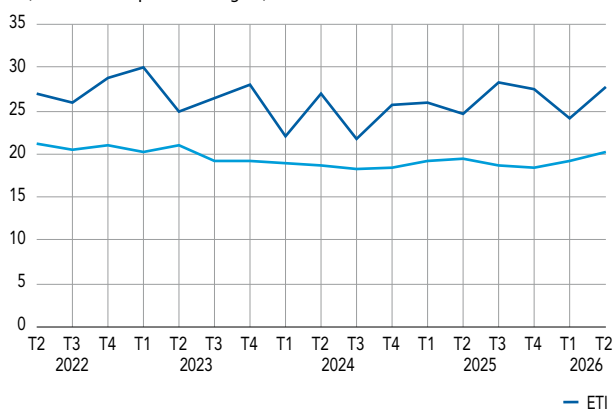
À la fin du deuxième trimestre 2026, les statistiques de la Banque de France ([Accès des entreprises au crédit](#)) montrent notamment une hausse des demandes de crédit d'investissement à des conditions toujours favorables.

La proportion d'entreprises ayant demandé de nouveaux crédits d'investissement progresse au deuxième trimestre 2026, atteignant 28 % pour les ETI et 20 % pour les PME (cf. graphique 16), et s'établissant à un niveau proche de leur moyenne historique. Les taux d'obtention pour ces demandes de crédits sont très élevés : 98 % des ETI et 96 % des PME ayant demandé un prêt l'ont obtenu en totalité ou à plus de 75 % (cf. graphique 16).

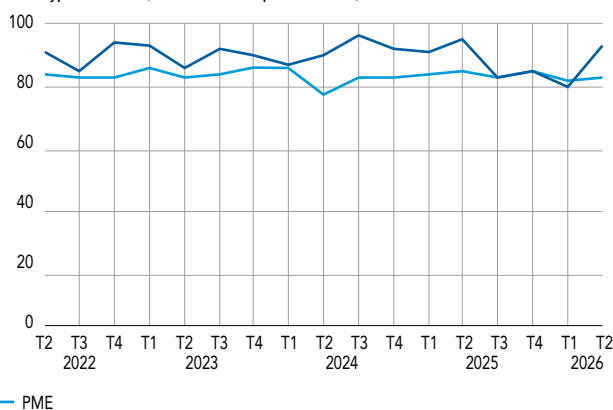
Les besoins de financement à court terme demeurent limités au deuxième trimestre 2026. La proportion d'entreprises ayant demandé sur un trimestre de nouveaux crédits de trésorerie reste stable, à 6 %, pour les PME, tandis qu'elle remonte à 9 % pour les ETI (cf. graphique 17). Pour ce type de crédits, après un resserrement des conditions d'accès au premier trimestre, la part des entreprises ayant obtenu leur financement (en totalité ou à plus de 75 %) a augmenté au deuxième trimestre, passant de 82 % à 83 % pour les PME, et de 80 % à 93 % pour les ETI (cf. graphique 17).

G16. Demande et obtention de crédits d'investissement

1. Demande de crédits d'investissement
(en % des entreprises interrogées)



2. Obtention de crédits d'investissement en % des entreprises ayant demandé ce type de crédit (en totalité ou à plus de 75 %)

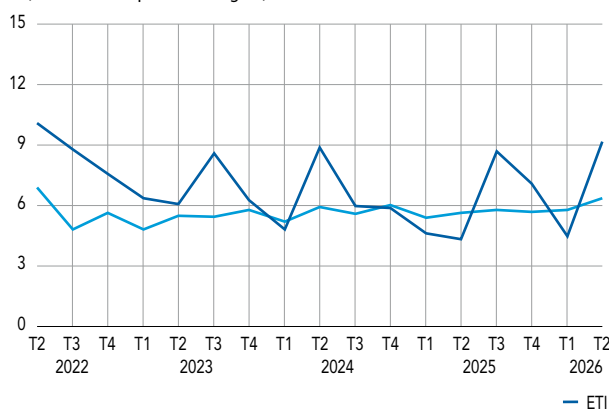


Champ : Entreprises avec une autonomie de décision en matière de crédit.

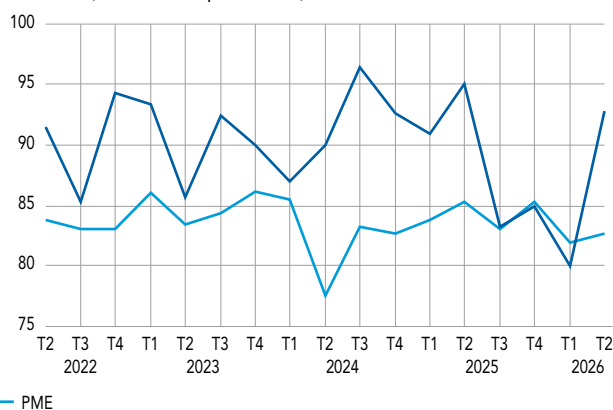
Source : <https://www.banque-france.fr/statistiques/credit/acces-des-entreprises-au-credit-2026-q2>.

G17. Demande et obtention de crédits de trésorerie

3. Demande de crédits de trésorerie
(en % des entreprises interrogées)



4. Obtention de crédits de trésorerie en % des entreprises ayant demandé ce type de crédit (en totalité ou à plus de 75 %)



Champ : Entreprises avec une autonomie de décision en matière de crédit.

Source : <https://www.banque-france.fr/statistiques/credit/acces-des-entreprises-au-credit-2026-q2>.

Les statistiques de la Banque de France montrent également que cette situation s'inscrit dans un contexte où l'autocensure – situation où une entreprise ne sollicite pas de nouveau crédit bancaire, car elle anticipe un refus des banques – demeure très marginale au deuxième trimestre 2026. Moins de 2 % des entreprises déclarent effet s'être trouvées confrontées à cette situation pour expliquer leur absence de demande de crédit de trésorerie ou d'investissement, un niveau stable par rapport à l'année précédente.

Le caractère différencié des dynamiques d'accès aux crédits d'investissement et de trésorerie ressort également du *Baromètre semestriel des TPE-PME* de Bpifrance pour le premier semestre 2026 (cf. graphique 18).

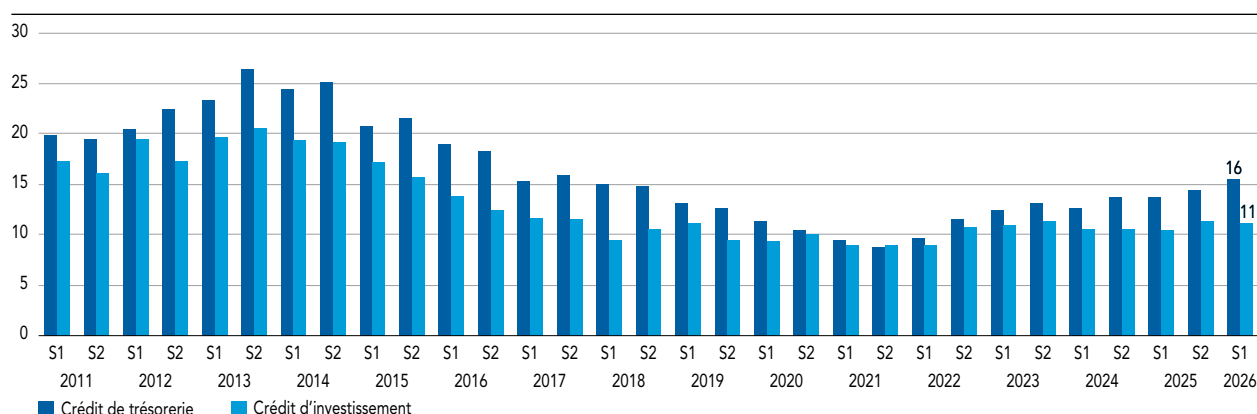
Sur cette période, un durcissement des conditions d'accès au crédit de trésorerie est en effet observé, 16 % des dirigeants interrogés déclarant rencontrer des difficultés pour financer leur exploitation courante, une proportion en hausse de 2 points sur le semestre, supérieure au niveau observé avant la crise sanitaire, mais loin des niveaux atteints en 2013-2014, autour de 25 %. Ces difficultés augmentent de manière marquée dans la construction et les transports, dans une moindre mesure dans l'industrie (+ 2 points, à 16 %) et se stabilisent dans les autres secteurs. Le niveau insuffisant de l'activité et/ou des perspectives incertaines apparaissent toujours, de loin, la principale source des difficultés d'accès au crédit de trésorerie, en progression continue depuis trois ans. Enfin, les garanties exigées et le risque associé au secteur d'activité représentent un obstacle pour 30 % des entreprises concernées.

Dans le même ordre d'idées, *l'enquête économique* menée par Les Entrepreneurs (ex-CPME) au premier semestre 2026 témoigne de la perception d'un accès au crédit de trésorerie bancaire plus difficile. Ainsi, parmi les chefs d'entreprise ayant eu recours à un crédit de trésorerie au cours des douze derniers mois – soit 35 % de l'échantillon –, près de six sur dix (55 %) jugent l'accès à ce type de crédit difficile, seuls 7 % le qualifient d'aisé, et 38 % de normal. Ce constat est particulièrement marqué pour les entreprises déjà en situation de trésorerie critique, 85 % d'entre elles rencontrant des obstacles dans l'accès au financement bancaire, ce qui est à mettre en relation avec les exigences de gestion du risque et les critères d'octroi pouvant limiter l'accès aux liquidités des structures les plus fragiles.

Sur la même période, les difficultés d'accès au crédit d'investissement mesurées par l'enquête de Bpifrance apparaissent stables à un bas niveau, 11 % des TPE-PME interrogées se déclarant concernées par cette situation, soit un niveau proche de celui que l'on a observé avant la crise sanitaire (10 % en 2018-2019).

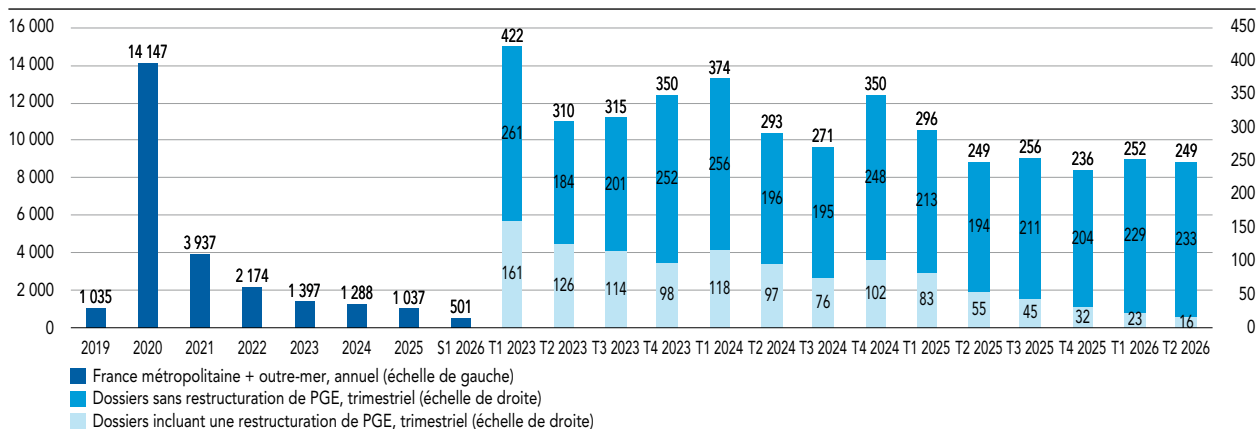
Les difficultés d'accès au crédit d'investissement augmentent dans la construction et les transports, se stabilisent dans l'industrie et refluent même légèrement dans les autres secteurs. Dans les cas concernés, la fragilité financière de l'entreprise est de loin la principale source des difficultés de financement à long terme, la deuxième étant le risque associé au secteur d'activité, en progression également lors du premier semestre 2026.

G18. Part des dirigeants estimant l'accès au crédit de trésorerie et d'investissement assez difficile ou très difficile (en %)



Source : Bpifrance Le Lab, Baromètre semestriel des TPE-PME, juillet 2026.

G19. Évolution des saisines éligibles à la médiation du crédit (Nombre de dossiers éligibles)



Source : Banque de France, médiation du crédit.

1.2.5 La médiation du crédit aux entreprises, un outil de gestion des difficultés de financement demeurant peu mobilisé

La baisse des sollicitations de la médiation du crédit amorcée en 2022 s'est poursuivie en 2025, avec un niveau de saisine comparable à la période prépandémique. Au premier semestre 2026, le nombre de saisines éligibles est en recul de 8,3 % par rapport à la même période de l'année précédente (cf. graphique 19).

Cette évolution, en cohérence avec le contexte caractérisé par un accès au financement globalement assuré, malgré l'émergence de tensions pouvant concerner l'accès des TPE-PME aux crédits de trésorerie, est également révélatrice d'une connaissance insuffisante de ce dispositif de proximité, gratuit et confidentiel, sollicité tardivement par les entreprises, pouvant éprouver une difficulté d'accès au crédit à un moment où leur situation économique et financière s'est trop dégradée pour pouvoir entrer dans le champ de la médiation.

Au premier semestre 2026, sans évolution importante par rapport aux périodes précédentes, les demandes émanent en très grande majorité (86 %) de TPE (moins de 11 salariés) qui exercent leurs activités dans les secteurs des services (52 %), du commerce (22 %), des industries extractives ou manufacturières (12 %), de la construction (10 %) ou et plus marginalement dans le secteur agricole (4 %).

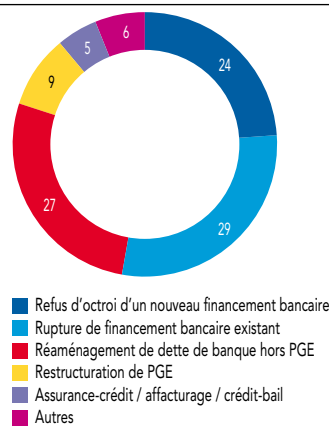
Les saisines de la médiation du crédit sont principalement consécutives à des difficultés relatives à des financements précédemment octroyés, qu'il s'agisse de la rupture de financement bancaire existant ou de réaménagement

de dette bancaire portant sur des PGE ou d'autres prêts (cf. graphique 20).

La médiation du crédit est un dispositif efficace lorsqu'elle est saisie suffisamment tôt. Ainsi, au cours du premier semestre, les demandes éligibles à la médiation du crédit ont abouti dans près de 60 % des cas à une solution permettant aux entreprises concernées de surmonter leurs difficultés d'accès au crédit et de poursuivre le développement de leurs activités.

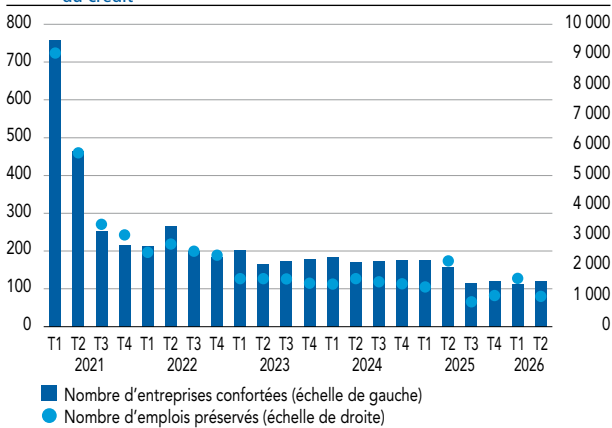
Les interventions des médiateurs départementaux ont permis, en 2025, de sauvegarder dans les territoires 5 113 emplois au sein de 554 entreprises. Cette contribution positive au tissu économique se concrétise au premier semestre 2026 avec la préservation de 2 594 emplois dans 231 entreprises (cf. graphique 21).

G20. Problématiques rencontrées dans les dossiers de médiation éligibles en 2026 (en %)



Source : Banque de France, médiation du crédit.

G21. Entreprises et emplois confortés dans le cadre de la médiation du crédit



Source : Banque de France, médiation du crédit.

1.3 Des enjeux et spécificités liés au financement en fonds propres

1.3.1 Une contribution limitée des financements de marché

Dans sa publication *Le Financement des entreprises par le marché en France en 2025*, l'Observatoire du financement des entreprises par le marché (Ofem) souligne, dans un contexte de résilience globale des financements de marché (164 milliards d'euros mobilisés malgré la baisse sur les marchés d'actions ; cf. tableau 2), la permanence d'enjeux et de difficultés structurelles d'accès des PME et des ETI au financement de marché.

L'Ofem souligne les caractéristiques d'un environnement marqué en 2025 par l'amorce d'une reprise du capital-investissement

mondial avec une dynamique de concentration accrue et des opérations de grande envergure, et met en exergue les impacts potentiels de cette configuration de nature à accentuer durablement les écarts entre les grandes entreprises, disposant d'un accès privilégié aux financements, et les ETI et les PME, confrontées à des contraintes persistantes en matière de ressources longues.

L'Ofem observe enfin que cette situation s'inscrit dans un contexte caractérisé par une progression plus rapide du financement privé (capital-investissement, dette privée, fonds de continuation) que le financement public par les marchés, en particulier pour les PME et les ETI françaises.

1.3.2 Un poids économique significatif des acteurs du capital-investissement en France, avec des dynamiques différenciées

Les fonds de capital-investissement investissent en fonds propres ou quasi-fonds propres dans des entreprises non cotées, sur un horizon de quatre à sept ans, avec des segments d'intervention correspondant aux différents stades de vie des entreprises. Le capital-innovation (*venture*) et le *growth* financent des entreprises innovantes, de l'amorçage jusqu'aux stades de forte croissance. Le capital-développement accompagne des PME et des ETI rentables cherchant à financer une nouvelle étape de croissance, organique ou externe, sans changement de contrôle. Le capital-transmission intervient au moment où l'actionnariat évolue : changement générationnel, sortie d'un actionnaire ou ouverture à de nouveaux partenaires (cf. chapitre 2). Enfin, les situations spéciales, concernant des entreprises fragilisées, accompagnées dans un plan de redressement opérationnel et financier (cf. chapitre 2).

T2. Capitaux apportés par les différents financements de marché aux entreprises en France (en milliards d'euros)

	Segment	2025	2024	2023
Marchés d'actions	Euronext	4,6	11,3	8,2
	Financements apportés en fonds propres	dont 67 millions d'euros) (en IPO)	dont 703 millions d'euros) (en IPO)	dont 401 millions d'euros) (en IPO)
	Capital-investissement (Financements mixtes)	18,1 Toutes opérations) (confondues)	18,9 Toutes opérations) (confondues)	14,9 Toutes opérations) (confondues)
Marchés de taux	Euronext	72,7	57,2	62,5
	Financements en dette			
	Dette privée	14,8	11,6	12,7
	Euro PP	1,0	0,99	1,1
	NEU CP	53,2	48,5	51,2
Financement participatif	Crowdfunding	1,8	1,7	2,1

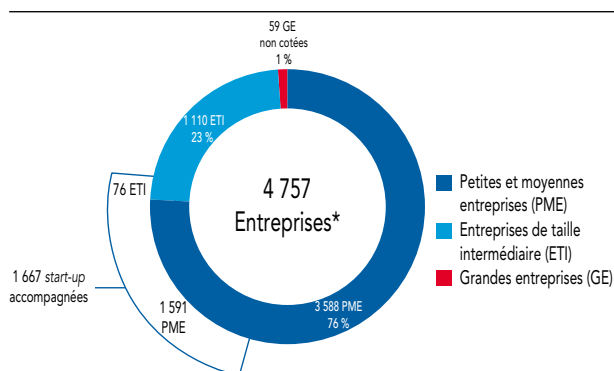
Note : IPO = introduction en Bourse (*initial public offering*).

Source : OFEM, *Le Financement des entreprises par le marché en France en 2025*.

Fin 2024, selon *l'association France Invest*, plus de 8 400 entreprises françaises, dont une très large majorité (76 %) de PME et de *start-up*, étaient ainsi accompagnées par un acteur du capital-investissement, représentant au total environ 2,5 millions de salariés (cf. graphique 22).

Le rapport d'activité 2025 de France Invest, réalisé avec Grant Thornton, (*Activité du capital-investissement français en 2025*) met en exergue la résilience des levées de fonds et des investissements des acteurs du capital-investissement français malgré les incertitudes économiques.

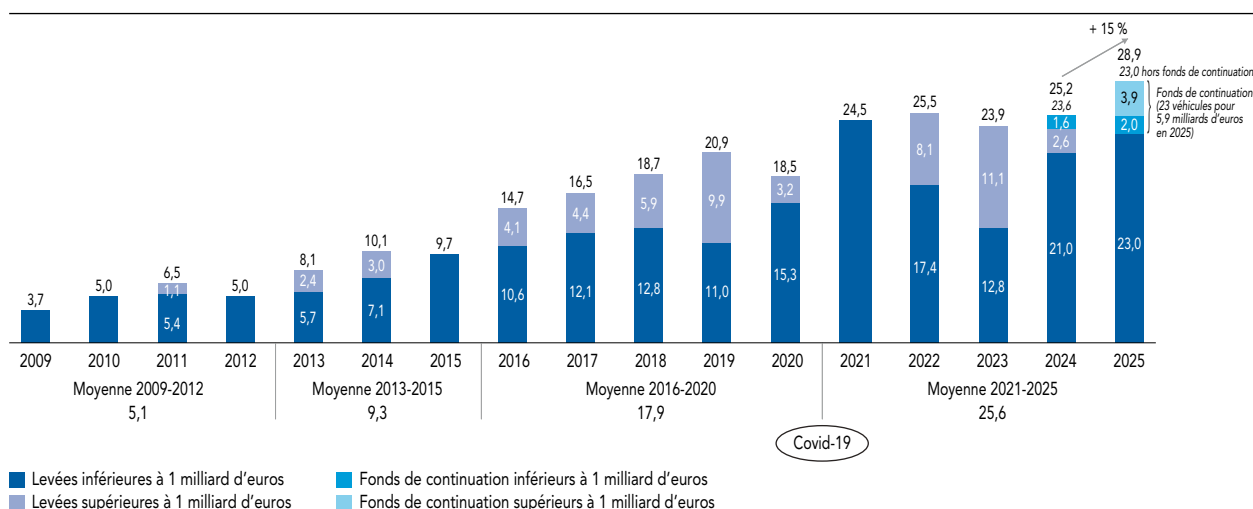
G22. Taille des entreprises accompagnées par les acteurs français du capital-investissement



PME : Entreprises ayant moins de 250 salariés et réalisant moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires à fin 2023.
 ETI : Entreprises ayant entre 250 et 5 000 salariés et réalisant moins de 1 500 millions d'euros de chiffre d'affaires à fin 2023.
 GE : Entreprises ayant plus de 5 000 salariés ou réalisant plus de 1 500 millions d'euros de chiffre d'affaires à fin 2023.

Source : France Invest/EY. Analyse de 4 757 entreprises ayant des données complètes. Se reporter à l'étude pour plus de précisions sur la méthodologie.

G23. Évolution des levées de fonds (en milliards d'euros)



Note : Les levées correspondent aux montants levés par un véhicule pendant l'année ou le semestre.

Source : France Invest.

Les levées de capitaux ont ainsi atteint 28,9 milliards d'euros (en progression de 15 %), portées par les fonds de continuation, sans lesquels, compte tenu notamment de l'absence de levées de très grande taille, la collecte apparaît en légère baisse (– 2 % ; cf. graphique 23).

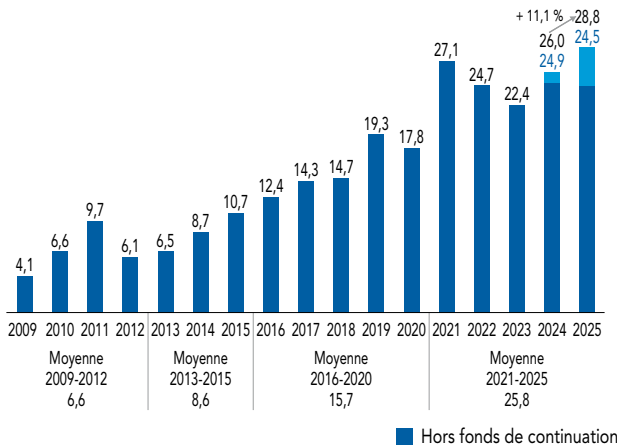
La répartition des souscripteurs est caractérisée par le maintien de la prédominance des fonds de fonds, la progression du secteur public et le recul des personnes physiques et *family offices*.

Par ailleurs, les acteurs français du capital-investissement (hors infrastructure) ont investi 28,8 milliards d'euros en 2025 (+ 11 % par rapport à 2024) dans 2 714 entreprises, les montants investis étant portés par la dynamique observée des fonds de continuation (cf. graphique 24a et 24b).

Dans ce contexte, des dynamiques différenciées sont observées, avec un maintien des transactions primaires au niveau de l'année précédente, mais en deçà de la moyenne historique, une forte progression du segment du *growth* (liée à des opérations de grande taille à l'international), un ralentissement de l'activité du capital-développement et une légère hausse du capital-transmission (à mettre en relation avec l'activité des fonds de continuation). La répartition sectorielle des investissements se caractérise en 2025 par la prédominance de l'industrie (25 % des montants investis et 23 % du nombre d'entreprises accompagnées) et, dans une moindre mesure, celle du numérique, des biens et services de consommation et de la santé.

G24. Évolution des investissements

a) Montant (en milliards d'euros)



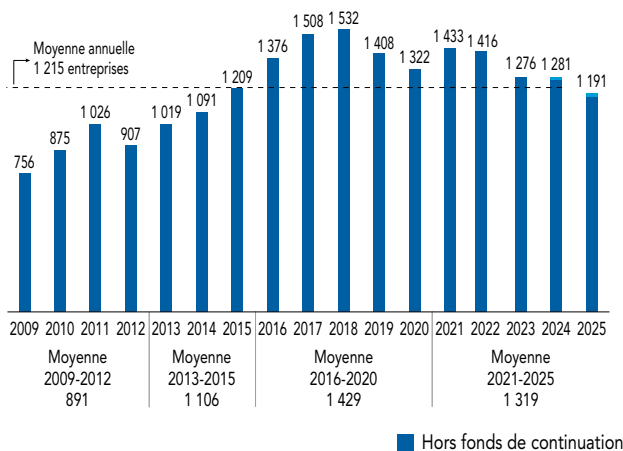
Source : France Invest.

b) Nombre d'entreprises



G25. Évolution des cessions

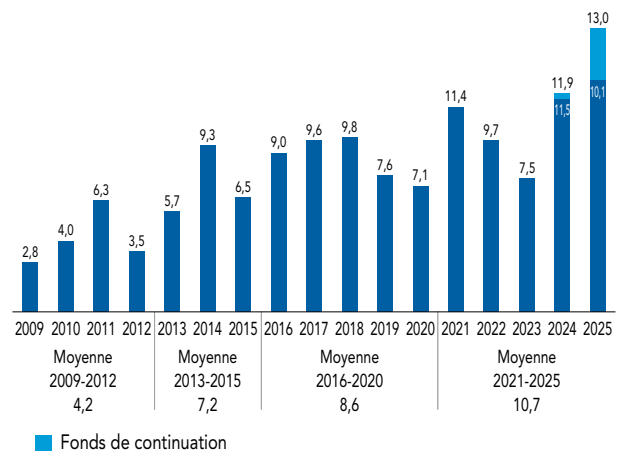
a) Nombre



Note : Le coût historique correspond à la valeur de l'investissement initial.

Source : France Invest.

b) Montant (en millions d'euros)



Enfin, en 2025, l'activité du capital-investissement reste marquée par un allongement des durées de détention, avec un nombre de cessions en retrait par rapport aux niveaux observés depuis 2015 (cf. graphique 25a), cette tendance étant observée pour la quasi-totalité des types d'acquéreurs. Dans ce contexte, les problématiques récurrentes sur ce segment se traduisent par une stabilité des cessions partielles et un ralentissement des cessions définitives. L'augmentation observée des montants cédés (au coût historique), qui atteignent 13 milliards d'euros (+ 10 % par rapport à 2024) est à mettre en relation avec la réalisation de cessions de grande envergure et l'activité des fonds de continuation (cf. graphique 25b).

1.3.3 Un accès des entreprises au capital-investissement soutenu par Bpifrance

Dans le cadre de sa mission de financement et d'accompagnement des entreprises, Bpifrance investit, au travers de son activité Capital-développement, en fonds propres et quasi-fonds propres, dans des sociétés cotées et non cotées ayant une forte présence en France.

Le soutien ainsi apporté en haut de bilan des entreprises est exercé au travers d'une diversité de fonds d'investissement (*Small Cap*, *Mid Cap*, *Large Cap*, partenariats avec des fonds souverains) ainsi que de fonds spécialisés en gestion pour

compte de tiers (Fonds Impact, Environnement, Tourisme et Loisirs, Défense et Mer) caractérisés par des stratégies, cibles tickets différenciés et complémentaires qui permettent d'adresser les différentes problématiques de développement des entreprises (cf. tableau 3).

Dans ce cadre, les principes directeurs d'investissement visent à apporter un soutien large et durable au dynamisme du tissu productif et à ses évolutions. Ils s'inscrivent par conséquent dans une stratégie à long terme, avec une logique d'actionnaire minoritaire, l'intégration des enjeux climatiques, la priorisation d'une logique de co-investissement, la recherche d'un ancrage sur le territoire, une dynamique d'investisseur agile et réactif, une implication dans la gouvernance ainsi qu'une capacité à réinvestir dans la durée (sept ans, avec une possibilité de renouvellement, hors fonds de continuation).

Globalement, à fin 2025, les investissements ainsi apportés recouvrent 29 milliards d'euros sous gestion et 750 participations en fonds propres.

Dans ce cadre, un soutien plus spécifiquement destiné à la croissance des PME et des ETI dans les territoires est apporté avec l'offre *small cap*, qui s'inscrit dans une perspective de durée et permet de combiner apports en fonds propres et en conseils. Les impacts portent sur l'amélioration de la rentabilité

et des indicateurs de performance, la création d'emplois, le franchissement de caps et le changement d'échelle des entreprises accompagnées, des consolidations sectorielles via des croissances externes (plus de 500 sur les 5 dernières années).

En 2025, 599 entreprises sont accompagnées dans ce cadre (411 PME et 188 ETI), pour un total de 2 milliards d'euros investis, majoritairement (70 %) dans les territoires hors Île-de-France. Les investissements ainsi réalisés s'inscrivent notamment dans une logique de soutien de souveraineté industrielle (53 % du portefeuille) et du secteur de la santé (34 sociétés investies dans ce domaine) et de déploiement de la transition écologique (100 sociétés investies et membres de la communauté Coq Vert).

Déployé en co-investissement avec une diversité d'acteurs de l'écosystème, le soutien apporté est de nature à favoriser l'accès à des investissements complémentaires auprès des co-investisseurs et des banques impliqués avec un large effet de levier (x10).

Au-delà, l'accompagnement de Bpifrance s'inscrit dans une stratégie de cessions permettant aux PME et aux ETI concernées de se consolider. Ainsi, depuis 2013, près de 600 entreprises ont été cédées totalement, en majorité (34 %) aux managers, et dans une moindre mesure (25 %) à des industriels, français dans la plupart (85 %) des cas.

T3. Modalités d'intervention Capital Développement de Bpifrance

Fonds Bpifrance	Small cap	Gestion pour compte de tiers ²											
		Mid cap			Large cap	Partenariats fonds souverains	Fonds spécialisés						
		Equity	Dette	FBI ¹			LAC 1	Fonds Avenir Automobile	Fonds Impact Environnement	Tourisme et Loisirs	Fonds Mer	Definvest	Bpifrance défense
Stratégie	Faire grandir les PME et les ETI de nos territoires	Accélérer la croissance des PME et des ETI indépendantes à fort potentiel			Faire grandir les ETI et les GE françaises à fort potentiel	S'allier aux investisseurs internationaux long terme pour stimuler nos champions	Être un investisseur impliqué à long terme dans les grands groupes français cotés	Favoriser la consolidation et la modernisation des sous-traitants auto	Renforcer les filières de la transition écologique et énergétique, du bois et des éco matériaux	Accompagner la consolidation et la transformation du tourisme	Décarboner les activités maritimes	Investir dans les PME-ETI stratégiques pour la défense (Definvest)	Investir dans les PME-ETI stratégiques pour la défense
Tickets	Private equity (0,5-7 / 10) millions d'euros	Private equity (7-20 millions d'euros) Private debt (5-30 millions d'euros)			Private equity (5-100 millions d'euros) Public equity (15-500 millions d'euros)	Private equity (5-100 millions d'euros)	Public equity (0,1-1,0 millions d'euros)	Private equity (1-50 millions d'euros)	Private equity (1-20 millions d'euros)	Private equity (1-10 millions d'euros)	Private equity (1-5 millions d'euros)	Private equity (1-5 millions d'euros)	Private equity (1-9 millions d'euros)
Actifs sous gestion	2 milliards d'euros	2,4 milliards d'euros			16,2 milliards d'euros	1,2 milliard d'euros	5,2 milliards d'euros	0,8 milliard d'euros	0,5 milliard d'euros	0,5 milliard d'euros	0,05 milliard d'euros	0,1 milliard d'euros	0,1 milliard d'euros

¹ Fonds de *build-up international*.

² Hors dispositif d'Obligations Relance, dont la période d'investissement est arrivée à échéance le 31 décembre 2023.

Source : Bpifrance.

1.3.4 Un engagement des réseaux bancaires en soutien des fonds propres des entrepreneurs

Les réseaux bancaires participent à la structuration en fonds propres des TPE-PME et des entreprises plus largement. Leur accompagnement se matérialise au travers de filiales en propres, fonds de capital-investissement, comme par la prise de participations au capital de structures nationales ou régionales, qui elles-mêmes interviennent en haut de bilan dans les entreprises. Les interventions des banques se font, chacune suivant leur stratégie, dans une logique d'investissement à long terme et d'actionnaire minoritaire.

L'accompagnement financier des réseaux peut prendre différentes formes (capital-innovation, capital-développement, réorganisation capitalistique, capital-transmission, etc.) aux phases-clés du cycle de croissance (de l'amorçage à la maturité des projets ou à la phase de cession ou de transmission). Généralement, les groupes bancaires interviennent en capital-investissement pour accompagner en capital l'innovation, la transmission et le développement des entreprises, davantage que sur le rebond en cas de difficultés financières et économiques. Les réseaux bancaires contribuent également à la constitution des fonds propres des TPE, dès la création, mais aussi en phase de consolidation, en participant à des associations d'accompagnement, qui délivrent, par exemple, des prêts d'honneur, facilitant ainsi l'accès aux financements bancaires.

Contribuant au développement de l'entreprise, au-delà de leur strict apport de fonds en haut de bilan, la banque, en tant qu'investisseur, généralement de proximité avec l'environnement économique et territorial, accompagne l'entrepreneur par une relation individualisée et l'apport

d'expertises diversifiées. Cette contribution est marquée par un partenariat fort avec la gouvernance des PME, tout en s'inscrivant dans un accompagnement large des défis auxquels celles-ci sont confrontées dans le cadre de leur développement : transitions écologique et énergétique, transformation digitale et innovation, stratégie d'exportation et de relations à l'international.

L'environnement réglementaire des banques a des incidences en matière de financement des entreprises, que ce soit sur l'activité de distribution du crédit, mais plus encore sur celle d'intervention en fonds propres des entreprises. La réglementation bancaire qui est destinée à limiter les risques de perte (ratio de solvabilité, ratio de levier, ratio de liquidité) conduit les banques, lorsqu'elles octroient un financement, à mobiliser leurs fonds propres.

Ainsi, il est généralement estimé que, pour respecter les ratios de solvabilité (c'est-à-dire le capital minimal à mettre en face d'un financement, et qui diffère suivant le risque encouru), une banque doit disposer à tout moment de 1 million d'euros de fonds propres immobilisés pour l'octroi d'un prêt de 10 millions d'euros à une PME (exigences minimales en fonds propres de 10 % à 12 % avec une contrepartie PME pondérée à 85 %). S'agissant d'une intervention au capital d'une PME, le niveau minimal exigible est au minimum trois fois plus élevé. En effet, il a été considéré que le risque lié à l'investissement en fonds propres était largement supérieur aux risques par l'octroi de crédit. Par conséquent, l'accompagnement des banques dans cette activité d'investissement se trouve mécaniquement contraint et donc limité, particulièrement par le volume de fonds propres à mobiliser par la banque et le coût ainsi généré.

①

Focus sectoriel : évolution de la structure de financement du secteur industrielSource : Banque de France, *Bloc Notes Éco*, n° 456, 10 juillet 2026

Par Valentin Georges et Thomas Allen

L'évolution du financement du secteur industriel entre 1996 et 2024 met en lumière une transformation de la structure d'endettement, avec l'augmentation de la part des financements obligataires, en particulier pour son segment manufacturier depuis 2012. Ces mutations doivent être interprétées à l'aune d'un mouvement de concentration industrielle, qui a renforcé le rôle des plus grands acteurs et favorisé la diversification des modes de financement.

Un recul de la part de l'industrie dans le PIB

La part de l'industrie dans le produit intérieur brut (PIB) français affiche une tendance structurelle à la baisse : elle constituait en valeur de près de 28 % en 1960, puis s'est stabilisée dans les années 2010, pour s'établir à environ 14 % en 2024. Cette réduction est imputable essentiellement au secteur manufacturier, puisque le secteur énergétique a maintenu sa contribution au PIB. Le processus de désindustrialisation et ses causes en France ont été largement documentés (*Kalantzis et Thubin, 2017*).

Les conditions de financement (structure, coûts) de l'industrie ont cependant été peu étudiées dans les déterminants de ce mouvement. Néanmoins, de 1996 à 2024, les données de la base FIBEN font état d'évolutions importantes. Ce billet explore ces

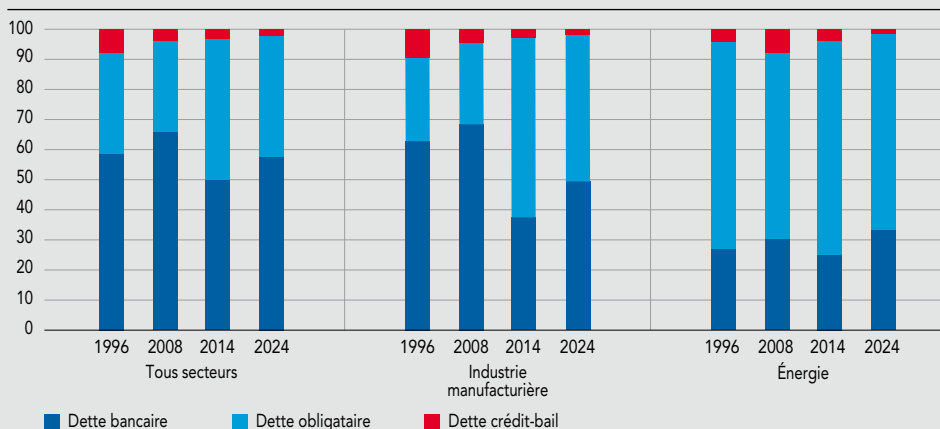
mutations de la structure de financement et du coût associé des acteurs industriels français.

Une mutation progressive du financement dans l'industrie manufacturière

Entre 1996 et 2024, l'industrie manufacturière présente un taux d'endettement financier brut (endettement financier / capitaux propres) relativement stable et inférieur d'environ 35 points à celui de l'ensemble des entreprises non financières (82 %, contre 116 %), tandis que le secteur énergétique affiche un niveau presque deux fois supérieur. Cette situation s'explique notamment par la forte intensité capitalistique (immobilisations corporelles / effectifs) de ces secteurs, particulièrement marquée dans l'énergie. Derrière cette stabilité apparente dans l'industrie manufacturière se cachent toutefois des transformations profondes de la structure de l'endettement, plus marquées que dans le secteur énergétique.

Nous mobilisons les données issues des liasses fiscales pour distinguer les dettes bancaires, obligataires et le crédit-bail en considérant le secteur de l'entreprise. Cette comptabilisation permet de rattacher au secteur d'activité les holdings financières des entreprises. Le périmètre des données fiscales couvre exclusivement les entreprises résidentes. Les dettes bancaires ont

G1. Part des dettes bancaires, obligataires et du crédit-bail dans le total des dettes (en %)



Note : Le secteur industriel rassemble l'énergie (sections B, D et E de la nomenclature d'activités française (NAF)) et l'industrie manufacturière (section C). La section Tous secteurs exclut les sections K (activités financières, hors holdings) et O (administration).

Source : Banque de France, base FIBEN.

dominé dans l'industrie manufacturière, comme pour de nombreux autres secteurs, jusqu'en 2011-2013 (cf. graphique 1). Depuis, la structure de financement s'est nettement transformée : entre 2012 et 2024, la part des dettes bancaires dans l'endettement manufacturier s'est réduite, pour s'établir en moyenne à 43 %, contre 61 % sur la période 1996-2011. Cette baisse traduit la montée en puissance des emprunts obligataires, qui, minoritaires jusqu'en 2011 (33 % en moyenne), deviennent majoritaires de 2012 à 2023 (55 %). Cette substitution du financement bancaire vers l'obligataire peut s'expliquer par des conditions de marché favorables (*Rapport sur la stabilité financière, 2025*) et par la volonté des entreprises industrielles de diversifier leurs sources de financement, ainsi que par des évolutions du profil des entreprises industrielles sur la période.

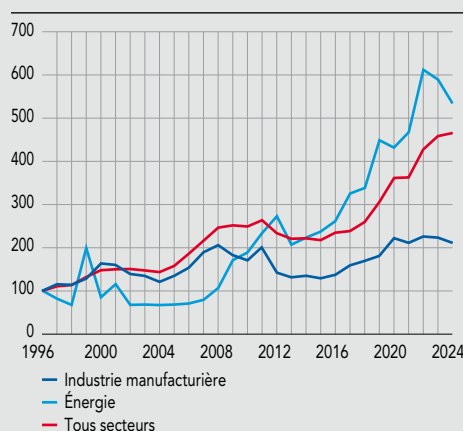
Des dynamiques démographiques à l'œuvre et une recherche de diversification

Selon les données FIBEN (1996-2018), la part du chiffre d'affaires des grandes entreprises (GE) a en effet bondi de 26 % à 47 % dans l'industrie manufacturière, et dépasse désormais 80 % dans l'énergie, au détriment des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Cette concentration croissante des acteurs du secteur au profit de plus grosses structures, qui peuvent accéder plus facilement au financement obligataire, a structurellement modifié la composition de l'endettement industriel.

Par ailleurs, alors qu'il épousait la tendance du reste de l'économie jusqu'en 2009, le volume des dettes bancaires du secteur manufacturier s'en éloigne à partir de cette date, accentuant la tendance à la baisse observée jusqu'en 2015. La littérature souligne que les secteurs industriels, qui ont des besoins importants en matière d'investissement, sont particulièrement dépendants du financement externe (*Rajan et Zingales, 1998*) renforçant leur vulnérabilité en période de resserrement du crédit. Le faible réemploi des actifs industriels (machines, usines) réduit par ailleurs leur valeur de collatéral, poussant les banques à financer d'autres secteurs, au détriment de l'investissement industriel (*Campello et al, 2010*). Enfin, pour l'ensemble des secteurs, le durcissement des exigences de fonds propres réglementaires a limité l'offre de prêts (*Mésonnier et Monks, 2014*). Cette tendance sur les volumes de dettes bancaires observé entre 2009 et 2015 a pu inciter les entreprises en capacité d'arbitrage

à substituer des émissions obligataires au crédit bancaire. Les GE disposant d'un meilleur accès aux marchés de capitaux peuvent davantage bénéficier de cette logique d'arbitrage (*Becker et Ivashina, 2014*). Depuis 2015, malgré une reprise, l'endettement bancaire du secteur manufacturier progresse moins vite que celui de l'ensemble de l'économie, même en contrôlant pour la moindre croissance de la valeur ajoutée du secteur manufacturier dans l'ensemble des sociétés non financières (SNF).

G2. Volume des dettes bancaires
(base 100 = 1996)



Source : Banque de France, base FIBEN.

Le secteur énergétique présente une structuration différente. Son financement a toujours été moins dépendant du crédit bancaire, celui-ci ne représentant que 29 % de l'endettement total en moyenne entre 1996 et 2024. L'endettement obligataire y demeure prédominant, avec une part moyenne de 67 % sur l'ensemble de la période. Cette structure est caractéristique d'un secteur capitaliste et concentré ayant un meilleur accès aux marchés de capitaux. Néanmoins, les volumes de prêts bancaires contractés par les entreprises énergétiques progressent fortement à partir de 2008 (cf. graphique 2), témoignant d'un recours accru au financement bancaire pour des projets d'investissement parallèlement aux émissions obligataires.

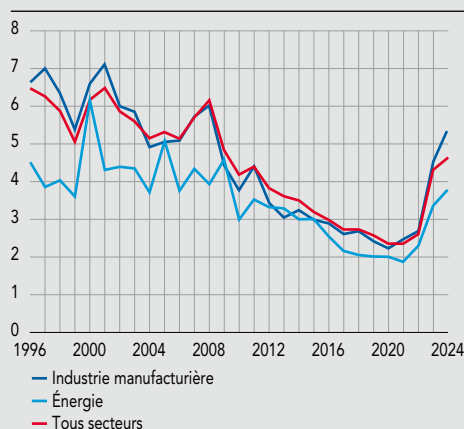
Un coût de la dette semblable, voire inférieur, par rapport au reste de l'économie

Les données bilancielle de FIBEN permettent de calculer un « coût apparent de l'endettement » (charges d'intérêt effectivement payées / endettement financier ; cf. graphique 3). Ce coût pour l'industrie manufacturière suit sur l'ensemble de la période

une trajectoire proche de la moyenne nationale, ce qui pourrait indiquer l'absence de prime de risque supplémentaire malgré un contexte de désindustrialisation. Alors qu'il dépasse la moyenne nationale en début de période, il se stabilise systématiquement sous la moyenne nationale depuis le milieu des années 2000 et y demeure pendant la période marquée par des taux bas (2015-2022). Ce coût de l'endettement tarde cependant un peu plus à traduire la baisse des taux directeurs (décidée en juin 2024).

Le secteur énergétique supporte quant à lui un coût moyen nettement plus faible (– 1 point de pourcentage, pp, en moyenne entre 1996 et 2024), en lien avec la concentration préexistante de GE observée dans ce secteur, bien notées et disposant d'un accès privilégié aux marchés financiers. Ce secteur bénéficie historiquement de conditions d'emprunt très favorables, soutenues également par la nature souvent régulée ou contractualisée de leurs revenus, réduisant la perception du risque par les investisseurs et les prêteurs.

G3. Coût apparent de l'endettement (%)



Note : Frais financiers / dette totale.

Source : Banque de France, base FIBEN.

In fine, la dynamique démographique de concentration accrue autour des GE et la diversification des sources de financement qu'elle autorise, au profit des financements obligataires, ont pu contribuer à expliquer que l'industrie ait pu continuer de bénéficier de conditions de financement toujours avantageuses.

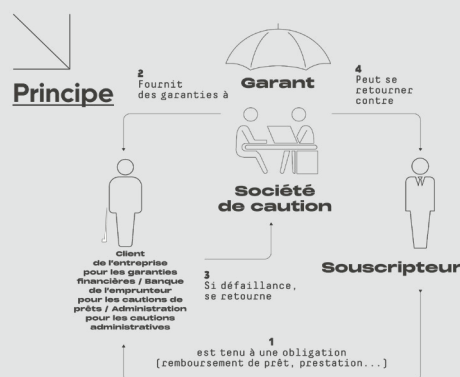
2

Panorama des financements apportés aux entreprises par les sociétés financières en 2025

Source : Association française des sociétés financières

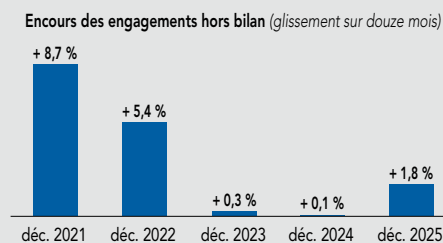
G1. Les cautions financières

a) Le mécanisme de la caution financière



Source : Association française des sociétés financières.

b) Les chiffres d'activité des cautions de l'ASF

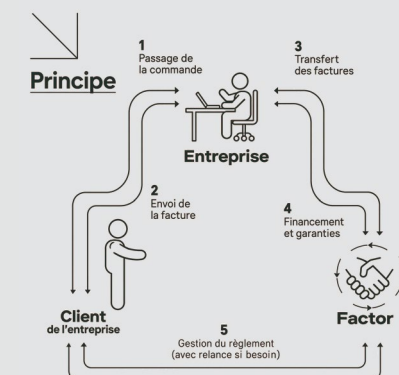


Amélioration de la tendance : + 1,8 %

En 2025, le montant des engagements hors bilan s'est élevé à 994 milliards d'euros, dont une large majorité de garanties délivrées en couverture de crédits destinés aux particuliers (932 milliards d'euros). S'agissant des entreprises, les garanties de crédit consenties s'élèvent à 46 milliards d'euros, soit une croissance de 2,3 % en 2025.

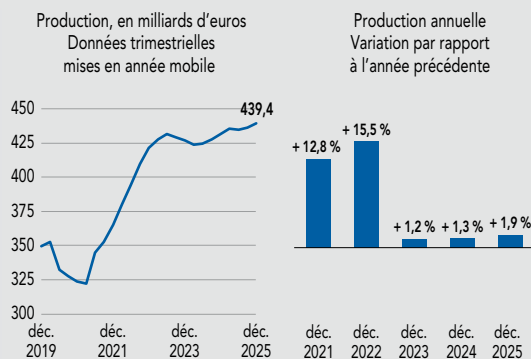
G2. L'affacturage

a) Le fonctionnement de l'affacturage



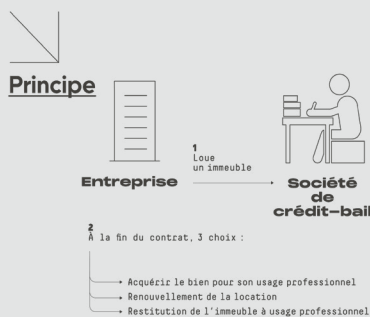
Source : Association française des sociétés financières.

b) Les chiffres d'activité de l'affacturage français

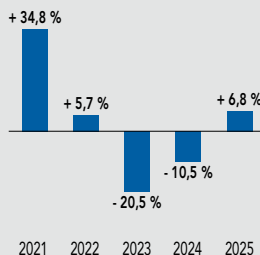
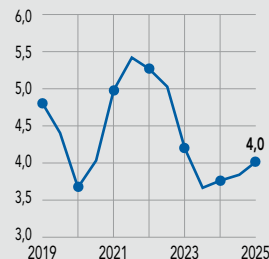


G3. Le crédit-bail immobilier

a) Le fonctionnement du crédit-bail Immobilier

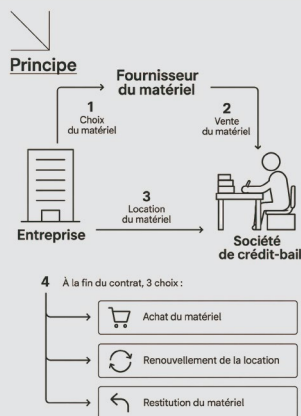


Source : Association française des sociétés financières.

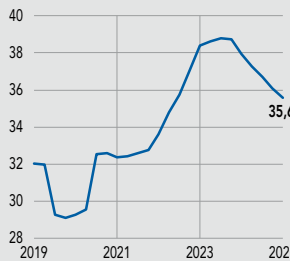
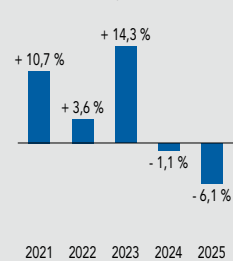
b) Les chiffres d'activité du crédit-bail immobilier
(hors Sofergie)Évolution des engagements nouveaux
Variation annuelle de la productionProduction, en milliards d'euros
Données semestrielles
mises en année mobile

G4. Le crédit-bail mobilier

a) Le fonctionnement du crédit-bail mobilier



Source : Association française des sociétés financières.

b) Les chiffres d'activité du crédit-bail mobilier
Ensemble des financements locatifs
(location avec et sans option d'achat)Production, en milliards d'euros
Données trimestrielles
mises en année mobileProduction annuelle
Variation par rapport
à l'année précédente

Les fonds propres : modalités d'analyse par les banques, notamment pour l'octroi de crédit

Source : Fédération bancaire française

La détermination de la structure financière d'une entreprise, en particulier par ses fonds propres, est par essence complexe et non mécaniste. Elle s'apprécie, par une banque comme par un investisseur, un assureur-crédit, etc. par leur valeur, mais aussi leur qualité, les apporteurs ou l'historique de construction.

Le niveau de fonds propres est donc un élément majeur d'analyse pour une banque, autant pour la notation que pour l'octroi de crédit. Généralement, les fonds propres seront pris en compte par la banque dans l'analyse du risque de crédit, en regard de l'endettement de l'entreprise. Ils traduisent la mise en réserve de résultats positifs, comme une politique de prélèvement prudente. Leur niveau viendra en appui d'une stratégie orientée vers le développement de l'entreprise.

Pour autant, les fonds propres ne sont pas analysés au regard de la capacité de remboursement qu'une entreprise a ou non par rapport à un financement envisagé. Les crédits souscrits sont remboursés grâce aux flux générés par l'activité récurrente de l'entreprise, et non par ponction sur les fonds propres.

Ainsi, la structure financière d'une entreprise, comme les ratios financiers qui permettent d'interpréter son activité et ses perspectives, ne s'arrêtent pas à la seule définition de niveaux de fonds propres. Ils sont en effet multiformes, c'est pourquoi chaque banque va analyser ses clientes entreprises, particulièrement les TPE-PME, suivant un modèle interne de notation qu'elle aura élaboré, en adéquation avec sa stratégie et son appréciation des risques. Chaque banque vient nourrir ses modèles des données variées qu'elle a à sa disposition, dont celles qui tiennent au haut de bilan de l'entreprise cliente, qui sont complétées d'autres informations financières (performance, endettement, solvabilité, etc.), mais aussi non financières (organisation, historique, impayés/défauts, place sur les marchés, management, etc.).

La confiance entre un entrepreneur et une banque n'est pas basée sur une réponse standardisée, sous forme de seuils chiffrés, sur la place des fonds propres et leur considération par la banque. Elle résulte d'une appréciation réaliste d'une multitude de critères, dont l'équilibre de la structure financière et la place des fonds propres sont une des bases.

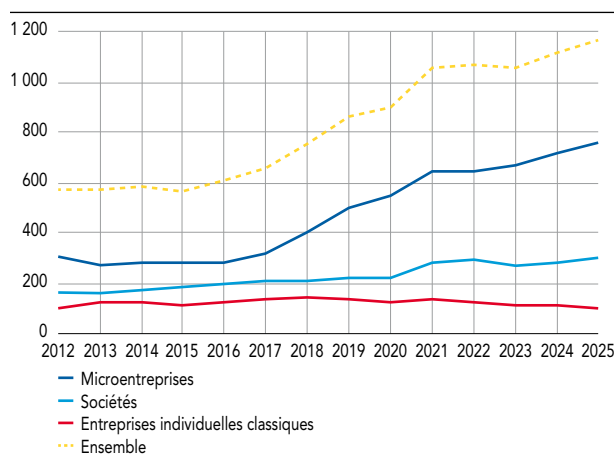
UNE DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE CONFIRMÉE, UN NIVEAU ÉLEVÉ DE DÉFAILLANCES EN NOMBRE, DES ENJEUX SPÉCIFIQUES D'ÉVOLUTION DU TISSU PRODUCTIF ACCOMPAGNÉS PAR LES ACTEURS DU FINANCEMENT ET DE L'ÉCOSYSTÈME

2.1 Une croissance confirmée des créations d'entreprises

Selon l'Insee (*Insee Première*, n° 2092) les créations d'entreprises ont atteint en 2025 un nouveau record en France, avec 1 165 800 immatriculations dans les activités marchandes non agricoles, soit 54 600 de plus qu'en 2024. Après une phase de relative stabilité en 2022 et 2023, le mouvement s'est redressé en 2024, puis prolongé en 2025, le nombre de créations progressant de 4,9 %, après 5,7 % l'année précédente.

Cette hausse repose simultanément sur les micro-entrepreneurs et les sociétés. Les immatriculations de micro-entrepreneurs augmentent de 5,9 %, pour atteindre 758 600, leur niveau le plus élevé. Les créations de sociétés progressent également de 5,9 %, à 301 300, dépassant leur précédent maximum, en 2022. À l'inverse, les entreprises individuelles classiques reculent de 4,2 %, à 105 900 créations, leur plus faible niveau depuis 2012 (cf. graphique 1).

G1. Nombre de créations annuelles d'entreprises depuis 2012 (en milliers)

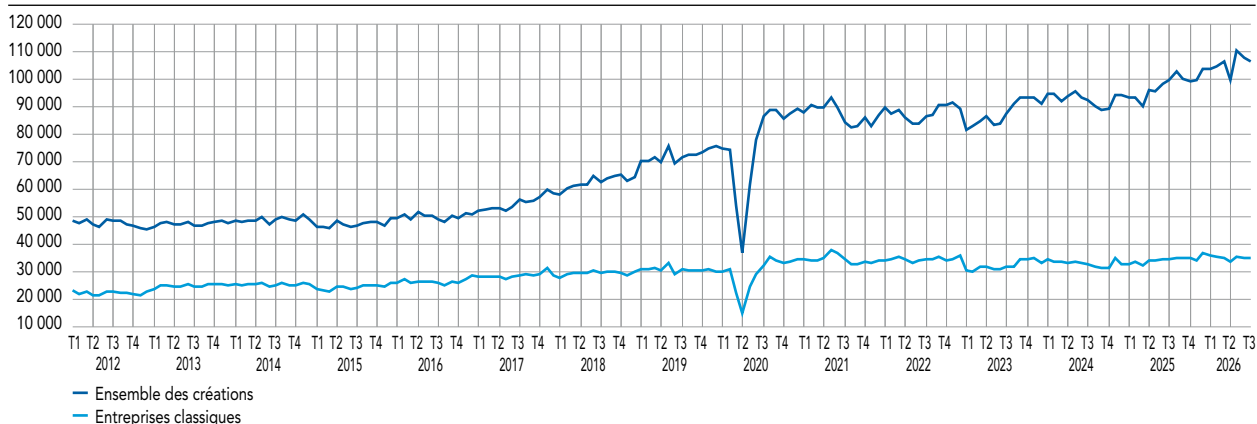


Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

Lecture : En 2025, 1 165 800 entreprises ont été créées.

Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (Side).

G2. Créations mensuelles d'entreprises



Note : Les entreprises classiques correspondent aux sociétés et aux entreprises individuelles classiques.

Source : Insee, Slide.

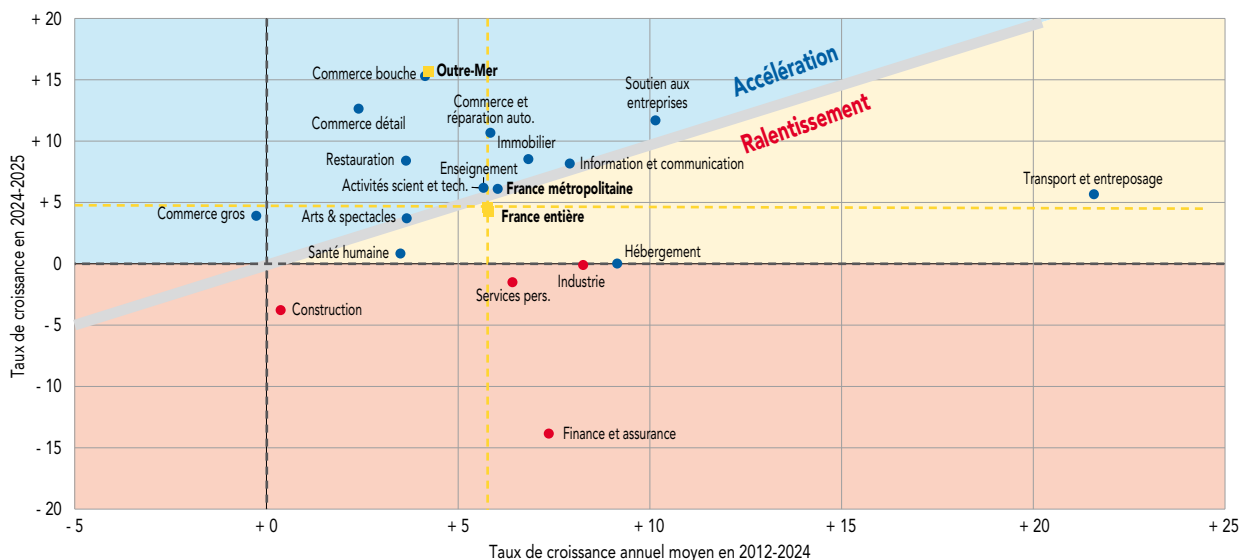
Cette tendance se confirme au premier semestre 2026, avec des variations mensuelles qui ne remettent pas en cause la tendance d'ensemble (cf. graphique 2). En données brutes, 643 000 entreprises ont été créées au premier semestre 2026, contre 575 700 au premier semestre 2025.

Sur le plan sectoriel, l'Insee montre que la hausse, portée par le commerce et les services administratifs, est largement diffusée mais non générale.

Le commerce est le principal contributeur à la hausse de 2025. Les créations y progressent de 11,1 %, pour atteindre 172 600, la vente à distance, la vente à domicile et le commerce automobile expliquant une large part de cette dynamique.

Les activités de services administratifs et de soutien constituent l'autre moteur. Avec 129 100 créations, elles progressent de 11,7 % et expliquent environ un quart de l'augmentation totale. Les transports et entreposage

G3. Évolution à court et à long terme des créations d'entreprises par secteur d'activité



Champ : France entière, unités légales productives et marchandes, exerçant une activité non agricole (données brutes).

Lecture : Le nombre de créations d'entreprises dans le commerce de détail augmente de + 12,7 % en 2025 par rapport à 2024, alors que ce nombre était en hausse sur les dix dernières années de + 2,4 % par an en moyenne. Le commerce de détail est donc un secteur dont la dynamique entrepreneuriale est en hausse et en accélération par rapport à sa tendance de long terme.

Note de lecture : Le graphique compare l'évolution du nombre de créations d'entreprises à court terme (entre 2024 et 2025 ; en ordonnée) avec son évolution moyenne de long terme (sur 2012-2024 ; en abscisse). La ligne grise représente la zone où l'évolution se poursuit au même rythme sur les deux périodes. Ainsi, en dessous (au-dessus) de cette ligne, se situent les secteurs en ralentissement (en accélération) en 2025 par rapport à leur tendance de long terme. Les axes en pointillés jaunes permettent de situer l'évolution de la création d'entreprise dans les secteurs par rapport à la moyenne nationale tous secteurs confondus.

Source : Insee (Sirene). Traitements Observatoire de la création d'entreprise.

poursuivent également leur hausse (+ 5,7 %), avec 112 800 créations, même si leur niveau reste inférieur au sommet atteint en 2021.

Les créations reculent dans la construction (– 3,8 %), dans les activités financières et d'assurance (– 13,9 %) et dans les autres services aux ménages (– 1,5 %). Pour les activités financières et les activités spécialisées, scientifiques et techniques, l'Insee précise qu'une partie des évolutions résultent d'une amélioration du classement des codes d'activité principale exercée (APE), qui a déplacé certaines immatriculations entre secteurs.

Ces dynamiques sectorielles sont également visibles dans l'analyse des évolutions sur courtes et longues périodes publiée par *l'Observatoire de la création d'entreprise de Bpifrance* (cf. graphique 3).

Sur le plan territorial, l'Insee observe une hausse dans toutes les régions. Les progressions les plus fortes concernent l'outre-mer : + 18 % à La Réunion, + 12 % en Guyane et en Guadeloupe, + 11 % en Martinique, portées par le secteur du commerce et par celui de l'information et communication. Dans l'Hexagone, la hausse est notamment soutenue en Île-de-France et en Normandie (+ 7 % chacune), ainsi qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 6 %).

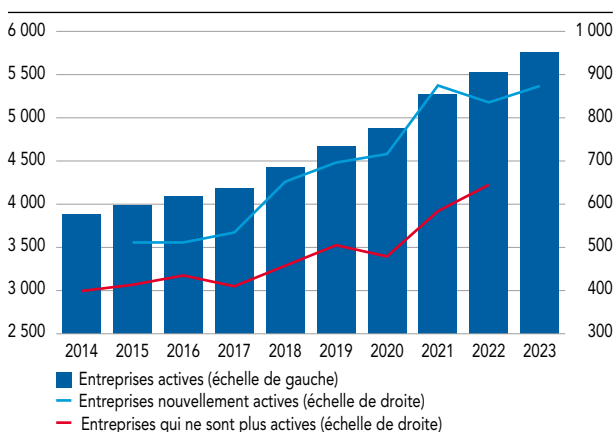
2.2 Une augmentation globale du nombre d'entreprises économiquement actives¹

Les évolutions et caractéristiques des entreprises économiquement actives, analysées par l'Insee (*Insee Première*, n° 2097), apportent un éclairage complémentaire sur le dynamisme du tissu productif.

Le nombre d'entreprises marchandes et économiquement actives en France atteint 5,8 millions en 2023, année au cours de laquelle 870 000 entreprises sont devenues actives, dont 760 000 créations économiques, tandis que 640 000 ont cessé de l'être, dont 600 000 cessations économiques ou désactivations.

En 2023, le nombre d'entreprises économiquement actives est en progression de 4,1 %, après + 4,8 % en 2022 et + 8,1 % en 2021. L'augmentation observée en 2023 est ainsi la plus faible depuis 2018, au-dessus toutefois de la tendance 2014-2017 (+ 2,6 % par an) (cf. graphique 4).

G4. Évolution du nombre d'entreprises actives entre 2014 et 2023
(en milliers)



Champ : France, entreprises productives et marchandes dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services.

Lecture : En 2023, 5 755 200 entreprises sont actives, soit une hausse de 230 000 entreprises par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique par 873 900 entreprises nouvellement actives et 644 800 entreprises qui ont cessé de l'être.

Source : Insee, Side.

Le ralentissement observé de la croissance du tissu d'entreprises économiquement actives est imputé par l'Insee à une hausse des cessations, le taux de sortie passant de 11,1 % à 11,7 % entre 2021 et 2022, tandis que le taux d'entrée reste stable, à 15,8 %. Cette hausse touche surtout les sociétés et les entreprises individuelles classiques, dans le commerce, l'hébergement et restauration et la construction.

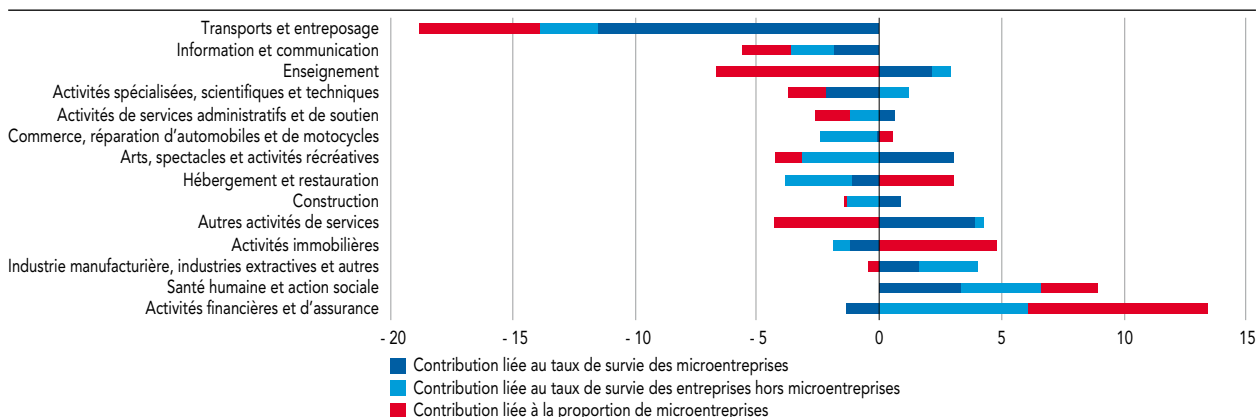
La croissance reste portée par les microentrepreneurs (+ 6,5 %), qui représentent désormais un tiers des acteurs économiques, alors que les entreprises individuelles classiques continuent de baisser (– 0,4 %). Les sociétés progressent de 4,6 % et se distinguent par des taux de survie élevés : près de 60 % à neuf ans, contre un tiers seulement pour les microentrepreneurs.

Ainsi, en 2023, le tissu d'entreprises économiquement actives est constitué de 1,2 million d'entreprises individuelles classiques, en recul dans le commerce et en augmentation dans l'industrie ; de 1,9 million de microentrepreneurs, en augmentation, notamment dans le secteur des services ; et de 2,7 millions de sociétés, qui connaissent une croissance tirée par les secteurs du conseil et de la finance.

Les taux de survie des entreprises économiquement actives sont contrastés selon leur statut et leur secteur.

¹ Selon l'Insee (*Insee Première* 2097), une entreprise est considérée comme ayant été économiquement active pendant la période de référence si, au cours de ladite période, elle a soit réalisé un chiffre d'affaires net positif, soit produit des extrants (production pas encore vendue), soit employé des salariés, soit effectué des investissements.

G5. Décomposition de l'écart à la moyenne du taux de survie à trois ans des entreprises en 2020 (en %)



Champ : France, entreprises productives et marchandes dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services.

Lecture : Les entreprises actives en 2020 dans le secteur de l'enseignement ont un taux de survie à trois ans inférieur de 3,9 points à la moyenne de l'ensemble des secteurs. Cet écart vient d'une part plus élevée de microentreprises, dont le taux de survie est faible, dans ce secteur que la moyenne nationale (- 6,7 points). Cela est partiellement compensé par un taux de survie des microentreprises plus élevé que le taux de survie de cette catégorie tous secteurs confondus (+ 2,2 points). Le taux de survie des entreprises hors microentreprises ne joue que marginalement dans ce secteur (+ 0,7 point).

Note : Le calcul des contributions utilise une formule de décomposition de différence entre moyennes pondérées présentée dans [Berthier \(2002\)](#).

Source : Insee, Side.

Ainsi, selon l'Insee, parmi les entreprises actives en France en 2014, une sur deux est restée active chaque année jusqu'en 2023, ce chiffre étant toutefois sous-estimé, car il exclut les entreprises restructurées ou reprises sous une autre forme, ainsi que les conversions en société. Le taux de survie à neuf ans atteint près de 60 % pour les sociétés, contre un tiers pour les microentrepreneurs. Parmi ces derniers actifs en continu entre 2014 et 2023, 92,6 % ont conservé leur statut. Le taux de survie à trois ans reste stable, autour de 75 %, entre 2014 et 2020.

D'un point de vue sectoriel, l'analyse des taux de survie à trois ans (cf. graphique 5) montre une exposition plus marquée des transports et entreposage, les activités financières et d'assurance étant les plus stables. Ces observations sont à mettre en relation avec le degré de présence dans les secteurs concernés des microentrepreneurs, dont les taux de survie sont inférieurs à ceux des autres entreprises.

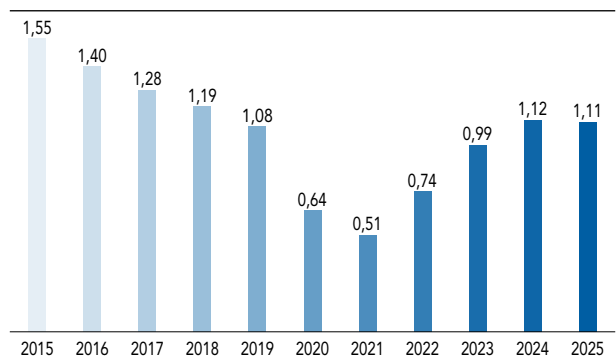
2.3 Un niveau élevé en nombre de défaillances sous l'effet de dynamiques conjoncturelle et structurelle notamment de créations d'entreprises

Dans son analyse *Défaillances d'entreprises : les dynamiques à l'œuvre au terme de six années atypiques*, publiée en juillet 2026 (*Bulletin* n° 265, article 2), la Banque de France souligne que le nombre de défaillances d'entreprises continue de progresser en 2025, mais à un rythme nettement plus faible (+ 3,6 % sur douze mois, contre + 17,7 % en 2024).

Avec 68 602 procédures ouvertes, il dépasse de 15 % la moyenne de 2010-2019 dans un contexte inédit marqué par les records historiquement bas de 2020-2021. Les défaillances de PME et d'ETI-GE dépassent très largement leur moyenne de 2010-2019 (+ 68 %), alors que pour les microentreprises, qui représentent 92 % des défaillances en 2025, la hausse est moindre (+ 12 %).

Cette stabilisation progressive à un niveau élevé est également mesurée par BPCE L'Observatoire dans le cadre de son étude semestrielle sur la *Situation économique et démographique des entreprises*, avec en 2025 une fréquence de défaillances globalement stable par rapport à 2024, à 1,11 % (cf. graphique 6), et des dynamiques contrastées par tailles d'entreprises (quasi-stabilité pour les

G6. Fréquence des défaillances d'entreprises (en %)



Sources : Insee, estimations BPCE L'Observatoire.

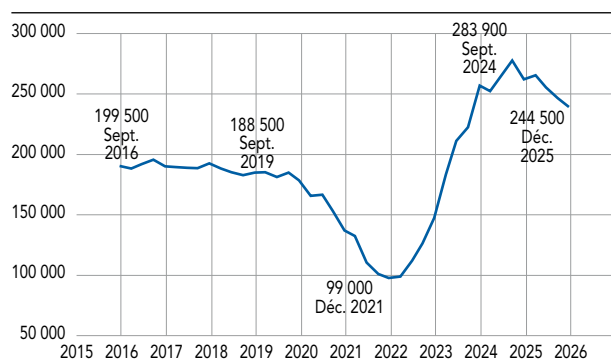
entreprises sans salariés, recul pour les entreprises de 1 à 9 salariés, progression pour celles de plus de 10 salariés), par secteurs d'activité (taux de créations et de défaillances plus marqués dans l'industrie et les activités immobilières) et par territoires (fréquence de défaillances de PME et des ETI plus marquée en Île-de-France, en Haute-Normandie et outre-mer).

Dans ce contexte, l'impact des défaillances en matière d'emplois menacés, mesuré par BPCE L'Observatoire dans l'étude précitée, s'établit à 244 500 pour l'année 2025, en recul de 9 % par rapport à l'année précédente (cf. graphique 7). Ce recul est observé quelle que soit la taille des entreprises défaillantes, mais de manière moins prononcée pour les PME (- 3 %).

Dans son analyse des dynamiques à l'œuvre dans ce domaine, la Banque de France montre que le niveau élevé en nombre des défaillances, caractérisé par des évolutions contrastées par tailles et par secteurs s'explique de moins en moins par l'héritage de la crise sanitaire, mais davantage par des facteurs conjoncturels, en relation avec le contexte économique, et structurels, en lien avec la dynamique des créations.

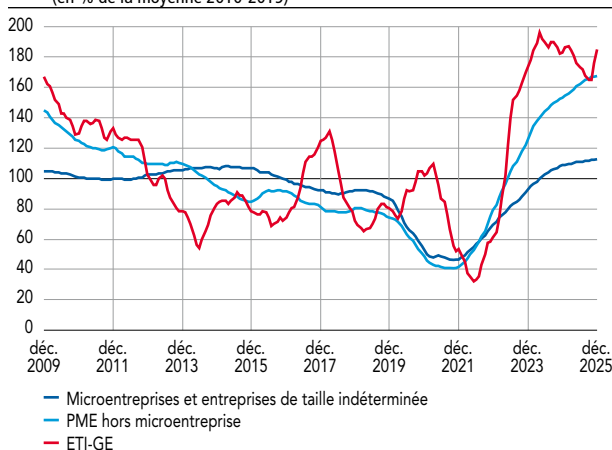
L'évolution du nombre agrégé de défaillances masque des différences marquées entre catégories d'entreprises. La hausse du nombre de défaillances en sortie de crise sanitaire s'est avérée beaucoup plus forte pour les PME hors microentreprises que pour les microentreprises, alors que le recul avait été identique pendant la pandémie (cf. graphique 8). À fin décembre 2025, le nombre de défaillances des PME hors microentreprises est supérieur de 68 % à sa moyenne de 2010-2019, contre 13 % pour les microentreprises. Il continue par ailleurs de croître plus rapidement, d'un peu plus de 9 % en rythme annuel, contre 3,7 % pour les microentreprises.

G7. Nombre d'emplois menacés depuis 2015
(en cumul sur douze mois)



Source : BPCE L'Observatoire. Dernier point : décembre 2025.

G8. Cumul du nombre de défaillances sur douze mois glissants par tailles d'entreprises
(en % de la moyenne 2010-2019)



Note : Les chiffres correspondent à des moyennes glissantes sur trois mois.

Source : Banque de France, données FIBEN disponibles début mars 2026.

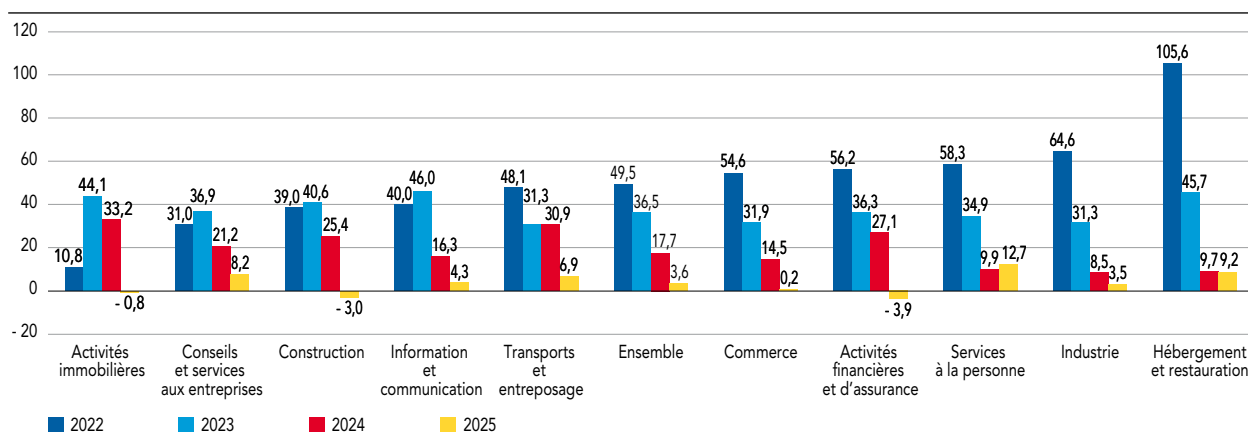
La dynamique des défaillances d'ETI-GE est également singulière. Avant de reculer nettement à partir du deuxième trimestre 2021, le nombre d'ETI-GE entrant en procédure collective a commencé par sensiblement augmenter dans les premiers mois de la crise sanitaire. De grandes entreprises fragilisées avant même les événements de 2020 ont ainsi choisi de se placer sous la protection du tribunal de commerce dès le début de la crise sanitaire. La recrudescence postcrise sanitaire des défaillances a ensuite été particulièrement forte pour cette catégorie d'entreprises. Après un pic en mai 2024, le nombre de défaillances d'ETI-GE a amorcé une tendance au repli en cours d'inversion sur le dernier trimestre 2025.

La situation par secteurs reste comparable à la situation précrise sanitaire.

En 2025, la répartition par secteurs des défaillances d'entreprises est globalement comparable à celle qui était observée un an auparavant, en 2024, ainsi qu'en 2019 lors de l'exercice précédant la crise sanitaire. Le niveau élevé en valeur absolue de défaillances en 2025 concerne donc, dans les mêmes proportions qu'en 2019, l'ensemble des secteurs de l'économie.

Après les pics observés en 2022 et en 2023 (cf. graphique 9), la croissance des défaillances ralentit nettement en 2025 dans la grande majorité des secteurs. Dans les activités financières et d'assurance, la construction, les activités immobilières et le commerce, le nombre de défaillances sur douze mois glissants paraît même se stabiliser,

G9. Évolution annuelle du nombre de défaillances d'entreprises par secteurs depuis 2022
(en %)



Source : Banque de France, données FIBEN disponibles début mars 2026, calculs Observatoire des entreprises.

voire diminuer légèrement, sur le dernier exercice. Seul le secteur des services à la personne affiche une évolution du nombre de défaillances contraire à la tendance générale, en croissance plus rapide en 2025 qu'en 2024.

Le niveau des défaillances d'entreprises hors microentreprises ne s'explique plus par le rattrapage des défaillances évitées, mais par des facteurs liés notamment au contexte économique dans lequel elles évoluent désormais. Pour ces catégories d'entreprises, les défaillances se caractérisent en effet par une dégradation plus marquée de leurs structures financières et des difficultés accrues à préserver leurs niveaux d'activité (cf. graphique 10).

En comparaison de la situation observée en 2019, les entreprises défaillantes en 2025 connaissent ainsi un taux d'endettement plus élevé et une chute du chiffre d'affaires plus forte, relativement aux entreprises pérennes. En matière de chiffre d'affaires, une baisse des niveaux médians commune aux entreprises défaillantes et pérennes est observée en 2025, reflétant le ralentissement de l'activité dans un contexte moins inflationniste, l'écart entre les entreprises défaillantes et pérennes s'étant cependant accru entre 2019 et 2025 (9,4 pp, contre 7,4 pp en 2019).

Les niveaux médians de trésorerie et de taux de marge des entreprises défaillantes témoignent par ailleurs de l'instabilité de l'environnement économique des entreprises. Ils s'avèrent en revanche, dans la quasi-totalité des secteurs, supérieurs en 2025 par rapport à 2019. Cette situation tend à montrer que les entreprises adopteraient des comportements plus prudents dans un contexte d'incertitudes grandissantes et qu'il leur faudrait en 2025 plus de trésorerie et une rentabilité supérieure pour absorber les chocs économiques et ainsi assurer leur survie.

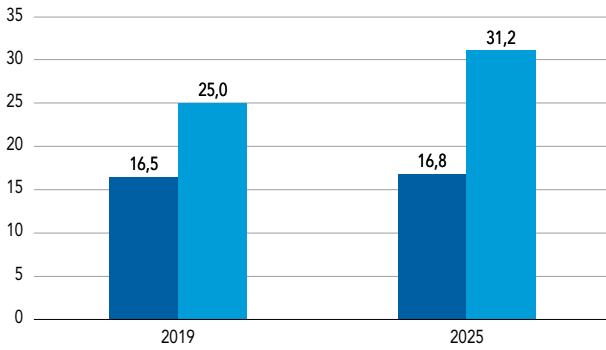
Parallèlement à ces facteurs conjoncturels, l'étude de la Banque de France montre que les créations d'entreprises jouent un rôle structurel dans l'évolution des défaillances d'entreprises. D'une part, elles élargissent le stock d'entreprises, ce qui accroît mécaniquement le nombre de défaillances potentielles, et, d'autre part, elles augmentent la proportion de jeunes entreprises, statistiquement plus exposées au risque de défaillance, ce dernier effet étant atténué par la transformation structurelle du tissu productif caractérisé par la concentration des créations dans des secteurs connaissant une sinistralité en moyenne plus faible (cf. graphique 11).

Dans le même ordre d'idées, analysant dans l'étude précitée les relations entre démographie des entreprises et activité économique, BPCE L'Observatoire souligne, d'une part, l'étroitesse du lien entre le ralentissement de l'activité économique et les défaillances d'entreprises, en particulier dans les secteurs de l'industrie, des transports et des services aux entreprises, et, d'autre part, le caractère explicatif de la dynamique de créations, avec une contribution aux défaillances d'entreprises plus marquée depuis 2021 et conduisant sur cette période à une hausse de 10 % des défaillances.

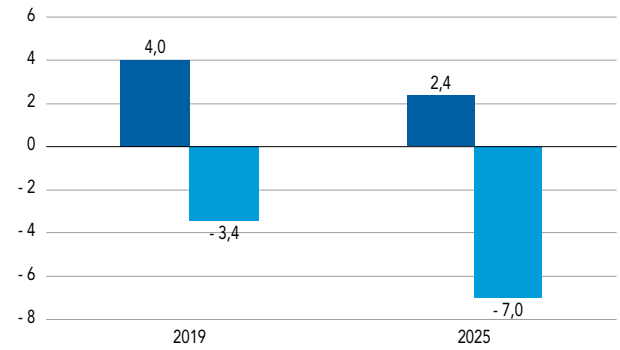
En 2026, le nombre de défaillances d'entreprises se maintient à un niveau élevé, mesuré en mai 2026 par les statistiques de la Banque de France ([Défaillances d'entreprises](#)) à 70 077 en cumul sur douze mois, malgré un léger recul par rapport au mois précédent (70 257 en avril sur données révisées). Pour le premier semestre 2026, le Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires (CNAJMJ) révèle dans [L'Officiel des difficultés des entreprises en France](#) une hausse des défaillances de 4,1 % par rapport au premier semestre 2025, et de 36,8 % par rapport au premier semestre 2019.

G10. Situation financière des entreprises défaillantes en 2019 et 2025

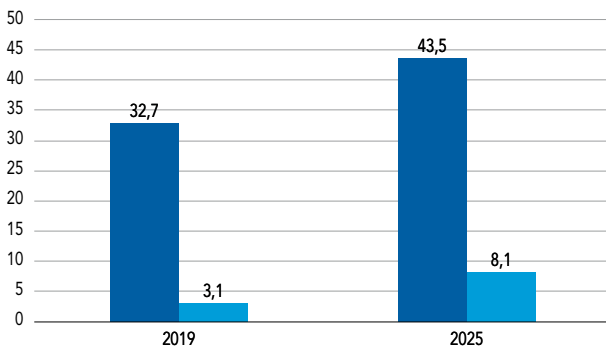
a) Taux d'endettement financier (en % du bilan)



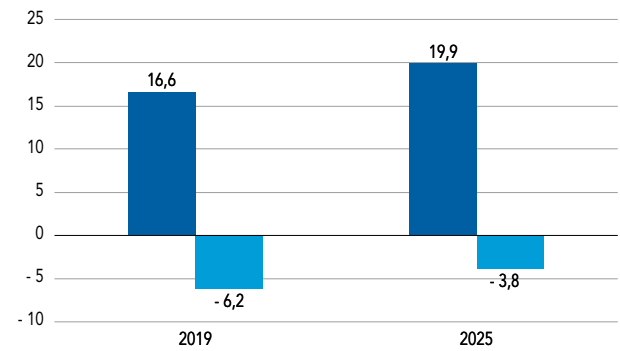
b) Variation du chiffre d'affaires sur un an (en %)



c) Trésorerie (en jours de chiffre d'affaires)



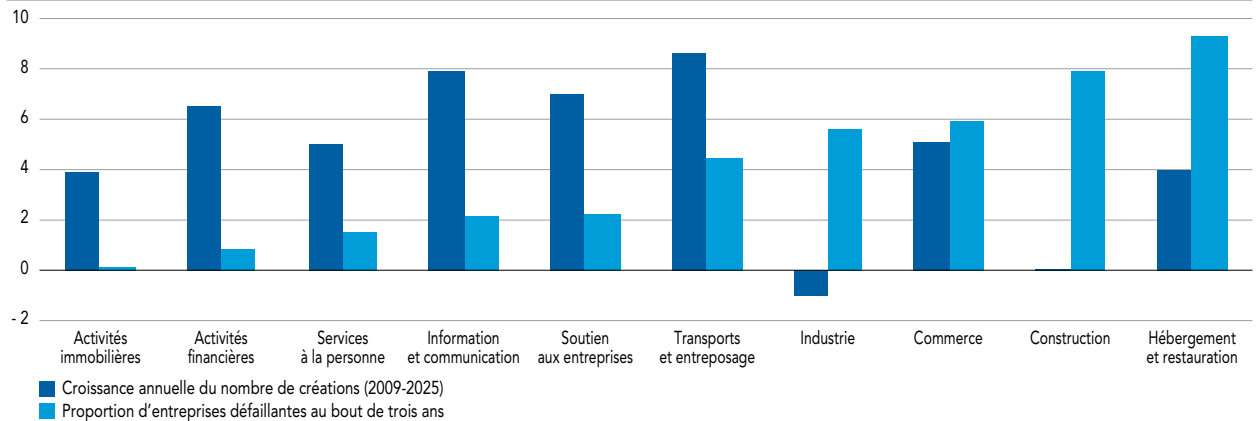
d) Taux de marge (en %)



■ Pérennes ■ Défaillantes

Source : Banque de France – Base FIBEN.

G11. Évolution annuelle du nombre de créations d'entreprises (2009-2025) et proportion des entreprises défaillantes trois ans après leur création (cohortes 2009-2022) (en %)



Champ : Le champ exclut les entreprises individuelles.

Lecture : Dans le secteur de l'information et communication, le nombre d'entreprises créées a augmenté en moyenne de 8 % par an entre 2009 et 2025. Au cours de leurs trois premières années d'existence, 2 % des entreprises créées dans ce secteur ont fait l'objet d'une défaillance.

Sources : Données Insee (Sirene) et données Banque de France à fin décembre 2025, traitement Observatoire des entreprises.

2.4 Des enjeux spécifiques d'évolution du tissu entrepreneurial accompagnés par les acteurs du financement et de l'écosystème

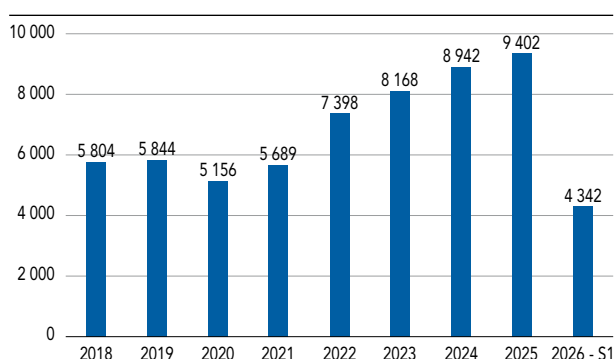
2.4.1 Une mobilisation plus forte des dispositifs complémentaires de prévention et d'accompagnement des difficultés des entreprises : tribunaux de commerce, réseaux bancaires, fonds de situations complexes

Une mobilisation essentielle des procédures judiciaires préventives

La conciliation et le mandat ad hoc sont des procédures confidentielles et flexibles ouvertes à toute entreprise qui connaît des difficultés financières sans être en situation de cessation de paiement. Le mandat ad hoc, accessible à toute entreprise à titre préventif, permet notamment de négocier avec les créanciers ou de rechercher de nouveaux financements sans contrainte de durée ni obligation d'accord formalisé. La conciliation, en revanche, s'adresse aux entreprises dont les difficultés sont avérées (même si elles doivent demeurer solvables). D'une durée de quatre mois renouvelable une fois, elle vise à aboutir à un accord amiable avec les créanciers, qui peut être homologué par le tribunal pour garantir sa sécurité juridique.

Dans ce contexte, la mobilisation des procédures préventives (mandats ad hoc et conciliations) qui permettent d'anticiper et de traiter les difficultés financières avant qu'elles ne deviennent insurmontables est en croissance régulière depuis plusieurs années (cf. graphique 12), de 5 799 procédures en 2019 à 9 402 en 2025.

G12. Procédures préventives ouvertes
(en nombre)



Source : Observatoire des données économiques du CNAJ/MJ.

Une adaptation de l'offre bancaire avec des structures ou filières dédiées

Les acteurs de la sphère financière ont également développé des dispositifs de prévention et d'accompagnement des difficultés financières des entreprises.

Les réseaux bancaires ont ainsi mis en place, selon des schémas variables, des modalités de détection des difficultés financières des entreprises, et d'accompagnement sur mesure des entreprises concernées généralement dans une logique partenariale et de proximité avec les acteurs territoriaux de l'écosystème, les professionnels du droit et du chiffre.

Ces dispositifs reposent sur une détection précoce des difficultés, l'identification de signaux faibles, avec des approches qui, à des degrés divers liées à la spécificité des réseaux concernés, combinent notamment le recours aux dispositifs internes d'analyse des portefeuilles et aux pôles de compétence spécialisés.

Cet accompagnement peut être structuré dans le cadre de filières de prévention permettant de déployer des mécanismes préventifs et de dialogue avec les dirigeants et acteurs concernés, de disposer de *guidelines* internes spécifiques, de développer des interactions avec les acteurs de l'accompagnement et du retournement, avec l'objectif de rechercher des solutions durables et équitables, permettant aux entreprises de surmonter les difficultés rencontrées. Ces organisations peuvent également intégrer une adaptation de la filière recouvrement avec des dispositifs de négociation amiable et de recouvrement contentieux.

Enfin, s'agissant notamment d'acteurs bancaires spécialisés, des dispositifs spécifiques d'accompagnement de l'entreprise peuvent être mis en place, afin de traverser dans les meilleures conditions d'éventuelles procédures judiciaires (gestion du compte, accès aux moyens de paiement, dispositif digital de traitement des opérations nécessaires à la vie de l'entreprise en relation étroite avec le dirigeant et l'administrateur judiciaire). Ces dispositifs s'inscrivent dans des logiques d'engagement en faveur de la poursuite de l'activité de l'entreprise au-delà du dépassement des difficultés.

Un accompagnement des fonds de situations complexes dépassant la dimension financière

L'implication de la sphère financière dans la prévention et l'accompagnement des difficultés des entreprises peut également reposer sur l'action des fonds de situations complexes.

Ces acteurs interviennent lorsque les circuits traditionnels de financement ne sont plus en mesure d'accompagner une entreprise confrontée à une phase critique. Leur rôle ne se limite pas à un apport de capitaux : il s'agit d'un accompagnement financier, stratégique et opérationnel, destiné à restaurer une trajectoire durable.

La première étape consiste à qualifier la nature des difficultés. Une distinction-clé oppose les difficultés conjoncturelles, liées à un environnement défavorable, aux difficultés structurelles, qui révèlent une fragilité plus profonde du modèle économique de l'entreprise : positionnement obsolète, gouvernance défaillante, dépendance excessive à un client, etc. Confrontée à des difficultés conjoncturelles, l'entreprise demeure saine, et une prise de participation minoritaire suffit souvent à apporter les ressources nécessaires. Face à des difficultés structurelles, une transformation plus profonde s'impose, conduisant généralement à une prise de contrôle majoritaire, seule à même de porter une refonte de la gouvernance.

La mobilisation des fonds de situations complexes repose sur la capacité à détecter des signaux faibles bien avant que la crise ne devienne visible : dégradation des ratios financiers, tension de trésorerie, érosion des marges, retards de paiement, perte de clients stratégiques, climat social dégradé. Les fonds spécialisés développent des outils d'analyse permettant de repérer ces indices en amont et d'intervenir avant que les difficultés ne s'aggravent. Cette approche qui combine lectures financière, opérationnelle et humaine, est décisive : la rapidité du diagnostic et l'accès à un financement patient conditionnent largement la qualité du redressement. Les sollicitations proviennent le plus souvent des dirigeants eux-mêmes, d'avocats spécialisés en restructuration ou de services bancaires dédiés.

Les fonds de situations complexes peuvent également intervenir dans le cadre des procédures judiciaires en injectant des capitaux propres et en participant à l'élaboration d'un plan de redressement. Lorsque la procédure collective s'impose, ces fonds interviennent aussi dans le cadre d'un plan de continuation, en soutenant la structure existante, ou d'un plan de cession, lorsque la reprise de l'activité permet de préserver les actifs viables et l'emploi.

L'accompagnement apporté dépasse la seule dimension financière, ces fonds se positionnant comme des partenaires opérationnels de la transformation de l'entreprise.

Leur intervention se traduit par une implication directe dans la gouvernance – présence au conseil, droit de regard sur les décisions structurantes, *reporting* renforcé – et par l'activation de leviers concrets : renforcement des équipes dirigeantes, restructuration de la dette, optimisation du besoin en fonds de roulement, recentrage sur les activités rentables. Le financement privilégie les fonds propres plutôt que l'endettement, afin de restaurer une structure financière soutenable, sur un horizon à moyen terme, de cinq à sept ans : la valeur créée provient d'un effet de transformation réelle, plus que d'un effet de levier.

En apportant un financement patient là où les circuits traditionnels se retirent, et en articulant prévention en amont, diagnostic précoce et accompagnement opérationnel dans la durée, ces fonds se positionnent comme un maillon entre la fragilité d'une entreprise et la restauration durable de sa trajectoire.

2.4.2 Les enjeux de transmission : une mobilisation collective dans le cadre du plan Objectif Reprises, illustrations des dispositifs existants

Une mobilisation collective dans le cadre du plan Objectif Reprises. Transmission-reprise : passer le relais à une nouvelle génération de chefs d'entreprises (ministère des Finances)

Un plan d'action national mobilisant collectivement l'ensemble des acteurs économiques, privés et publics, impliqués dans la transmission des entreprises a été lancé en avril 2026, sous l'égide du ministre des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat, dans le prolongement de la Mission Reprise, lancée en juillet 2025 et coordonnée par la Direction générale des entreprises (DGE) (cf. encadré 2).

Véritable moteur du développement économique, la transmission d'entreprise joue un rôle essentiel dans la pérennité du tissu productif français. Elle contribue à maintenir l'emploi, à préserver les compétences et savoir-faire économique des territoires et à soutenir la vitalité, aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales.

Ainsi que le montrent les travaux menés dans ce cadre, depuis 2022, environ 37 000 entreprises sont cédées chaque année. Cette stabilité fait suite à une baisse entre 2012 et 2019 (– 14 %), accentuée par la crise sanitaire, qui a différé de nombreux projets de cession. Un rebond s'est ensuite amorcé en 2022, légèrement au-dessus des niveaux

d'avant-crise, traduisant un possible effet de rattrapage. En 2024, seules 2 % des PME ont été cédées, contre plus de 13 % des grandes entreprises. Les secteurs du commerce et de la restauration représentent plus de la moitié des opérations. En parallèle, le montant des cessions a progressé de 30 % en cinq ans, reflétant un marché plus exigeant en matière de financement.

Environ 500 000 entreprises seraient susceptibles d'être cédées dans les dix prochaines années, du seul fait du départ à la retraite de leurs dirigeants – ce qui, dans certains territoires, représente plus d'un tiers des entreprises en activité. Les secteurs des services aux entreprises et du commerce sont particulièrement exposés. Mais le départ à la retraite n'est pas le seul facteur déclencheur d'une cession d'entreprise, notamment chez des profils plus jeunes (13 % des cédants potentiels ont moins de 50 ans), principalement motivés par une volonté de se lancer dans un autre projet professionnel.

Cette situation se traduit donc par la nécessité d'augmenter le nombre d'entreprises françaises transmises dans des conditions favorables, et de minimiser le nombre d'entreprises contraintes à cesser leur activité faute de repreneur pertinent.

Illustrations des modalités d'intervention des acteurs de la sphère bancaire

Les acteurs bancaires déploient des dispositifs spécifiques, qui visent, selon des modalités variables au sein des réseaux, à accompagner les opérations de transmission des entreprises.

Cette approche est le plus souvent multidimensionnelle, pour répondre le mieux possible à la complexité des opérations de transmission d'entreprise, qui, notamment pour les plus petites d'entre elles, se caractérisent par des composantes autant humaines que financières et s'inscrivent dans des perspectives de temps long pour stabiliser la mise en place de la transmission et favoriser le développement de cycles de vie renouvelés de l'entreprise.

Dans cette perspective, des dispositifs mis en place intègrent une dimension doublement stratégique de la cession-transmission. Il s'agit, en effet, d'une part, de considérer le caractère exceptionnel du projet de transmission pour le dirigeant concerné, avec des enjeux financiers, opérationnels, patrimoniaux, de confidentialité et une problématique d'accès à l'information sur les caractéristiques du profil et du projet de reprise, et, d'autre part, pour la banque, d'intégrer des enjeux organisationnels, de connaissance des besoins et de fidélisation des clients.

Selon les dispositifs prévalant au sein des réseaux bancaires, le développement d'une offre en adéquation avec ces enjeux peut reposer sur des démarches spécifiques et/ou prendre appui sur le déploiement d'outils spécifiques, à l'instar de la plateforme digitale mise en œuvre par l'un de ces réseaux afin de favoriser la rencontre de dirigeants actionnaires cédants et de repreneurs personnes physiques ou sociétés en phase de croissance. Dans ce cadre, il s'agit d'accompagner et de conseiller les entreprises concernées tout au long de l'opération d'intermédiation, dans des logiques d'interactions avec les principaux réseaux d'aide à la création et à la reprise d'entreprises et les écosystèmes locaux.

Dans d'autres cas, l'approche déployée peut être structurée autour de phases visant à détecter et accompagner la transmission d'entreprise en mobilisant les différents pôles d'expertise internes. Il pourra s'agir ainsi d'identifier les cessionnaires dans le cadre d'un dialogue avec l'entreprise sur l'évolution du haut de bilan, d'alimenter la réflexion du dirigeant dans le cadre d'une vision globale du haut de bilan, et de déployer un accompagnement adapté, le cas échéant multidimensionnel, intégrant les composantes de financement, patrimoniales et/ou fiscales de la transmission.

Modalités d'intervention des acteurs du capital-investissement

Les fonds de capital-transmission peuvent intervenir pour accompagner une évolution de l'actionnariat, qu'il s'agisse d'un changement générationnel, de la sortie d'un actionnaire ou de l'ouverture à de nouveaux partenaires.

Sur ce segment, l'association France Invest distingue plusieurs schémas. L'accompagnement peut être minoritaire, lorsque le fonds prend une participation aux côtés d'un actionnaire ou d'un dirigeant qui conserve le contrôle, ou majoritaire, lorsque le fonds devient actionnaire de référence aux côtés du management. Ces opérations associent le plus souvent un apport en fonds propres et un financement bancaire, structurés en *leverage buy-out* (LBO), la holding, capitalisée par le fonds et les dirigeants, s'endettant alors pour racheter les titres de la société opérationnelle, rembourse cette dette grâce aux flux de trésorerie dégagés par l'activité.

Selon la composition de l'équipe repreneuse, trois montages peuvent être distingués :

- Le *management buy-out* (MBO), le plus répandu dans les cessions de PME familiales françaises, qui voit l'équipe dirigeante en place racheter l'entreprise avec l'appui financier d'un fonds, en prenant une participation importante au capital pour aligner ses intérêts avec ceux de l'investisseur.

- Le *management buy-in* (MBI), qui repose à l'inverse sur un ou plusieurs dirigeants extérieurs, recrutés pour reprendre l'entreprise et investir à ses côtés.
- Le *buy-in management buy-out* (Bimbo), qui combine les deux logiques : des cadres internes assurent la continuité opérationnelle, tandis qu'un dirigeant externe apporte un regard neuf et des compétences complémentaires pour engager une transformation stratégique.

Au-delà de la seule dimension financière, les fonds se positionnent comme des partenaires à long terme apportant un accompagnement de proximité. Ils apportent un regard stratégique complémentaire à celui du dirigeant, dans une logique de *sparring partner*, une gouvernance renforcée par des comités et des *reporting* réguliers, ainsi qu'un accès à un réseau d'experts sectoriels, d'*operating partners* et d'entreprises du portefeuille. Cet accompagnement se traduit par un appui aux opérations de croissance externe, à l'internationalisation, à la structuration des fonctions financières, de ressources humaines (RH) ou juridiques, et à l'engagement dans des démarches de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Dans le cas de la transmission, il facilite aussi la préparation de la succession managériale et la pérennisation du projet entrepreneurial au-delà du cédant.

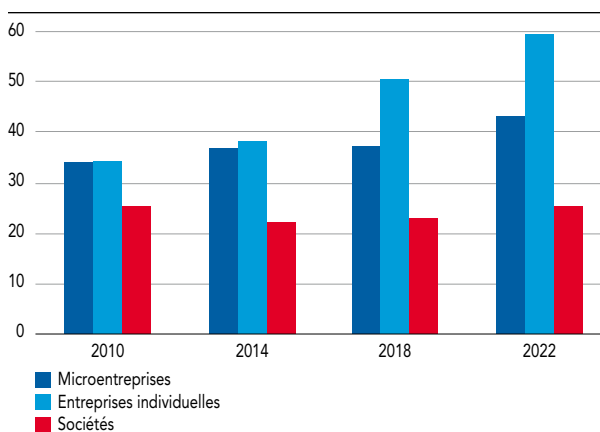
2.5 Focus sur l'entrepreneuriat féminin : dynamique, enjeux économiques et financement

2.5.1 Une dynamique confirmée de croissance de l'entrepreneuriat féminin

Les données issues des enquêtes *Sine* de l'Insee soulignent la croissance de l'entrepreneuriat féminin entre 2010 et 2022, ce phénomène étant encore plus marqué s'agissant des entreprises individuelles. La part des femmes parmi les créateurs d'entreprises progresse ainsi, sur cette période, peu plus d'un tiers à près de 60 % pour les entreprises individuelles, mais demeure de l'ordre d'un quart pour les sociétés (cf. graphique 13).

Les femmes créatrices sont plus jeunes et plus diplômées que les hommes créateurs. S'agissant des entreprises individuelles classiques, en effet, la part des créatrices de moins de 30 ans a augmenté de 11 points depuis 2010, pour atteindre 35 % en 2022, au détriment de toutes les autres tranches d'âge. Sur la même période, une évolution importante plus marquée que pour les hommes est également observée en ce qui concerne la part de diplômées parmi les créatrices. En 2002, 4 femmes sur 10 possédaient

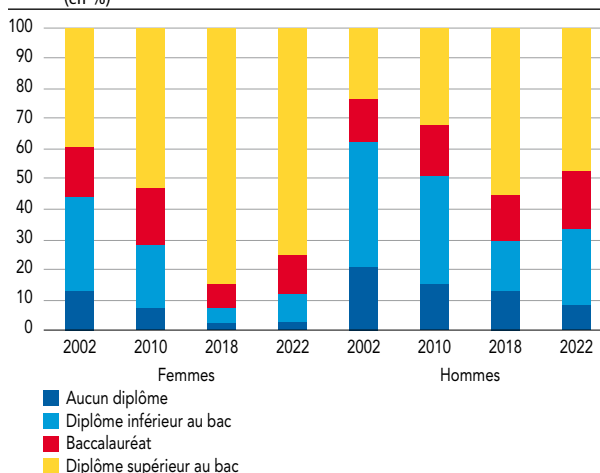
G13. Part des femmes parmi les créateurs (en %)



Source : Insee, Enquêtes Sine 2010-2022, première interrogation.

un diplôme d'études supérieures, contre 2 hommes sur 10, ces proportions étant en 2022 respectivement de trois quarts pour les femmes et de la moitié pour les hommes (cf. graphique 14). L'écart homme-femme dans ce domaine est à mettre en relation avec la spécialisation sectorielle, les créateurs d'entreprises étant d'une manière générale plus diplômés au sein des secteurs par ailleurs plus féminisés (nouvelles entreprises de la santé sociale et des activités spécialisées, scientifiques et techniques).

G14. Répartition des créateurs d'entreprises individuelles classiques par niveaux de diplôme (en %)



Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles et non financières, entreprises individuelles créées et actives l'année considérée, hors microentreprises. Champ unifié pour la comparaison entre cohortes.

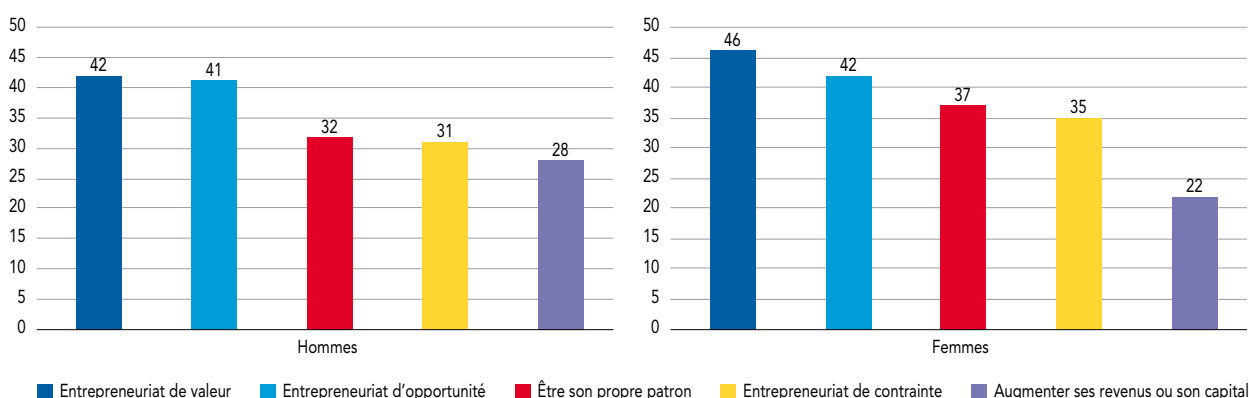
Source : Insee, Enquêtes Sine 2010-2022, première interrogation.

Cette dynamique, associée à une plus forte sensibilisation des femmes à l'entrepreneuriat, converge avec les constats du baromètre *Entrepreneuriat des femmes en France* pour l'année 2026, publié par la Direction générale des entreprises, du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et élaboré en liaison avec Bpifrance Création, l'Insee et la mission French Tech. Il en ressort notamment que 39 % des créations d'entreprises en général sont portées par des femmes, en progression moyenne de 2 % chaque année entre 2021 et 2024.

S'agissant plus spécifiquement de l'entrepreneuriat de proximité, l'enquête menée par l'Institut supérieur des métiers (ISM) pour l'Union des entreprises de proximité (U2P), *Les entreprises de proximité poursuivent leur féminisation*, publiée en mars 2026, souligne que les femmes représentent 41 % des chefs d'entreprise et 42 % des salariés des secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, cette part progressant de manière continue depuis quinze ans.

Les motivations à entreprendre sont assez similaires entre les femmes et les hommes (cf. graphiques 15 et 16).

G15. Motivations à entreprendre (en %)



Note : Entrepreneuriat de contrainte : Créer son propre emploi, seule possibilité pour exercer sa profession, sans emploi vous n'aviez pas d'autre solution.

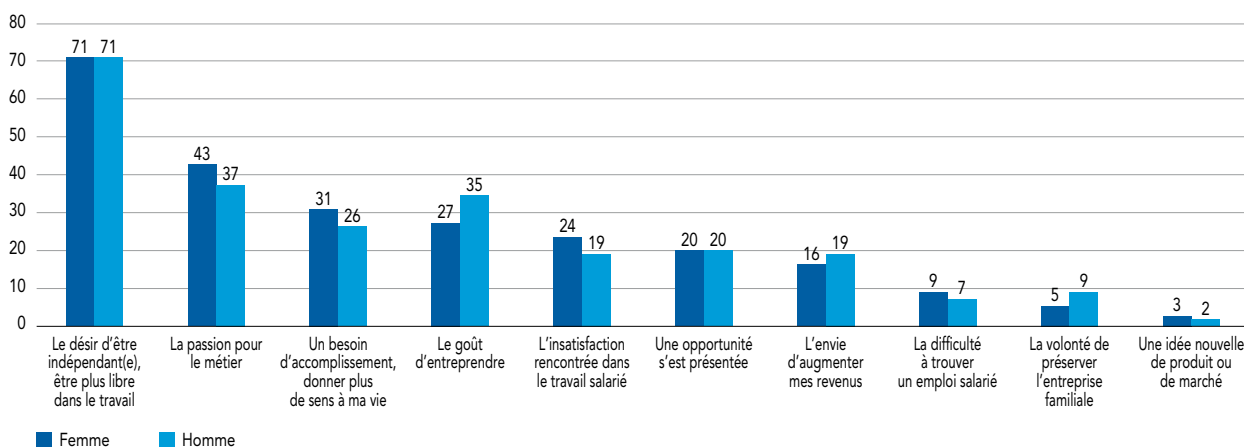
Entrepreneuriat d'opportunité : Mettre en œuvre une idée nouvelle de produit, de service ou de marché, changer de métier ou saisir une opportunité de création ou de reprise d'entreprise.

Entrepreneuriat de valeur : Exercer une activité conforme à ses valeurs ou réaliser un rêve.

Source : Direction générale des entreprises, *Entrepreneuriat des femmes en France. Baromètre 2026*.

G16. Motivations entrepreneuriales (en %)

Qu'est-ce qui vous a poussé(e) à vous installer à votre compte ?



Source : ISM pour l'U2P, *Les entreprises de proximité poursuivent leur féminisation*.

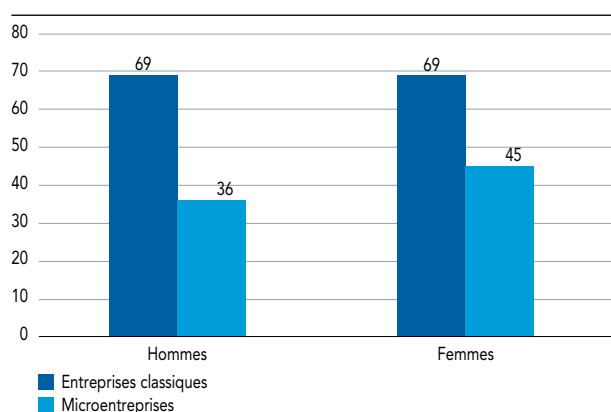
Plus spécifiquement, le baromètre *Entrepreneuriat des femmes en France* relève que, parmi ces motivations, le désir d'être son propre patron affiche une hausse considérable pour les femmes, passant de 27 % à 37 %, faisant ainsi de ce désir la troisième motivation la plus importante, après la motivation par valeur (46 %) et l'entrepreneuriat d'opportunité (qui est passé de 38 % à 42 %).

Dans le même ordre d'idées, l'ISM note que, de manière partagée avec les hommes, les principales motivations à entreprendre sont l'indépendance et la passion pour le métier, avec quelques spécificités liées, d'une part, à un besoin d'accomplissement et une quête de sens plus marquée et à une plus grande insatisfaction dans le travail salarié, et, d'autre part, à une moindre représentation chez les femmes de motivations liées au goût d'entreprendre ou de gagner plus d'argent.

Ces ressorts font enfin écho aux enseignements dégagés d'une étude *France Active – Fédération bancaire française (FBF)* réalisée par OpinionWay dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes de mars 2026, qui montre que 56 % des femmes créatrices veulent donner du sens à leur vie professionnelle, et 52 % concrétiser une idée personnelle.

Enfin, si le taux de pérennité après cinq années de vie d'une entreprise classique est identique pour les femmes et pour les hommes, ce n'est pas le cas chez les microentrepreneurs. En effet, 45 % des microentrepreneuses sont toujours actives après cinq ans, contre 36 % pour les hommes (cf. graphique 17).

G17. Pérennité à cinq ans des entreprises créées en 2018
(en %)



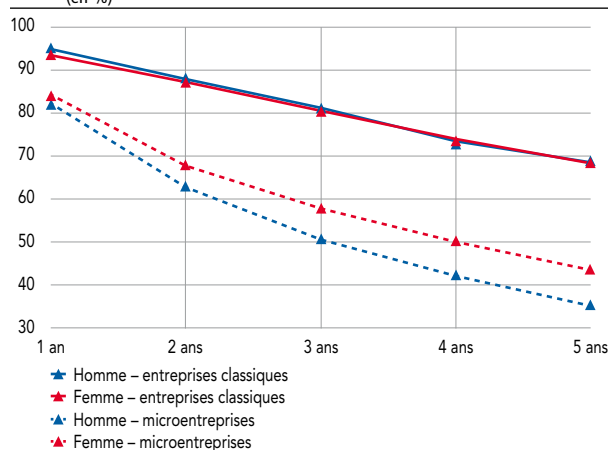
Source : Direction générale des entreprises, *Entrepreneuriat des femmes en France*. Baromètre 2026.

Plus spécifiquement, il ressort des analyses de l'Insee que les taux de survie pour les entreprises classiques sont un peu plus élevés pour les hommes au début de la vie de l'entreprise (un ou deux ans), puis que le taux de pérennité pour les entreprises créées par des femmes rattrape ensuite le taux des entreprises créées par des hommes.

Le taux de survie est plus élevé pour les femmes dans les secteurs où elles sont traditionnellement plus représentées (santé, action sociale, services aux ménages, etc.), et c'est l'inverse dans l'industrie et la construction, où prédominent les hommes.

Pour les microentrepreneurs, le taux de survie est plus élevé pour les femmes dès le début de vie de l'entreprise, puis l'écart avec les hommes tend ensuite à s'accroître (cf. graphique 18). Cette situation ne relève pas uniquement d'un effet de structure sectoriel, les taux de survie féminins étant plus élevés que les taux masculins dans quasi tous les secteurs (y compris l'industrie et construction), à l'exception des transports et entreposage et de l'information et communication.

G18. Évolution du taux de pérennité des entreprises créées selon le genre du créateur
(en %)



Champ : Entreprises créées au premier semestre 2018, exerçant des activités marchandes non agricoles, et microentreprises immatriculées au cours du premier semestre 2018 ayant démarré une activité économique, secteur marchand non agricole, France hors DOM-COM.

Lecture : En France, 88,2 % des entreprises classiques créées par des hommes au cours du premier semestre 2018 sont pérennes deux ans plus tard.

Note : Pour les microentreprises, le taux de pérennité après N années se rapporte aux seules qui ont démarré une activité économique. Il ne doit pas être confondu avec la proportion d'entreprises actives sous ce régime après N années, qui se rapporte à l'ensemble des microentreprises.

Source : Insee, *Sine 2018* et *Enquête microentrepreneurs 2018*, interrogations 2018 et 2023.

2.5.2 Des freins persistants de différentes natures et des enjeux en termes d'impact économique

Malgré la progression de l'envie d'entreprendre chez les femmes et l'augmentation régulière de leur part dans l'entrepreneuriat féminin, la perception d'obstacles de différentes natures reste présente.

L'étude précitée de France Active avec la Fédération bancaire française souligne, à cet égard, que les freins identifiés par les femmes qui souhaitent entreprendre restent principalement d'ordre économique, psychologique ou administratif. Ainsi, une femme sur trois estime ne pas disposer d'un capital de départ suffisant, tandis que 27 % redoutent des difficultés d'accès au financement. Par ailleurs, la peur de l'échec touche une femme sur trois, et 29 % soulignent la complexité des démarches administratives comme un frein majeur à leur projet.

Ces freins sont également cités dans l'enquête de l'ISM pour l'U2P, 40 % des femmes évoquant un manque de ressources financières, 36 % un manque de confiance en soi, 32 % la peur de l'échec, parmi les raisons de repousser un projet d'installation, auxquelles s'ajoutent dans 34 % des cas la crainte de la perte de revenus, et pour 31 % des femmes celle de perdre l'équilibre familial.

Ces obstacles apparaissent de nature à freiner le développement des entreprises pilotées par des femmes et à limiter l'impact économique de l'entrepreneuriat féminin.

Cette observation est au cœur de l'étude relative à l'influence économique des entreprises dirigées par des femmes, menée en par l'observatoire *Les Alfas de l'Économie*, mis en place par Les Entrepreneurs (ex CPME) en 2026, qui tend à montrer que l'entrepreneuriat féminin est désormais essentiellement confronté à un problème de passage à l'échelle et non plus d'émergence. Selon cette étude, les femmes dirigent 1,3 million d'entreprises, soit un quart (26 %) du périmètre des microentreprises, PME et ETI, mais ne représentent que 12,45 % du chiffre d'affaires, soit 403 milliards d'euros.

Cette situation, qualifiée de plafond de verre économique des entrepreneuses françaises, résulterait non pas d'une moindre performance des entreprises dirigées par des femmes, mais d'obstacles de différentes natures au développement de la croissance des entreprises dirigées par des femmes, dont notamment l'accès au capital-risque, et plus généralement la mobilisation des financements, mais aussi la difficulté à articuler vie professionnelle et vie personnelle.

L'identification d'obstacles de différentes natures liées au développement de l'entrepreneuriat féminin s'inscrit en outre dans un contexte où, comme le relève le baromètre précité *Entrepreneuriat des femmes en France*, l'accompagnement entrepreneurial des femmes apparaît encore limité – 32 % des entrepreneuses déclarant avoir bénéficié d'un accompagnement dans leur parcours, contre 39 % des hommes, d'une part, et 32 % des femmes ayant obtenu un financement externe, contre 40 % des hommes, d'autre part.

2.5.3 Un accès au financement en progression et non genré

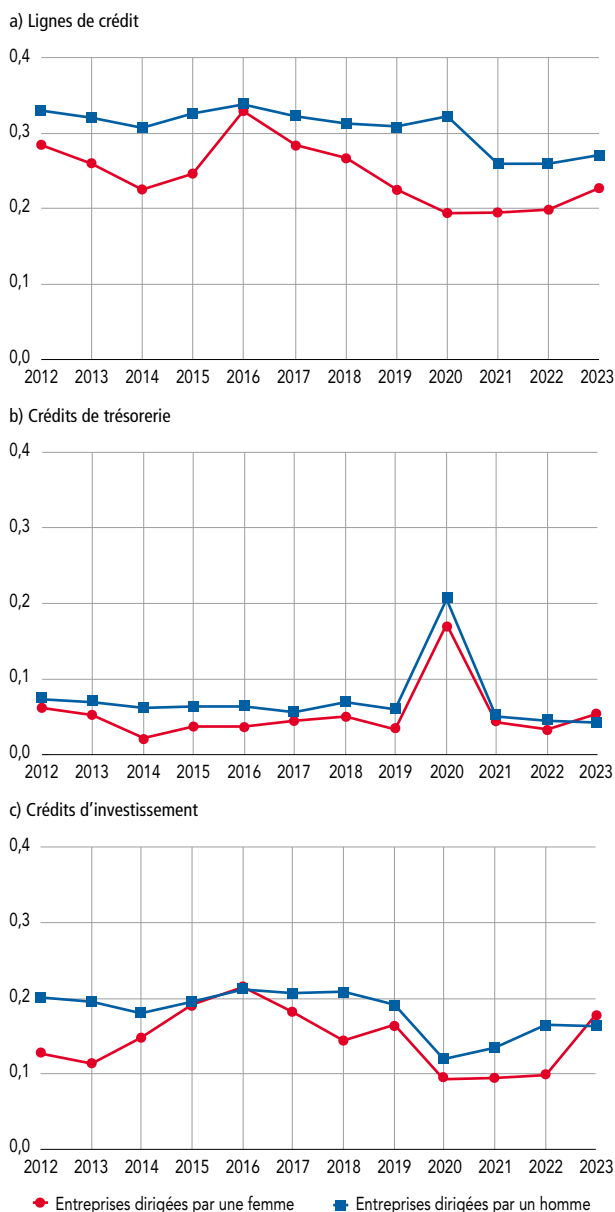
La question du financement de l'entrepreneuriat féminin fait l'objet de travaux spécifiques, parmi lesquels notamment le blog publié par la Banque de France *Femmes dirigeantes : moins de demandes de crédit, mais pas plus de refus*, ou encore le bilan élaboré par la FBF sur les *Crédits bancaires aux entreprises dirigées par des femmes : chiffres clés 2025*, qui publie en outre une *Compilation des initiatives des établissements bancaires* en soutien de l'entrepreneuriat féminin.

Ces travaux montrent de manière convergente, toutes choses égales par ailleurs, que les entreprises dirigées par des femmes opèrent avec relativement moins de crédit bancaire que celles qui sont dirigées par des hommes.

Il ressort ainsi du bilan de la FBF qu'en 2025 les entrepreneuses représentent 34 % des entrées en relation (même proportion que dans l'ensemble des TPE-PME), 30 % du nombre de nouveaux crédits aux TPE-PME et 31 % du nombre de crédits en cours aux TPE-PME. Ces indicateurs progressent régulièrement, mais un écart persiste notamment en matière de montant moyen des nouveaux crédits aux TPE et aux PME. Passant pour les entreprises dirigées par des femmes de 97 000 euros en 2024 à 107 000 euros en 2025, le montant moyen de ces nouveaux crédits reste significativement inférieur à celui des entreprises dirigées par des hommes (152 000 euros), ce qui peut être mis en relation avec de multiples facteurs (secteurs d'activité, montants demandés, capital de départ, etc.).

L'étude de la Banque de France montre que les entreprises dirigées par des femmes demandent entre 12 % et 26 % de crédit en moins, selon le type d'instrument financier considéré (crédit de trésorerie, crédit d'investissement, ligne de crédit), et que cet écart ne tend pas clairement à se réduire dans le temps (cf. graphique 19).

G19. Évolution de la demande de crédits bancaires



Note : (a) : % d'entreprises ayant demandé des lignes de crédit (douze derniers mois).
 (b) et (c) : % d'entreprises ayant demandé un crédit (trois derniers mois). Moyennes annuelles.
 Ces statistiques descriptives ne contrôlent pas pour les caractéristiques des entreprises et des dirigeants.

Source : Données Banque de France (croisement de l'Enquête sur l'accès au crédit des entreprises et de la base FIBEN).

En revanche, la probabilité de rejet de la demande de l'entreprise par les banques ne diffère pas significativement entre les entreprises dirigées par des femmes et celles qui sont dirigées par des hommes, à caractéristiques comparables de l'entreprise (secteur, risque de crédit, etc.) et du dirigeant (âge, faillites passées, etc.).

Parmi les facteurs potentiellement explicatifs de cet écart, au-delà des freins de différentes natures, la Banque de France explore des enjeux liés à l'éducation financière. Une analyse économétrique des données issues de *L'Enquête sur la culture financière des nouveaux entrepreneurs 2023*, réalisée dans le cadre du dispositif *EDUCFI (éducation économique, budgétaire et financière) / Mes questions d'argent*, dont la Banque de France est opérateur national, montrait, en effet, que l'éducation financière des dirigeantes est, en moyenne, moindre que celle des dirigeants.

4

Évolutions et caractéristiques des radiations d'entreprises

Source : Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce

Bilan national des entreprises, janvier-décembre 2025

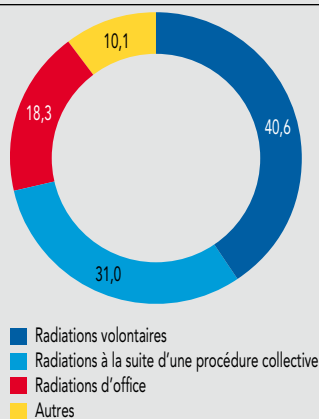
Baromètre du premier semestre 2026

En 2025, le registre du commerce et des sociétés enregistre 454 673 radiations, en hausse de 46,6 % sur un an, portant le taux de radiation à 9,5 %. Cette progression est plus particulièrement marquée dans le secteur des transports et entreposage, où les radiations ont presque triplé et représentent désormais 14,3 % du total. Les entreprises radiées sont majoritairement de petite taille et relativement récentes (9,7 ans d'âge moyen).

Les radiations volontaires restent le premier motif (40,6 %), devant celles qui sont liées à des procédures collectives (31 %) et devant les radiations d'office (18,3 %).

Les répartitions sectorielles, géographiques, par nature juridique d'entreprises ou par âge moyen de l'entreprise ne font pas apparaître de différences significatives entre les radiations volontaires et l'ensemble des radiations.

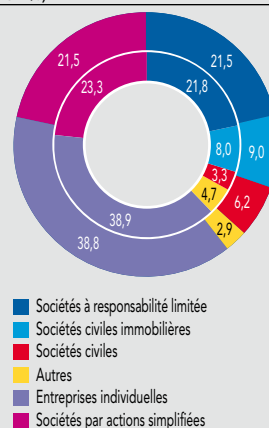
G1. Répartition des radiations selon le motif *
(part, en %)



* Hors Moselle et Alsace.

Traitement Xerfi / Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2025.

G2. Répartition des radiations totales vs radiations volontaires selon le statut juridique en 2025 *
(part, en %)



Note : Le cercle extérieur est lié aux radiations volontaires, le cercle intérieur est lié aux radiations totales.

* Hors Moselle et Alsace.

Traitement Xerfi / Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2025.

Évolution des radiations selon le motif entre 2021 et 2025 *

(part en % du total)

	2021	2022	2023	2024	2025
Radiations volontaires	47,5	51,9	56,0	53,7	40,7
Radiations à la suite d'une procédure collective	34,0	32,5	29,9	31,9	31,0
Radiations d'office	15,8	13,0	11,2	11,5	18,3
Autres	2,7	2,6	2,9	2,9	10,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* Hors Moselle, Alsace et DROM-COM.

Traitement Xerfi / Source : Greffes des tribunaux de commerce.

La part des radiations volontaires recule nettement, au profit des radiations d'office, dont le nombre est multiplié par 2,3 en un an (notamment pour des raisons liées à la mise à jour des registres), contre + 40,9 % pour les procédures collectives et + 10 % pour les radiations volontaires.

Au premier semestre, les tendances observées en 2025 se poursuivent.

Le nombre de radiations s'établit à 305 225, en hausse de 24,6 % par rapport au premier semestre 2025.

Cette accélération tient d'abord aux radiations d'office, prononcées à la suite d'une décision du greffe ou du

tribunal de commerce. En hausse de 24,8 %, elles restent le premier motif de radiation et représentent 44 % du total, traduisant la poursuite des mises à jour des registres dans un contexte d'évolution des textes qui tendent à donner au greffier plus de possibilités dans ce domaine.

Les radiations volontaires, à l'initiative des dirigeants, demeurent également soutenues (+ 20,9 %) et concentrent près de quatre cas sur dix.

Les radiations consécutives à une procédure collective progressent, quant à elles, à un rythme plus modéré (+ 14,6 %).

La Mission Reprise et le plan Reprise

Source : Direction générale des entreprises

Véritable moteur du développement économique, la transmission d'entreprise joue un rôle essentiel dans la pérennité du tissu productif français. Elle contribue à maintenir l'emploi, à préserver les compétences et savoir-faire des territoires et à soutenir la vitalité des zones urbaines et rurales.

Depuis 2022, environ 37 000 entreprises sont cédées chaque année. Cette stabilité fait suite à une baisse entre 2012 et 2019 (– 14 %), accentuée par la crise sanitaire qui a différé de nombreux projets de cession. Un rebond s'est ensuite amorcé en 2022, légèrement au-dessus des niveaux d'avant crise, traduisant un possible effet de rattrapage. En 2024, seules 2 % des PME ont été cédées, contre plus de 13 % des grandes entreprises. Les secteurs du commerce et de la restauration représentent plus de la moitié des opérations. En parallèle, le montant des cessions a progressé de + 30 % en cinq ans, reflétant un marché plus exigeant en matière de financement. On observe par ailleurs des disparités assez marquées s'agissant des dynamiques régionales.

Environ 500 000 entreprises seraient susceptibles d'être cédées dans les dix prochaines années du seul fait du départ à la retraite du dirigeant – ce qui dans certains territoires représente plus d'un tiers des entreprises en activité. Les secteurs des services aux entreprises et du commerce sont particulièrement exposés. Mais le départ à la retraite n'est pas le seul facteur déclencheur d'une cession d'entreprises, notamment chez des profils plus jeunes (13 % des cédants potentiels ont moins de 50 ans), principalement motivés par une volonté de se lancer dans un autre projet professionnel.

L'enjeu est donc d'augmenter le nombre d'entreprises françaises transmises dans des conditions favorables et de minimiser le nombre d'entreprises contraintes à cesser leur activité faute de repreneur pertinent. Ces dynamiques appellent une réponse publique coordonnée, articulant mieux l'information, l'accompagnement, le financement et la fiscalité pour sécuriser les transmissions et sauvegarder des millions d'emplois.

Lancée en juillet 2025 sous l'impulsion du ministère des Petites et Moyennes Entreprises (PME), et coordonnée par la Direction générale des entreprises (DGE), la Mission Reprise rassemble les principaux acteurs de la transmission-reprise d'entreprises en France.

Elle réunit ainsi plus de 200 acteurs, issus d'une trentaine de structures – chambres consulaires, institutions, administrations, réseaux d'accompagnement, organisations professionnelles, banques et collectivités – autour de deux objectifs :

- aider les dirigeants à anticiper et préparer leur transmission ;
- faire de la reprise d'entreprises un acte entrepreneurial accessible, sécurisé et valorisé.

Pour répondre à ces objectifs, quatre groupes de travail thématiques ont été mis en place. En s'appuyant sur ces groupes de travail, la Mission a produit une analyse de plus de 300 propositions émises par ses membres, identifié les principaux freins à la transmission-reprise et formulé des réponses concrètes, opérationnelles et territorialement ancrées. Au terme de plusieurs mois de travaux intensifs, la Mission se transforme en 2026 en dispositif permanent, doté d'une gouvernance formalisée dans une charte d'engagement signée lors du premier Comité stratégique le 21 juillet 2026.

Principales mesures retenues dans ce cadre :

- Informer et sensibiliser les cédants comme les repreneurs.
 1. Prendre contact avec chaque dirigeant d'entreprise de France susceptible de transmettre son entreprise dans les prochaines années.
 2. Créer et diffuser un guide commun pour les cédants comme pour les repreneurs.
 3. Ancrer la reprise dans la culture entrepreneuriale des jeunes et susciter des vocations.
 4. Mobiliser les experts-comptables comme relais prioritaires.
- Rapprocher cédants et repreneurs.
 5. Rénover la Bourse de la transmission de Bpifrance.
 6. Organiser dans chaque département des événements de rencontre cédants-repreneurs chaque trimestre.

- Soutenir et accompagner la transmission d'entreprises.
- 7. Préserver la transmission familiale – pacte Dutreil.
- 8. Soutenir la reprise salariée par l'actionnariat et le partage de la valeur.
- 9. Développer le crédit vendeur.
- 10. Diffuser massivement les outils de financement de Bpifrance.
- 11. Mieux faire connaître la palette d'outils de financement existant.

Pour aller plus loin :

- *Objectif Reprises. Transmission-reprise : passer le relais à une nouvelle génération de chefs d'entreprises*, ministère des Finances, dossier de presse, 23 avril 2026.
- *Objectif Reprises. Réussir la reprise et la transmission : le guide complet*, avril 2026.

6

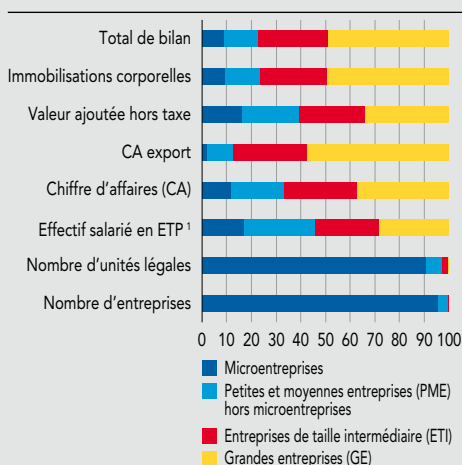
Un tissu productif marchand fortement concentré

Source : Institut national de la statistique et des études économiques

En 2023, en France, hors secteurs agricoles et financiers, on compte 5,2 millions d'entreprises (incluant toutefois les exploitations forestières, les auxiliaires de services financiers et d'assurance et les holdings), qui emploient près de 16 millions de salariés

en équivalent temps plein (ETP). Ce tissu productif est fortement concentré : un peu plus de 300 grandes entreprises (GE) occupent 28 % du total des salariés et contribuent à 32 % de la valeur ajoutée (VA).

G1. Répartition de différents agrégats selon la catégorie d'entreprise en 2023
(en %)



Sur le champ plus restreint des secteurs principalement marchands, non agricoles et non financiers, qui compte 4,2 millions d'entreprises, 96 % sont des microentreprises (dont 1,6 million bénéficie du régime du micro-entrepreneur). Celles-ci ne réalisent que 12 % du chiffre d'affaires et 16 % de la valeur ajoutée de l'ensemble (cf. graphique 1).

1. Équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

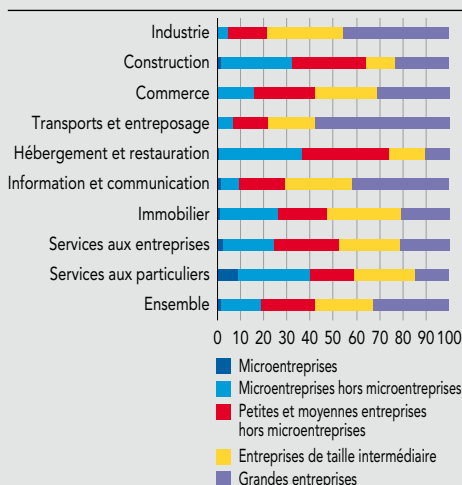
Lecture : En 2023, les grandes entreprises réalisent 34,1 % de la valeur ajoutée.

Source : Insee, Esane 2023.

Les structures du tissu productif par taille et par secteur sont liées, en raison des logiques de production induites par les contraintes technologiques et économiques. La production industrielle nécessite ainsi des immobilisations corporelles qui peuvent être très élevées. Il en découle des effets d'échelle, dont la conséquence est le poids des GE dans ces secteurs.

Les grandes entreprises (GE) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) génèrent de ce fait près de 80 % de la valeur ajoutée des secteurs de l'industrie et des transports et entreposage, alors qu'elles n'en représentent que 58 % pour l'ensemble de l'économie (cf. graphique 2).

G2. Valeur ajoutée par catégorie d'entreprise selon le secteur d'activité en 2023 (en %)



Dans l'industrie, plus d'un tiers des salariés travaillent dans une grande entreprise, alors qu'elles n'emploient que plus d'un quart des salariés tous secteurs confondus. Les microentreprises, petites et moyennes entreprises jouent à l'inverse un rôle majeur dans le secteur de la construction, où elles génèrent 64 % de la valeur ajoutée et emploient 68 % des salariés du secteur.

Dans les services, les disparités entre secteurs sont marquées : dans l'information-communication, les GE et ETI génèrent 71 % de la valeur ajoutée et 64 % de l'emploi salarié, alors que dans l'hébergement-restauration, ce sont les MIC et les PME qui assurent 73 % de l'activité et emploient 76 % des effectifs salariés du secteur.

Champ : France, secteurs marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : En 2023, 8,9 % de la valeur ajoutée des entreprises des services aux particuliers est généré par des microentreprises.

Note : En raison de leur caractère hétérogène et atypique, les secteurs agricoles et financiers, ainsi que les activités des organisations associatives, et les secteurs principalement non marchands ne sont pas mentionnés sur le graphique, mais sont bien inclus dans le total « Ensemble ».

Source : Insee, Esane 2023.

Dans les services aux particuliers, 42 % des salariés travaillent dans une microentreprise. Deux tiers des entreprises de ce secteur ont en réalité le statut de microentrepreneur. Il s'agit d'activités artistiques, culturelles et sportives, ainsi que des services de soins

à la personne (coiffeurs, sophrologues, masseurs, esthéticiennes, etc.). La part d'activité générée par ces très petites entreprises atteint 8,9 % de la VA dans les services aux particuliers, contre 1,4 % pour l'ensemble de l'appareil productif.

7

Programme ETIncelles : accompagner les petites et moyennes entreprises dans leur croissance**Source : Direction générale des entreprises**

Créé en 2023, le programme ETIncelles est une initiative de l'État destinée aux petites et moyennes entreprises (PME) ayant le potentiel pour devenir des ETI. Il a pour objectif d'accompagner les PME de croissance dans leur projet de développement, de les aider à lever leurs freins administratifs et, ainsi, à maximiser leur potentiel.

Les PME du programme bénéficient d'un accompagnement personnalisé par un interlocuteur unique dont le but est de fluidifier leurs échanges avec l'ensemble des services de l'État.

L'équipe ETIncelles est composée de référents au sein des services économiques de l'État en région (SEER) et d'une équipe centrale au sein de la Direction générale des entreprises (DGE). L'ensemble de l'équipe a pour mission d'accompagner individuellement les entreprises du programme. Elle joue un rôle de liaison entre les PME et les différents organismes publics qui détiennent les compétences nécessaires. Le programme comprend :

- Un suivi individualisé par un interlocuteur unique. Il réalise un entretien de diagnostic avec la PME, lors de son entrée dans le programme, pour lui proposer des solutions opérationnelles répondant à ses besoins. Il mène les actions nécessaires pour faire avancer les demandes et assure leur suivi dans le temps.

- Une mobilisation d'un large réseau de correspondants ETIncelles dans les organismes et administrations publics. Ils apportent des solutions aux PME et déploient une offre de services spécifiques auprès d'entreprises.
- Un partage d'informations et des temps d'échange entre pairs. Ces rencontres, organisées aux niveaux national et régional entre les PME du programme, ont pour objectif de fédérer les communautés régionales ETIncelles et de favoriser le partage d'expérience et de bonnes pratiques.

En identifiant les problèmes rencontrés par les entreprises, le programme ETIncelles permet également d'enrichir les services d'accompagnement de l'administration pour l'ensemble des PME, ainsi que d'adapter les politiques publiques aux réalités rencontrées par les entreprises. Les entretiens menés dans le cadre du programme permettent par exemple de mieux comprendre les freins que rencontrent les PME dans leur accès à la commande publique et dans le financement de leurs projets de développement.

Un appel à candidatures est disponible sur le site internet de la Direction générale des entreprises (DGE) : <https://www.entreprises.gouv.fr/priorites-et-actions/proximite-et-territoires/accompagner-les-pme-et-eti-dans-leur-developpement/etincelles>.

- Participation des banques aux instances nationales : Mission reprise avec la DGE...
- Partenariats individuels avec des acteurs nationaux et locaux : chambres de commerce, chambres des métiers, professionnels du droit et du chiffre, associations d'entrepreneurs, collectivités locales...

- La FBF déploie un programme majeur d'accompagnement pédagogique :  Le *programme Les clés de la banque* pour éclairer les entrepreneurs

- Consulter le *guide « Reprendre une entreprise »*.
Contenus clés : évaluation du projet de reprise, choix de la cible, analyse approfondie (financière, humaine, commerciale), accompagnement bancaire (financement, trésorerie...).
- Consulter le *guide « Céder mon entreprise »*.
Contenus clés : présentation des 6 étapes de la cession : diagnostic, valorisation, choix du mode de cession, recherche du repreneur, négociation et gestion de l'après-cession.



DANS UN CONTEXTE DE RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE ET DE FORTES INCERTITUDES, UNE MOBILISATION ACCRUE DES ACTEURS PUBLICS, PRIVÉS ET ASSOCIATIFS POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

3.1 Un ralentissement de l'activité et des tensions inflationnistes dans le contexte de crise au Moyen-Orient

3.1.1 Un ralentissement de la croissance conjugué à une hausse des prix de l'énergie sous l'effet de la crise au Moyen-Orient

Les *projections macroéconomiques* de la Banque de France publiées le 16 juin 2026 et réalisées dans un environnement international particulièrement incertain lié à la poursuite du conflit au Moyen-Orient intègrent plusieurs scénarios.

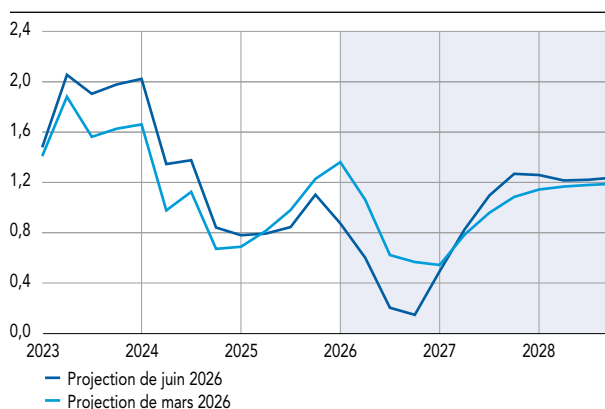
T1. Points clés des projections macroéconomiques de la Banque de France – Scénario de base

	2025	2026	2027	2028
PIB réel	0,9	0,5	0,9	1,2
<i>Variation / révision indiquée dans la source</i>	<i>0,0</i>	<i>- 0,4</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>
IPCH	0,9	2,5	1,7	1,7
<i>Variation / révision indiquée dans la source</i>	<i>0,0</i>	<i>0,8</i>	<i>0,3</i>	<i>0,1</i>
IPCH hors énergie et alimentation	1,6	1,6	2,1	1,8
<i>Variation / révision indiquée dans la source</i>	<i>0,0</i>	<i>0,4</i>	<i>0,4</i>	<i>0,2</i>
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,7	8,1	8,1	7,8
<i>Variation / révision indiquée dans la source</i>	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>0,1</i>

Source : Insee pour 2025 (comptes nationaux trimestriels du 29 mai 2026), projections Banque de France sur fond bleu. Banque de France – Projections macroéconomiques – 16 juin 2026.

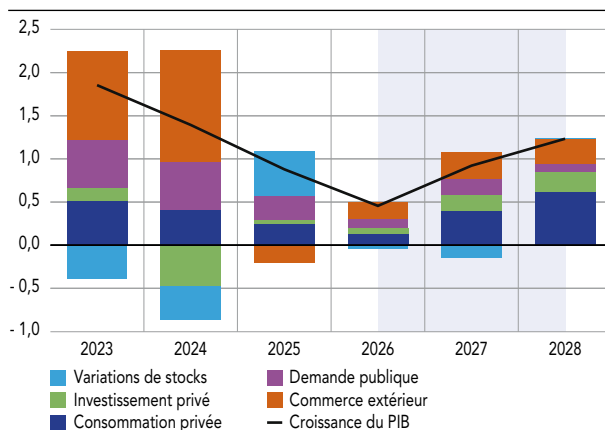
Dans le scénario de base (cf. tableau 1), la croissance du produit intérieur brut (PIB) s'établirait à 0,5 % en 2026, révisée en baisse de 0,4 point par rapport aux projections de mars (cf. graphique 1). D'une part, le prix du pétrole a davantage augmenté que dans les hypothèses du scénario de base de mars. Mais, surtout, l'activité s'est avérée moins résiliente qu'anticipé au premier trimestre 2026, et devrait rester relativement atone au deuxième trimestre, d'après les dernières enquêtes conjoncturelles. La croissance rebondirait ensuite à 0,9 % en 2027, puis à 1,2 % en 2028, soutenue par le redressement de la demande intérieure privée, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

G1. Croissance du PIB réel (glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2026, projections Banque de France sur fond bleu. Banque de France, Projections macroéconomiques, 16 juin 2026.

G2. Contributions à la croissance du PIB réel (croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2026, projections Banque de France sur fond bleu. Banque de France, Projections macroéconomiques, 16 juin 2026.

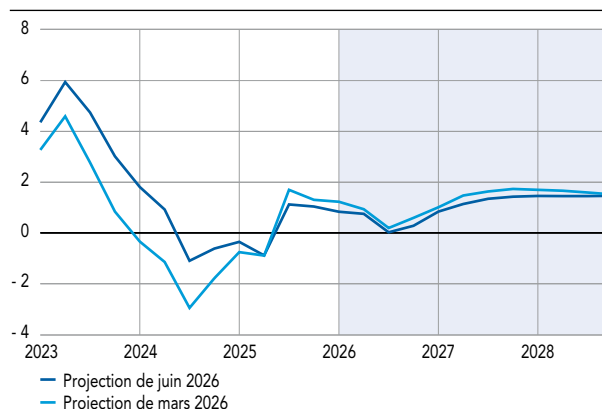
Les perspectives d'évolution des prix à la consommation sont, pour leur part, revues à la hausse, de 0,8 point, dans le sillage du prix du pétrole. L'inflation totale (indice des prix à la consommation harmonisé, IPCH) atteindrait 2,5 % en 2026, tirée par la hausse des prix de l'énergie et ses effets indirects, notamment sur le transport aérien, du fait du renchérissement du kérosène, ainsi que sur les prix alimentaires, en lien avec les hausses attendues des matières premières agricoles et des engrais. Elle refluerait ensuite à 1,7 % en 2027 et en 2028, en raison de la détente des prix de l'énergie. L'inflation hors énergie et alimentation serait de 1,6 % en 2026, puis de 2,1 % en 2027, soutenue par la transmission différée des hausses des coûts énergétiques aux prix des biens industriels, ainsi que par la progression des salaires, qui se diffuserait aux prix des services. Elle refluerait à + 1,8 % en 2028.

Les prévisions macroéconomiques de la Banque de France intègrent deux scénarios plus défavorables. Dans le scénario le plus défavorable, l'IPCH atteindrait 4,0 % et 3,9 %, respectivement en 2026 et en 2027, avant une normalisation en 2028 ; le PIB stagnerait en 2026 et en 2027, avant un rebond en 2028.

Un scénario plus favorable est également publié, proche du scénario de base pour 2026, mais avec un rebond plus rapide en 2027.

Selon ce scénario de base, l'investissement des entreprises se redresserait progressivement (cf. graphique 3), mais à un rythme limité par la remontée du coût du capital.

G3. Croissance de l'investissement des entreprises (glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



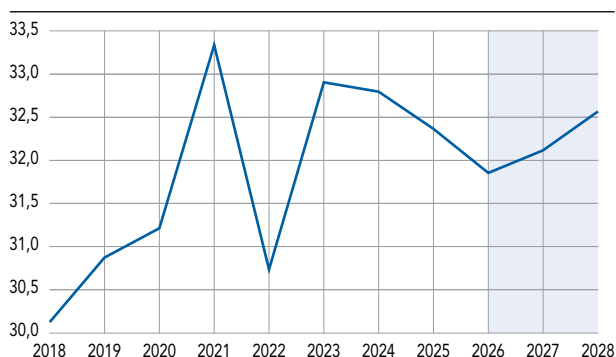
Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2026, projections Banque de France sur fond bleu. Banque de France, Projections macroéconomiques, 16 juin 2026.

Après un léger recul au premier trimestre 2026 (- 0,2 %), une reprise graduelle de l'investissement des entreprises est en effet attendue.

Celui-ci demeurerait toutefois modéré en 2026, les entreprises restant attentistes dans un contexte d'incertitude géopolitique. La reprise s'affermirait à partir de la fin d'année, portée par le redressement progressif de la demande finale.

À moyen terme, l'investissement des entreprises resterait soutenu par le maintien du taux de marge à un niveau relativement stable (cf. graphique 4), par les besoins d'investissement liés à la transition écologique et numérique et par les dépenses de défense. La projection à moyen terme de la Banque de France est révisée à la baisse par

G4. Taux de marge des sociétés non financières (en % de la valeur ajoutée, moyenne annuelle)



Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2026, projections Banque de France sur fond bleu. Banque de France, Projections macroéconomiques, 16 juin 2026.

rapport aux prévisions de mars, en lien avec la révision baissière de la demande finale en 2026 et la révision à la hausse du coût du capital en 2027 et en 2028.

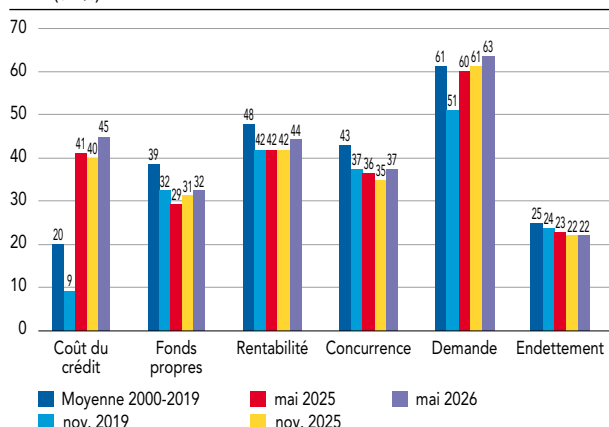
Au total, l'investissement des entreprises progresserait de 0,5 % en 2026, 1,2 % en 2027 et 1,5 % en 2028.

Dans ce contexte, *l'enquête semestrielle de Bpifrance auprès des TPE-PME* publiée le 9 juillet 2026 identifie des freins à l'investissement plus nombreux au premier semestre 2026 qu'au semestre précédent (cf. graphique 5).

L'insuffisance de la demande est considérée comme l'obstacle principal à l'investissement par une majorité (63 %) de TPE-PME, en hausse de 2 points, soit un niveau nettement plus élevé que pendant les années précédant la crise sanitaire. Cette situation est encore plus marquée pour les TPE-PME du commerce et de la construction, 68 % d'entre elles y voyant un obstacle important, voire insurmontable.

Le coût du crédit devient le deuxième obstacle à l'investissement, à quasi-égalité avec la faiblesse de la rentabilité. Alors que les taux d'intérêt des crédits accordés aux entreprises sont légèrement repartis à la hausse début 2026 (cf. chapitre 1), 45 % des TPE-PME jugent le coût du crédit comme un obstacle important à leurs investissements, une proportion en hausse de 5 points sur le premier semestre et nettement supérieure à son niveau d'avant la crise sanitaire (9 % en novembre 2019, 20 % en moyenne entre 2000 et 2019). Le coût du crédit est un obstacle en forte progression au premier semestre 2026 dans les transports (+ 10 points, à 65 %, soit devant la faiblesse de la demande, 62 %).

G5. Jugement sur les obstacles à l'investissement
part des dirigeants estimant les obstacles à l'investissement importants ou insurmontables, par types d'obstacles (en %)



Source : Bpifrance Le Lab, Baromètre semestriel des TPE-PME, juillet 2026.

La faiblesse de la rentabilité est citée comme obstacle majeur par une proportion similaire de dirigeants (44 % d'entre eux, soit + 2 points), alors que, selon cette étude, les TPE-PME anticipent une nouvelle baisse de leur rentabilité en 2026.

La concurrence et le manque de fonds propres sont en très légère progression, et sont cités dans des proportions proches de celles qui étaient observées fin 2019. L'endettement reste un frein secondaire.

Certains obstacles peuvent être plus contraignants selon les secteurs. La concurrence est ainsi un obstacle plus important et en forte progression au premier semestre dans la construction (+ 5 points, à 44 %). Le manque de fonds propres est un frein identifié pour environ un tiers des dirigeants, quel que soit le secteur, sauf dans le tourisme, où cette part grimpe à 37 %, sans toutefois afficher de progression. L'endettement reste un frein secondaire, quel que soit le secteur, en progression au premier semestre dans les transports (+ 3 points, à 28 %).

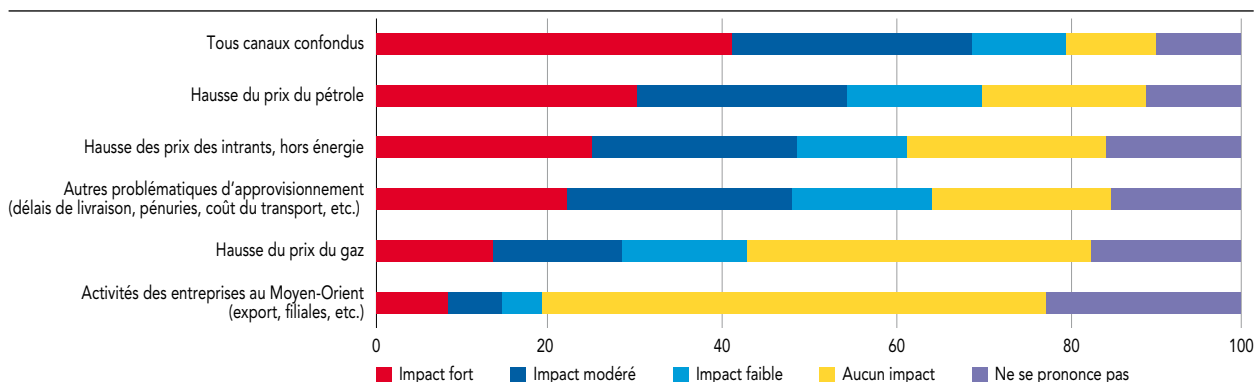
3.1.2 Des impacts multiples de la crise au Moyen-Orient sur l'activité des TPE et des PME, avec des effets différenciés et évolutifs

Selon l'enquête précitée de Bpifrance, 79 % des dirigeants de TPE-PME anticipent un impact négatif du conflit au Moyen-Orient sur leur entreprise, dont 41 % un impact élevé, par différents canaux, variables selon les secteurs d'activité (cf. graphique 6).

L'impact majeur est consécutif à la hausse du prix du pétrole, 70 % des TPE-PME se déclarant affectées, dont 30 % fortement. Le secteur des transports y est particulièrement sensible, 67 % anticipant un impact élevé sur leur activité. La construction est également plus affectée que la moyenne par la hausse du prix du pétrole (47 % des entreprises de ce secteur interrogées s'attendent à un impact fort).

Elles sont également affectées par la hausse des prix des intrants non énergétiques, 61 % d'entre elles déclarant un impact négatif, dont 25 % un impact fort. L'industrie et la construction sont plus exposées que la moyenne, avec respectivement 35 % et 37 % anticipant un impact fort sur leur activité.

G6. Impact du conflit au Moyen-Orient sur l'activité des PME (en % des PME)



Source : Bpifrance Le Lab, Baromètre semestriel des TPE-PME, juillet 2026.

D'autres problématiques contraignent également l'activité, telles que des difficultés d'approvisionnement, l'allongement des délais de livraison ou encore le renchérissement du coût du transport, avec 64 % des entreprises déclarant un impact, dont 22 % un impact fort. Les secteurs des transports et le tourisme apparaissent davantage confrontés à cette difficulté (31 % et 33 % anticipent un impact négatif fort sur leur activité).

Par ailleurs, 43 % des TPE-PE anticipent un impact de la hausse des prix du gaz (13 % un impact fort). Les TPE-PME du tourisme sont les plus affectées par ce canal (57 %, dont 21 % anticipent un impact négatif fort), suivies par celles de l'industrie (54 %).

Enfin, 19 % sont affectées directement par leurs activités au Moyen-Orient, dont 8 % fortement, cette situation étant accentuée (deux fois plus environ) pour les TPE-PME du secteur du tourisme.

Selon cette enquête, le conflit s'est traduit par une remontée des difficultés d'approvisionnement pour les entreprises, sans pour autant atteindre les niveaux observés en 2022. 60 % des TPE-PME sont en effet confrontées à des difficultés d'approvisionnement (y compris hausse des coûts), contre 74 % en plein cœur de la crise énergétique au printemps 2022. 35 % estiment qu'elles affectent significativement leur activité contre 49 % au printemps 2022.

Sur la période plus récente, l'enquête de conjoncture réalisée par la Banque de France entre le 26 juin et le 3 juillet auprès de 8 500 entreprises fait état globalement d'une baisse de ces difficultés d'approvisionnement, même si elles restent vives sur certains segments. Ainsi, en juin, la proportion d'entreprises industrielles faisant état de difficultés d'approvisionnement diminue, passant de 13 %

à 11 %. Un regain de tensions est néanmoins mentionné pour l'aéronautique et les produits informatiques-électroniques optiques, où les proportions atteignent respectivement 36 % et 18 % (difficultés d'approvisionnement des composants électroniques). Dans le bâtiment, les difficultés d'approvisionnement concernent 7 % des entreprises, après 6 % en mai.

Il ressort également de cette dernière enquête que la hausse des prix des matières premières et de l'énergie tend à s'atténuer.

À cet égard, la capacité des entreprises à les répercuter apparaît également différenciée. Selon l'enquête de Bpifrance, une partie de la hausse des coûts serait répercutée sur les prix de vente dès 2026. Parmi les TPE-PME anticipant un impact négatif du conflit sur leur activité en raison d'une hausse des prix de l'énergie (pétrole, gaz) ou de leurs intrants non énergétiques, 17 % comptent la répercuter totalement sur leurs prix de vente, 49 % partiellement (17 % plus de la moitié de la hausse des coûts subie, 32 % une minorité seulement), et 34 % ne comptent pas du tout la répercuter.

Des difficultés dans ce domaine avec des impacts potentiels sur les marges sont relevées dans [l'enquête économique](#) menée par Les Entrepreneurs (ex-CPME) au premier semestre 2026, qui fait état de difficultés des entreprises interrogées, notamment les TPE, à répercuter la hausse des coûts au détriment de leurs marges.

Face à la remontée des tensions au Moyen-Orient et à leurs répercussions sur l'approvisionnement énergétique et le commerce mondial, un dispositif de suivi exceptionnel et des dispositifs d'aides sectorielles et transversales ont été déployés par le ministère de l'Économie et des Finances pour soutenir les entreprises confrontées aux effets de la crise (cf. encadré 1).

3.1.3 Des tensions et une nécessaire vigilance perçues à des degrés divers par les enquêtes et baromètres, reflets du caractère incertain de l'environnement national et international

Les baromètres et les enquêtes menées auprès des TPE et des PME traduisent à des degrés divers l'impact de l'environnement flou et incertain sur l'activité des entreprises et révèlent des zones de tensions et de vigilance avec des perceptions différenciées.

En mai 2026, l'indicateur synthétique du *climat des affaires*, calculé par l'Insee à partir des réponses des chefs d'entreprise des principaux secteurs d'activité marchands, est stable, à 94, en deçà de son niveau moyen (100). Il se dégrade nettement dans le commerce de détail, et plus légèrement dans les services, s'améliore un peu dans le bâtiment et le commerce de gros, et plus nettement dans l'industrie.

De manière convergente, le *Baromètre national des entreprises de proximité*, réalisé par Xerfi pour l'U2P montre l'impact au deuxième trimestre 2026 de la détérioration de l'environnement économique sur l'activité des entreprises de proximité.

Le recul de l'activité apparaît généralisé pour les entreprises de proximité, et plus prononcé au deuxième trimestre. La baisse du volume d'activité s'accroît au cours du printemps 2026, avec une contraction qui atteint - 1,3 % à un an d'intervalle, après - 0,4 % sur les trois premiers mois de l'année. En valeur, le chiffre d'affaires est stable du fait de l'inflation. Tous les secteurs enregistrent sur cette période un recul d'activité. Sur les douze derniers mois, la tendance globale se détériore, pour atteindre - 1,2 % en volume globalement, tous les secteurs étant affectés à des degrés divers.

S'agissant des TPE et des PME, *l'enquête économique* menée par Les Entrepreneurs (ex-CPME) soulignait une dégradation de la situation économique des entreprises interrogées. Ainsi, au premier semestre 2026, près d'un dirigeant sur deux (45 %) faisait état d'une dégradation de sa situation globale, contre seulement 16 % qui percevaient une amélioration, 39 % signalant par ailleurs une stagnation. Pour le second semestre, la tendance à la dégradation se confirmait pour 42 % des entreprises, une minorité (13 %) envisageant une amélioration, tandis que la stagnation progresserait légèrement, à 45 %.

Des tensions sont également mises en exergue par le 20^e *Baromètre du financement des ETI*, réalisé en juin par

la banque Palatine avec le Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (Meti). Plus de la moitié des ETI estiment que la situation de leur secteur d'activité s'est détériorée sur un an, seules 12 % percevant une amélioration. 44 % des ETI indiquent que leur carnet de commandes est moins garni qu'un an auparavant (contre moins de 30 % en mars), et 50 %, que leur rentabilité s'est dégradée. Elles sont ainsi près d'une sur deux à se déclarer inquiètes pour les six prochains mois.

Dans ce contexte incertain, la perception des dirigeants d'entreprise de l'évolution de leur activité peut également apparaître plus favorable, comme le montre l'enquête de conjoncture de la Banque de France citée précédemment, et réalisée auprès de 8 500 entreprises ou établissements interrogés entre le 26 juin et le 3 juillet.

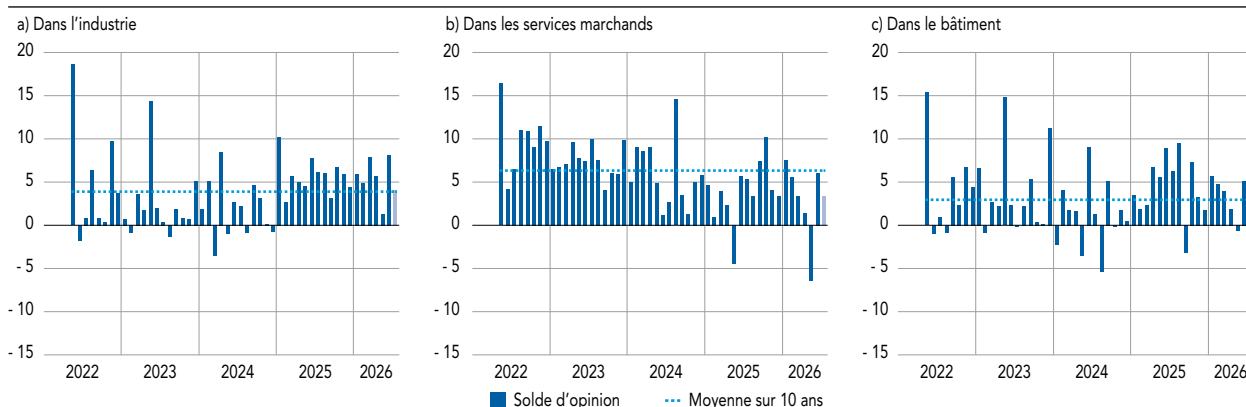
Il en ressort en effet que l'activité se raffermait nettement en juin dans l'industrie, et rebondit dans les services marchands et le bâtiment (cf. graphique 7).

Un relatif regain d'optimisme ressortait également avec des nuances de *La Grande Consultation des entrepreneurs*, réalisée en juin 2026 par OpinionWay pour la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), en relation avec la perception d'une désescalade dans le conflit au Moyen-Orient. En progression au mois de juin, l'indicateur d'optimisme demeurait néanmoins à un niveau bas, tandis que la confiance des dirigeants dans les perspectives de leur entreprise (63 %) était également en progression. Ce niveau de confiance dans l'avenir apparaissait plus marqué dans les secteurs des services (70 %) et celui de la construction (66 %), et lié à la taille des entreprises interrogées (58 % pour les entreprises jusqu'à 2 salariés, à 78 % pour les entreprises de 50 salariés et plus).

Des tensions sur la trésorerie sont signalées, avec des nuances, par les entreprises interrogées dans le cadre des enquêtes et baromètres.

Ainsi selon, *l'Enquête de trésorerie sur les grandes entreprises et ETI* menée par Rexecode, l'Association française des trésoriers d'entreprise (Afte) et le Meti, en juillet 2026, la situation de trésorerie des grandes entreprises et des ETI se dégrade légèrement, après l'amélioration observée en juin. Elle demeure néanmoins globalement résiliente, soutenue par des conditions de financement estimées encore favorables, même si la trésorerie issue de l'exploitation reste davantage sous pression, pénalisée par une activité économique peu dynamique. Ainsi, 15 % des trésoriers la jugent aisée, 64 % normale, et 21 % la qualifient de difficile.

G7. Opinion sur l'évolution de l'activité (en points)



Lecture : Le solde d'opinion sur l'évolution de l'activité (qui mesure la différence entre la proportion d'entreprises ayant déclaré une hausse de l'activité et la proportion de celles qui ont déclaré une baisse au cours du mois passé) s'établit pour juin à 8 points dans l'industrie. Pour juillet (barre bleu clair, prévision), les chefs d'entreprise dans l'industrie anticipent une hausse de l'activité (+ 4 points).

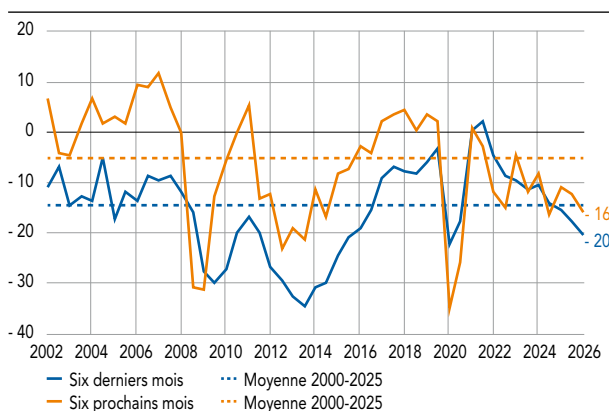
Source : Banque de France, Enquête mensuelle de conjoncture, juillet 2026.

Dans le même ordre d'idées, s'agissant cette fois des plus petites structures, le baromètre national réalisé par Xerfi pour l'U2P révèle que la situation financière des entreprises de proximité se détériore au cours du printemps 2026. Ainsi, le nombre de professionnels constatant une dégradation de leur situation de trésorerie augmente, concernant dorénavant 22 % d'entre eux. Dans le même temps, le nombre de ceux qui font état d'une amélioration se réduit, s'établissant à 8 %.

La perception de tensions financières affectant la trésorerie des PME ressort également de *l'enquête semestrielle* de Bpifrance auprès des TPE et des PME au premier semestre 2026. L'indicateur en solde d'opinion sur le niveau de trésorerie des six derniers mois, en baisse quasi continue depuis les points hauts atteints en 2021, recule à nouveau au premier semestre (– 3 points en six mois, à – 20) et s'inscrit 6 points sous sa moyenne à long terme (– 14 entre 2000 et 2025). Cette situation se poursuivrait au second semestre, l'indicateur prévisionnel affichant une baisse de 4 points et se situant à un niveau sensiblement éloigné de la moyenne de long terme (cf. graphique 8). La majorité des TPE-PME estime néanmoins avoir suffisamment de trésorerie pour absorber le choc lié au conflit au Moyen-Orient, sous réserve que celui-ci ne s'intensifie pas.

Cette situation s'inscrit dans un contexte, relevé dans le *Bulletin de la Banque de France*, n° 260, article 5, publié en septembre-octobre 2025, où, en 2024, malgré une réduction globale des délais de paiements clients et fournisseurs, les retards de paiement notamment des plus grandes entreprises continuent d'affecter la trésorerie des TPE et des PME, avec un impact estimé à 13 milliards d'euros.

G8. Jugement moyen sur la trésorerie passée et future (solde d'opinion, en %)

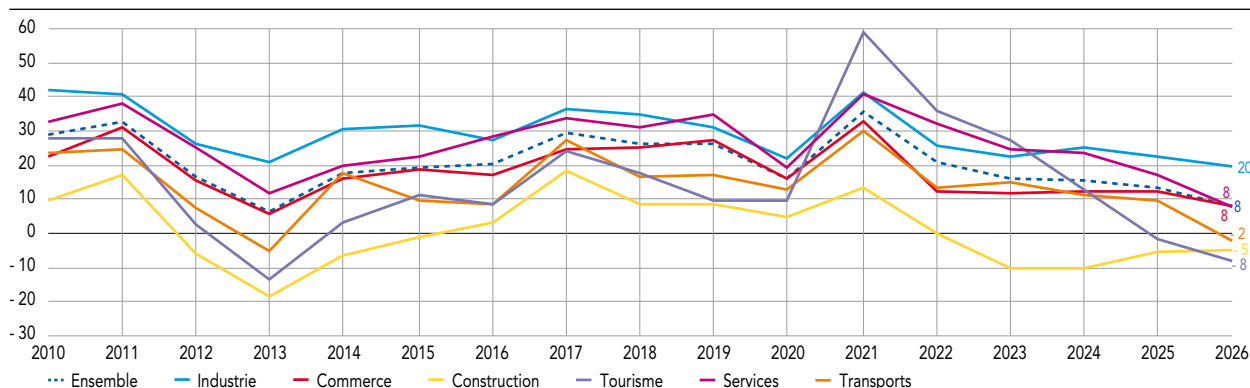


Source : Bpifrance Le Lab, Baromètre semestriel des TPE-PME, juillet 2026.

Ces tensions se lisent dans les enseignements dégagés, en juillet 2026, de l'*Observatoire des Signaux-faibles*, élaboré par l'Association française des sociétés financières (ASF) à partir d'une enquête menée auprès d'un échantillon de ses adhérents.

Les tendances relevées dans ce cadre confirment en effet au deuxième trimestre l'impact du ralentissement de l'activité sur les acteurs économiques. Plus spécifiquement, s'agissant du crédit-bail mobilier et du financement locatif des investissements des entreprises, l'Observatoire révèle que la demande de financement marque à nouveau une baisse, et que les premiers impayés restent orientés à la hausse. Pour l'affacturage, une augmentation des tirages moyens est relevée, traduisant des besoins de trésorerie plus affirmés, tandis qu'une légère inclinaison à la hausse des retards de

G9. Évolution de l'activité pour l'année suivante, par secteurs
(solde d'opinion, en %)



Source : Bpifrance Le Lab, Baromètre semestriel des TPE-PME, juillet 2026.

paiement est signalée. Dans le domaine des cautions et des garanties, le tassement de l'activité se confirme également, avec l'observation d'une tendance à l'augmentation des appels en garantie.

Pour l'année à venir, les TPE et les PME interrogées par Bpifrance au premier semestre 2026 se montrent peu confiantes, les perspectives d'activité et d'embauche pour 2027 se dégradant dans presque tous les secteurs d'activité, avec toutefois une ampleur variable. Alors que les TPE-PME du secteur de la construction, dans leur ensemble, sont les seules à ne pas afficher une baisse de l'indicateur d'activité, les perspectives se dégradent assez nettement dans le tourisme, les transports et les services, et dans une moindre mesure dans le commerce et l'industrie (cf. graphique 9). L'indicateur prévisionnel d'activité reste toutefois de loin le plus élevé dans l'industrie.

En moyenne, selon l'enquête de Bpifrance, ces anticipations défavorables concernent avec une ampleur similaire tous les types d'entreprises interrogées, quels que soient leur taille, leur caractère innovant ou exportateur.

3.2 Une mobilisation accrue des acteurs pour faire évoluer l'accompagnement des entreprises

3.2.1 Des enjeux persistants de détection anticipée des difficultés et de pédagogie pour une mobilisation adaptée des dispositifs

L'importance de l'accompagnement des entreprises aux différentes étapes du cycle de vie est régulièrement soulignée par l'Observatoire, de même que le besoin

de mieux faire connaître des TPE-PME les dispositifs mobilisables pour faire face aux difficultés auxquelles elles pourraient se trouver confrontées dans un contexte caractérisé par une succession de crises et un renforcement des incertitudes.

En 2025, l'Observatoire soulignait, en se fondant sur les constats et recommandations du médiateur national du crédit et du médiateur des entreprises dans leur rapport *Mieux connaître les dispositifs existants de détection précoce et de soutien aux entreprises en difficulté*, remis aux pouvoirs publics en avril 2025, la nécessité de faire évoluer la logique d'accompagnement pour améliorer les parcours des entreprises.

Malgré l'engagement des différents acteurs de l'écosystème, des freins de différentes natures demeurent, retardant, voire empêchant, la mobilisation des nombreux outils d'accompagnement disponibles par les entreprises confrontées à des difficultés.

Les travaux menés par Bpifrance Le Lab, en liaison avec un large panel d'acteurs publics, privés et associatifs de l'écosystème, dans le cadre du rapport publié en octobre 2025 *Rebondir. Les dirigeants face à l'échec entrepreneurial*, identifient également ces freins, mettent en exergue les enjeux d'accompagnement et identifient les étapes de parcours de rebond (cf. encadré 3) qui peuvent s'inscrire dans une logique apprenante.

Les éléments dégagés en convergence avec les conclusions de la mission du médiateur du crédit et du médiateur des entreprises pointent notamment les enjeux de vigilance, d'anticipation et de détection précoce des difficultés.

La grande majorité des entreprises ayant apporté leur témoignage dans le cadre de ces travaux avait été confrontées à des difficultés financières de différentes natures (forte réduction des marges bénéficiaires, problèmes de trésorerie, résultat négatif et, dans une moindre mesure, taux d'endettement élevé, incapacité à payer leurs fournisseurs, à rembourser leurs crédits ou à verser les salaires). Pour autant, les signaux faibles annonciateurs d'une aggravation probable de la situation restent insuffisamment identifiés et ne sont pas maîtrisés à temps, conduisant à une aggravation de la situation, pouvant conduire à la défaillance des entreprises.

Dans ce contexte, les constats partagés par les acteurs de l'écosystème et mis en exergue dans les rapports précités soulignent les freins psychologiques et culturels qui trop souvent conduisent les dirigeants d'entreprise, parfois par excès d'optimisme et de ténacité indispensables néanmoins pour entreprendre, mais également par crainte d'un regard négatif sur l'échec, à s'enfermer dans un déni des difficultés.

Cette situation conjuguée à des obstacles plus structurels ou sociétaux, parmi lesquels une méconnaissance des dispositifs d'accompagnement, un déficit de formation ou d'éducation économique et financière, une perception négative et punitive de certains organismes publics de prévention ou d'accompagnement des difficultés tendent en outre à accentuer l'isolement des dirigeants d'entreprise face à l'aggravation des difficultés rencontrées.

Ces constats partagés ont conduit de nombreux acteurs à élaborer des outils pédagogiques de nature à mieux faire connaître des dirigeants les outils de détection précoce et de traitement des difficultés.

Cette ambition pédagogique a notamment été au cœur de la démarche d'élaboration de la *boîte à outils du dirigeant*, dans le cadre de la mission des médiateurs du crédit et des entreprises. Prenant par ailleurs appui sur les travaux de l'OFE, cet outil vise à promouvoir une démarche pédagogique et collective destinée à diffuser une culture de l'anticipation, de l'accompagnement et de la prévention. Structurée autour de ce triptyque, elle vise à mieux faire connaître les dispositifs mobilisables en fonction des difficultés rencontrées. Les exemples de déclinaison régionale ou départementale de cet outil illustrent son utilité et son appropriation par les acteurs territoriaux de l'écosystème.

Dans le même ordre d'idées, le guide *La Boussole de l'ESS S'orienter dans la gestion des difficultés* a été élaboré par la Délégation ministérielle à l'économie sociale et

solidaire (Dmess), en lien avec les ministères et opérateurs concernés, dans le cadre de la cellule nationale de liaison et d'accompagnement des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) en difficulté, afin de favoriser l'orientation de ces structures vers les dispositifs existants.

Il vise à faire connaître des associations, coopératives, mutuelles, fondations et sociétés commerciales de l'ESS confrontées à des difficultés économiques, financières, organisationnelles ou humaines les dispositifs nationaux, de droit commun et spécifiques à l'ESS, sectoriels et territoriaux à leur disposition en cas de difficultés (cf. encadré 2).

3.2.2 Une démarche collective et novatrice : la Charte de confiance pour renforcer l'anticipation, l'accompagnement et la prévention des difficultés des entreprises

Lancée le 10 février 2026, par le ministre des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat, en présence du gouverneur de la Banque de France, la *Charte de confiance*, élaborée sous l'égide de la médiatrice nationale du crédit aux entreprises en liaison avec le médiateur des entreprises, matérialise les engagements d'une trentaine d'acteurs publics, privés et associatifs, avec pour objectif d'aller au-devant des entrepreneurs dès l'apparition des premières fragilités (cf. encadré 4).

Cette démarche porte une dynamique partenariale nouvelle et ambitieuse qui fait suite aux recommandations du *Rapport du médiateur national du crédit et du médiateur des entreprises sur les dispositifs de détection précoce et de soutien aux entreprises en difficulté*, remis au gouvernement en avril 2025.

L'objectif de la Charte est de contribuer à faire évoluer la logique d'accompagnement des entreprises conçue comme une démarche à l'initiative des dirigeants d'entreprise, qui tendent à mobiliser insuffisamment ou trop tardivement les dispositifs existants et efficaces.

Elle vise donc à mieux toucher les entreprises et pour cela à développer, généraliser des démarches permettant d'aller au-devant des entreprises pour compléter et/ou se substituer à une prise d'initiative du chef d'entreprise, qui n'en a pas toujours le temps ni l'énergie (cf. chapitre 3, paragraphe 3.2.1).

Dans cette perspective, la Charte de confiance porte des engagements complémentaires de sensibilisation et d'alerte organisés autour de deux piliers.

Le premier pilier est un engagement général de l'ensemble des parties prenantes qui vise à sensibiliser les entreprises dès la création, sur l'importance de l'anticipation, de l'accompagnement et de la prévention, sur l'existence de formations et la nécessité de disposer d'outils de pilotage (par exemple un prévisionnel de trésorerie), notamment en s'appuyant sur la *boîte à outils du dirigeant*.

Le deuxième pilier recueille les engagements spécifiques des partenaires qui disposent de signaux avancés sur la santé des entreprises.

Ces différents partenaires des entreprises sont conduits à détecter des fragilités des entreprises, notamment lors de tout « incident » (retard ou non-dépôt des comptes, impayé bancaire, fiscal, social, d'honoraires, etc.) ou recours à des mesures d'aides. L'objectif important est en effet que les entreprises puissent être alertées, afin de partager les constats, identifier le cas échéant les actions qui pourraient être engagées, et la meilleure orientation

vers des dispositifs existants qui pourrait être proposée. C'est l'objet des engagements spécifiques novateurs, d'aller vers les entreprises, pris par les signataires du pilier 2.

Dans le prolongement du lancement national de la Charte de confiance, des actions ont été menées sous l'impulsion de la médiation nationale du crédit pour relayer la Charte de confiance dans les territoires. Organisés par les directeurs régionaux et départementaux de la Banque de France, des événements spécifiques ont ainsi été déployés en liaison avec les préfets de région et des représentants des parties signataires dans les territoires pour faire connaître les engagements des parties prenantes de la Charte au plus près des entreprises.

Au-delà, la démarche engagée dans le cadre de la Charte de confiance a vocation à s'inscrire dans la durée, avec la formalisation d'un engagement collectif des parties prenantes de suivre les conditions de sa mise en œuvre.

Les mesures de soutien aux entreprises face à la crise au Moyen-Orient

Source : Direction générale des entreprises

Dès le 2 mars 2026, face à la remontée des tensions au Moyen-Orient et à leurs répercussions sur l'approvisionnement énergétique et le commerce mondial, le ministre de l'Économie et des Finances a annoncé la mise en place d'un dispositif de suivi exceptionnel. Le gouvernement s'est ainsi mobilisé très rapidement dès les premiers jours du conflit.

Une cellule de crise a été activée au sein du ministère, réunissant sous l'autorité du cabinet, les forces de la Direction générale du Trésor, de la Direction générale des entreprises (DGE) et de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC). Cette cellule établit un point régulier et fréquent sur l'approvisionnement et les prix de l'énergie, ainsi que sur la situation des entreprises françaises implantées dans la zone et de leurs salariés, en s'appuyant sur des analyses macro-économiques, des remontées hebdomadaires des filières concernées et du réseau des services économiques régionaux dans les pays concernés. Une adresse électronique dédiée (crise-moyen-orient@dgtrésor.gouv.fr) a été ouverte pour permettre aux entreprises de faire remonter leurs difficultés ou leurs questions.

En complément de ce suivi interne, le ministre a instauré des réunions quotidiennes avec les organisations interprofessionnelles – Medef, Association des grandes entreprises de France (Afp), Les Entrepreneurs (ex-CPME) –, ainsi qu'avec les fédérations des secteurs les plus exposés : énergie (pétrole, gaz, électricité), transport et logistique, assurances et banques, industrie. Ces échanges, maintenus à une fréquence hebdomadaire depuis le mois de juin et tant que la crise reste à un pic d'intensité, visent à anticiper les différents scénarios d'évolution du conflit et à ajuster en continu le calibrage des dispositifs de soutien. Ce suivi rapproché a également donné lieu à des points d'étape réguliers avec le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) sur les enjeux d'approvisionnement énergétique et d'impact sur le fret aérien et maritime.

C'est dans ce cadre de suivi renforcé que le gouvernement a progressivement déployé, à partir d'avril 2026, un ensemble de dispositifs sectoriels et transversaux destinés à amortir le choc sur la trésorerie

des entreprises les plus exposées à la hausse des prix du carburant. Le niveau d'intervention publique a évolué en fonction de la gravité de la situation, et s'ajustant au niveau de risque.

Un prêt Flash Carburant, distribué par Bpifrance, permet aux TPE-PME du transport, du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), de l'agriculture et de la pêche d'emprunter entre 5 000 et 50 000 euros à un taux bonifié de 3,8 %, avec un différé de remboursement de douze mois.

Des aides exceptionnelles ont ensuite été instaurées par décret pour le transport public routier de marchandises et de voyageurs (jusqu'à 60 000 euros par entreprise, selon la taille du parc de véhicules, sous condition d'un ratio excédent brut d'exploitation [EBE]/chiffre d'affaires dégradé), pour les PME du BTP fortement dépendantes au gazole non routier (GNR) (subvention de la Direction générale des finances publiques [DGFIP] calculée sur la facturation mensuelle de GNR, dispositif étendu jusqu'en août 2026), et pour les entreprises de pêche professionnelle. Le secteur agricole a par ailleurs bénéficié d'une prise en charge de l'accise sur le GNR, d'un remboursement complémentaire de 15 centimes par litre, ainsi que d'une prise en charge exceptionnelle et d'un report de six mois des cotisations sociales auprès de la Mutualité sociale agricole (MSA). Une mobilisation immédiate de près de 150 millions d'euros a été annoncée le 27 mai au titre de la compensation carbone afin d'alléger le coût de l'électricité des industriels de la chimie.

Ces mesures sont complétées par une offre de médiation renforcée du médiateur des entreprises pour les litiges clients-fournisseurs liés à la hausse des prix, avec un traitement spécifique pour le secteur du BTP via un comité spécifique, ainsi que par une actualisation de la circulaire relative à l'exécution des contrats de la commande publique, permettant la révision des prix ou l'indemnisation pour imprévision. Une indemnité carburant de 50 euros a également été ouverte, à compter du 27 mai 2026 et pour une durée de deux mois, aux actifs dits « grands rouleurs » sous condition de ressources et de kilométrage domicile-travail.

Le 9 juillet 2026, ce dispositif d'ensemble a été complété par un plan d'urgence dédié aux engrais azotés, dont les prix ont fortement progressé sur la même période sous l'effet des tensions géopolitiques. Une aide de 50 euros par tonne d'engrais azotés simples – portée à 70 euros par tonne pour les exploitations dont les engrais représentent plus de 10 % des charges – a été instaurée pour les achats réalisés entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2026, financée par la mobilisation de la réserve de crise communautaire (107 millions d'euros débloqués par la Commission européenne) et des crédits nationaux complémentaires, pour une enveloppe totale pouvant atteindre 145 millions d'euros. Ce plan comporte également un volet structurel visant à réduire durablement la dépendance française aux engrais importés, articulé autour de trois axes : une meilleure maîtrise des apports azotés à la parcelle, le développement des alternatives organiques issues des effluents d'élevage, et un programme d'investissement industriel de 2 milliards d'euros sur

dix ans – soutenu à hauteur de 620 millions d'euros par l'État – destiné à moderniser et développer la production française d'engrais décarbonés, avec un objectif de hausse de 20 % de la production nationale d'ici à 2032.

Le Gouvernement s'est également engagé sur la scène internationale pour organiser une réponse coordonnée à la crise, au niveau du G7 notamment pour limiter la hausse du prix du pétrole par le déblocage des stocks stratégiques de façon à écarter tout risque de pénurie.

Pour aller plus loin :

- *Crise au Moyen-Orient : toutes les mesures de soutien économique*, ministère de l'Économie et des Finances.
- *Le gouvernement annonce un plan d'urgence engrais pour les agriculteurs et une stratégie durable pour notre souveraineté en engrais*, communiqué de presse, ministère de l'Économie et des Finances.

10

La Boussole de l'ESS. S'orienter dans la gestion des difficultés, guide à destination des structures de l'économie sociale et solidaire en difficulté

Source : Délégation ministérielle à l'économie sociale et solidaire (Dmess)

Élaboré par la Délégation ministérielle à l'économie sociale et solidaire (Dmess), en lien avec les ministères et opérateurs concernés, dans le cadre de la cellule nationale de liaison et d'accompagnement des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) en difficulté, ce guide s'adresse aux associations, coopératives, mutuelles, fondations et sociétés commerciales de l'ESS confrontées à des difficultés économiques, financières, organisationnelles ou humaines.

Conçu comme une ressource de référence et mis à jour régulièrement, il recense les dispositifs de droit commun et spécifiques à l'ESS mobilisables à chaque étape du parcours d'une structure en difficulté. Il s'appuie notamment sur l'écosystème d'accompagnement de l'ESS et se conçoit en complémentarité avec les outils déjà produits.

Le guide s'articule en trois parties :

- 1. Dispositifs nationaux de droit commun et ESS.** Panorama des dispositifs mobilisables à chaque étape du parcours d'une structure en difficulté : détection des signaux de fragilité et outils de prévention, accompagnement dédié, leviers financiers, procédures en cas de situation critique, et dispositifs de rebond après une crise.
- 2. Dispositifs sectoriels.** Ressources et interlocuteurs spécifiques à certains secteurs de l'ESS : agriculture, culture, sport, et tiers-lieux et structures hybrides.
- 3. Dispositifs territoriaux.** Déclinaison région par région des dispositifs disponibles, avec les contacts des services de l'État, des collectivités et des réseaux partenaires, permettant d'identifier des interlocuteurs de proximité.

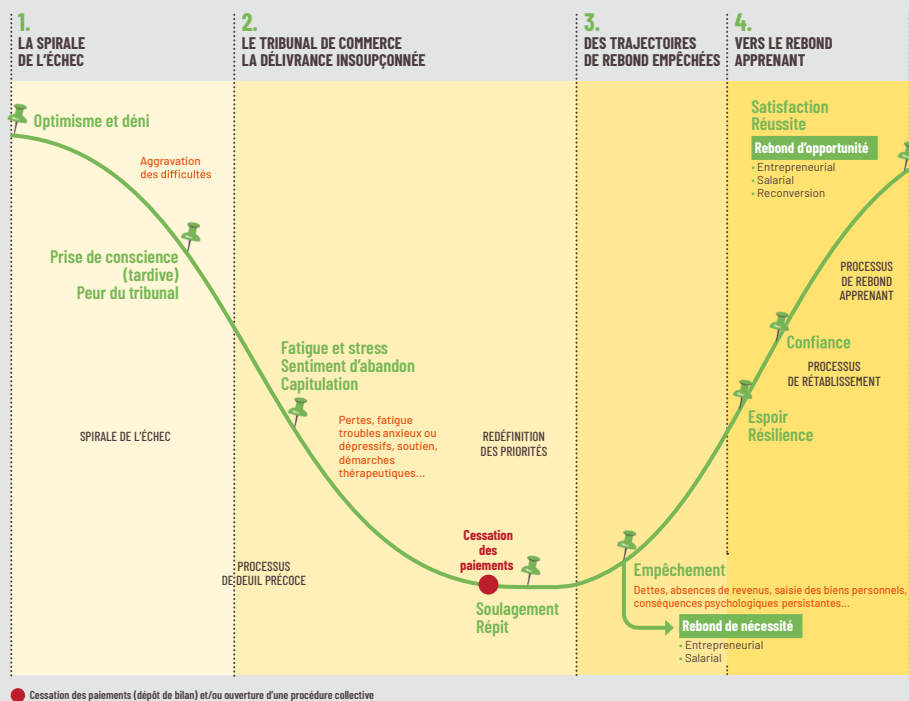
Consulter le guide :

La Boussole de l'ESS. S'orienter dans la gestion des difficultés, juillet 2026.

II

Le cycle du rebond : vers le rebond apprenant ?

Source : Bpifrance Le Lab



DANS UN CONTEXTE DE RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE ET DE FORTES INCERTITUDES, UNE MOBILISATION ACCRUE DES ACTEURS PUBLICS...

12

La Charte de confiance pour renforcer l'anticipation, l'accompagnement et la prévention des difficultés des entreprises

Source : médiation nationale du crédit

La démarche de la Charte de confiance



- Élaborée sous l'égide de la médiatrice nationale du crédit en liaison avec le médiateur des entreprises.
- C'est une démarche collective et partenariale :
 - elle recueille les engagements d'une trentaine d'acteurs publics, privés et associatifs de l'écosystème entrepreneurial.
- Les organismes signataires se donnent pour objectifs, dans leurs domaines d'action :
 - 1 de sensibiliser les entreprises, dès leur création, sur l'importance de l'anticipation, de l'accompagnement et de la prévention ;
 - 2 d'alerter/sensibiliser les entreprises sur leurs fragilités.

BANQUE DE FRANCE
EUROCENTRE | MÉDIATION DU CRÉDIT

Parties signataires de la Charte

- Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë (Aper) France
- Association des grandes entreprises françaises (Agef)
- Association française des sociétés financières (ASF)
- Association pour le retournement des entreprises (ARE)
- Association syndicale professionnelle d'administrateurs judiciaires (Aspa)
- Assureurs-crédit (Allianz Trade, Atradius, Axa Assurcrédit, Coface, Groupama Assurance-crédit & Caution)
- Banque de France
- Chambres de commerce et d'industrie (CCI France)
- Chambres des métiers et de l'artisanat (CMA France)
- Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC)
- Conférence générale des juges consulaires de France
- Conseil national de l'ordre des experts comptables (Choeo)
- Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires (CNAJMI)
- Conseil national des barreaux (CNB)
- Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce (CNGTC)
- Fédération bancaire française (FBF)
- Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM)
- Institut français des praticiens des procédures collectives (IFPPC)
- Les Entrepreneurs (anciennement Confédération des petites et moyennes entreprises, CPME)
- Médiation nationale du crédit aux entreprises
- Médiation des entreprises
- Ministère de l'Action et des Comptes publics
- Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique
- Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat
- Mouvement des entreprises de France (Medef)
- Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (Meti)
- Portail du Rebond des entrepreneurs
- Régime de garantie des salaires (AGS)
- Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf)
- Union des entreprises de proximité (U2P)
- Women in Restructuring

BANQUE DE FRANCE
EUROCENTRE | MÉDIATION DU CRÉDIT



Actions des banques et de la Fédération bancaire française sur la prévention et la détection des difficultés des entreprises

Source : Fédération bancaire française

L'action de la Fédération bancaire française (FBF) et des banques contribue à l'anticipation et à la prévention des difficultés, à renforcer la prise de conscience par les entrepreneurs et éviter ainsi des défaillances en permettant le rebond des entreprises dans les meilleures conditions et le plus tôt possible.

L'action des banques prend collectivement forme autour de trois axes :

- Détecter tôt, grâce à la proximité bancaire et aux signaux financiers.
- Prévenir, via une sensibilisation active et des outils pédagogiques (dont « Les clés de la banque »).
- Traiter, en orientant et en accompagnant les entreprises dans le cadre de l'écosystème partenarial, au niveau national comme au plan local.

Les banques : un des 30 signataires de la **Charte de confiance** pour renforcer l'anticipation,

l'accompagnement et la prévention des difficultés des entreprises (février 2026). Leurs actions visent à « assurer une interaction avec l'entreprise ayant des signes de difficultés, si possible en amont de la mise en défaut ».

Des outils pratiques sur le site pédagogique www.lesclesdelabanque.com :

- Une [page consacrée aux difficultés](#) : leur détection et les modes de traitement.
- Infographie [Comment prévenir les situations délicates en toute confiance ?](#) Pilotage financier, outils de suivi, réflexe de dialogue précoce et premières pistes de résolution.
- Explication d'une procédure amiable de traitement permettant de négocier avec les créanciers (rééchelonnement, remises, restructuration) : [Difficultés en entreprise : comment les surmonter grâce à la conciliation ?](#)



Observatoire du financement des entreprises

Présidente

Hassiba Kaabèche

Éditeur

Banque de France
39, rue Croix-des-Petits-Champs
75001 Paris

Directrice de la publication

Hassiba Kaabèche

Rapporteure

Béatrice Raoult-Textier

Réalisation

SGS & Co et
Direction de la communication de la Banque de France

Contact

Médiation nationale du crédit aux entreprises
Direction générale des Services à l'Économie et du Réseau
Banque de France
39 rue Croix des Petits Champs
75001 Paris
Code courrier : DG SER MNC S1D-1439
Téléphone : +(33) 1 42 92 38 16

Impression

Banque de France – SG - DISG

Dépôt légal

Octobre 2026

Internet

<https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

Le Rapport du financement des entreprises
est en libre téléchargement
sur le site internet de la Banque de France
(www.banque-france.fr).



Ce rapport a été préparé à la Banque de France